

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0093

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de M. **VISKOVIC**, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour

Point 22 : Rapport 2019 portant sur les actions entreprises dans le cadre du FSRIF (Fonds de Solidarité des Communes Urbaines d'Île de France)

- suite DEL2020_ **0093**

portant rapport 2019 portant sur les actions entreprises dans le cadre du FSRIF (3)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2531-12 et L. 2531-16,

VU le rapport 2019 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du CGCT, présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la Préfecture de Département,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 15 juin 2020,

ENTENDU l'exposé de M. Ratouchniak, adjoint au Maire, en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des quartiers,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du rapport 2019 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Île-de-France, joint en annexe de la présente.

NOTE que ce rapport sera notifié à la Préfecture de Seine-et-Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



30 JUN 2020

Transmis au représentant de l'Etat le
Publié au RAA le 30 JUN 2020



VILLE DE NOISIEL
DIRECTION FINANCES -MARCHES PUBLICS
SECTEUR FINANCES
Réf. : AA/CH

**RAPPORT 2019 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES
DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE**

Depuis le 1^{er} janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2019, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 1 015 300 €.

La Ville de NOISIEL met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants.

Table des matières

I - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE.....	2
II - RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS - ADMINISTRATION FINANCES.....	9
III - EDUCATION / ACTIVITES PERISCOLAIRES.....	64
IV - SERVICE SPORTS.....	77
V - SERVICE JEUNESSE.....	85
VII - CULTURE - ANIMATION.....	101
VIII - PATRIMOINE.....	111
IX - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX.....	123

I - URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Le service Urbanisme / Politique de la Ville se compose de :

- un responsable de service ;
- un responsable des secteurs Politique de la Ville, Vie des Quartiers et Emploi ;
- une assistante ;
- un instructeur urbanisme ;
- trois médiateurs de quartiers ;
- deux conseillères emploi (un départ en retraite au 31/05/2019) ;

Soit 9 agents (8 à temps complet et 1 à temps partiel).

A - Actions portées par le secteur Politique de la Ville

Le secteur Politique de la Ville est chargé de suivre et d'animer, en lien étroit avec les services de l'Agglomération, les différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville : déclinaison du Contrat de Ville du Val-Maubuée sur le territoire communal, suivi du conseil citoyen sur le quartier prioritaire des Deux-Parcs, participation à la finalisation du Projet de Renouvellement Urbain avant la signature de la convention ANRU, participation et suivi du dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

1 - Pour ce qui concerne le Contrat de Ville du Val-Maubuée

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

La Commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard.

Le travail du secteur, à l'occasion du passage du dispositif en phase opérationnelle, a essentiellement reposé sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets potentiels, notamment le conseil citoyen, dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2019 ;
- l'impulsion d'une dynamique de projet.

En 2019, les porteurs de projets noisiéliens ont bénéficié d'une aide globale de fonctionnement, dans le cadre du Contrat de ville, de 80 500 €.

Dans le détail, plusieurs éléments sont à retenir :

- 4 actions municipales, 6 actions de la MJC/MPT, 2 actions du Conseil citoyen, 1 action de la compagnie Gazelle, 2 actions du Collège Le Luzard, 1 action de la Paume de Terre, 2 actions de la Scène nationale de la Ferme du Buisson et 1 action de l'association Active ont obtenu un cofinancement de l'État dans le cadre de ce dispositif ;

- 20 000 € sont alloués aux projets portés par les services municipaux, 24 500 € pour les projets portés par la MJC/MPT, 6 000 € au Conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard, 3 000 € pour la compagnie Gazelle, 12 000 € pour le collège du Luzard, 7 000 € à l'attention de La Paume de Terre, 8 000 € pour la Ferme du Buisson et 5 000€ pour l'action de l'association Active.

Afin de compléter le financement de certaines actions retenues dans le cadre du Contrat de Ville, une subvention de la Ville est versée aux porteurs de projets suivants :

Conseil citoyen des Deux-Parcs	2 100 €
Compagnie Gazelle	2 000 €
Collège Le Luzard	500 €

Suivi du Conseil citoyen :

L'un des principes fortement affirmé par l'État est la construction de la Politique de la Ville de manière obligatoire avec les habitants des quartiers prioritaires.

La concrétisation de ce principe est, pour chaque quartier prioritaire, la mise en place d'un conseil citoyen.

Le Conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard a été installé le 2 juillet 2015. Après une première phase de structuration, le travail du service a essentiellement consisté à accompagner les projets du conseil citoyen, tout en favorisant son autonomie.

Avec l'appui du secteur, le conseil citoyen a pu organiser divers événements qui ont permis d'améliorer la cohésion sociale dans le quartier :

- Loto au COSEC le 16/02/2019 ;
- Participation à la fête de quartier des Deux-Parcs et financement d'un théâtre de Guignol le 6 juillet 2019 ;
- Animation d'ateliers de maquillage et de cuisine en partenariat avec l'association Aurore et un spectacle de magie pour la soirée d'Halloween le 31/10/2019.

Et tout au long de l'année :

- Activité d'accompagnement à la scolarité avec un intervenant professionnel ;
- Activité de ressourcerie de vêtements.

Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional

Par courrier en date du 02 juillet 2015, l'État a informé la Commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Dès lors, la Communauté d'Agglomération a entamé le travail de mise en place du protocole de préfiguration du mois de juillet à octobre 2015.

Le protocole de préfiguration, signé le 21/12/2015, a eu pour objet de lister les études à mener pour aboutir à un projet urbain et social de qualité sur le périmètre du quartier prioritaire. Il a précisé également les modalités de financement, notamment par l'ANRU, du programme d'études urbaines et sociales définies.

Début 2019, sous l'impulsion de l'ANRU qui a informé les collectivités du délai de remise du dossier de présentation fixé à l'été 2019, plusieurs réunions sont venues préciser le Projet de Renouvellement Urbain autour de :

- la construction d'un ensemble mixte avec un supermarché de 1 100 m² et 40 logements sur le lot 1, en lieu et place de l'école maternelle ;

- la construction d'un ensemble mixte de 139 logements et 3 coques commerciales sur le lot 2 à la place du centre commercial Tang et des deux immeubles résidentiels des Cols Verts ;
- la réalisation de 55 logements sur le lot 3 en lieu et place du commissariat ;
- la réalisation d'une opération sur le parking du square de Diane (lot 4), dont le nombre de logements reste à préciser ;
- la réalisation d'une opération d'une vingtaine de logements sur l'emplacement de l'ex-ludothèque ;
- la construction d'un nouveau programme d'une cinquantaine de logements à l'emplacement du plateau EPS situé à proximité de l'école élémentaire, en contrepartie de l'investissement d'Action Logement au Programme ;
- la reconstruction au terme du Programme d'un groupe scolaire sur la butte située à côté de l'école élémentaire et l'installation d'une école modulaire pendant la période transitoire.

En parallèle, l'EPA Marne, retenu comme aménageur du Projet, sera signataire avec la Commune et la CA d'un Traité de Concession d'Aménagement qui portera sur les 2 premiers îlots.

De plus, les bailleurs sociaux du quartier proposent une réhabilitation de leur bâti en vue d'améliorer la performance énergétique, ainsi qu'un programme de résidentialisation permettant de clarifier les domanialités et d'embellir les espaces extérieurs.

Un comité technique partenarial, qui s'est tenu en présence du CA de l'ANRU le 8 octobre 2019, a souhaité apporter un point de vigilance sur le calendrier de restructuration commerciale, et la question du transfert des commerces en particulier.

Le comité d'engagement de l'ANRU du 4 décembre 2019 a validé l'ensemble des orientations et la maquette financière du projet. La Préfète de Seine-et-Marne a souhaité faire aboutir la signature de la convention ANRU au printemps 2020 après les échéances des élections municipales et communautaires.

2 - Pour ce qui concerne le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

Après l'expérimentation réussie du POPAC 1 (2015-2018), la CA a souhaité lancer son 2ème POPAC en juin 2019 pour trois nouvelles années. L'objectif est d'intervenir en amont des difficultés des copropriétés, par des actions de prévention et d'accompagnement de celles-ci. Cela induit une amélioration de la connaissance du parc privé collectif, à travers notamment le déploiement de l'observatoire des copropriétés, la communication, la sensibilisation et la formation des copropriétaires, et l'accompagnement au traitement des premières difficultés.

Dans le cadre du POPAC 2, la Commune souhaite porter une attention particulière sur au moins 5 copropriétés :

- La Pastorale (1, square Politzer);
- Les Cariatides (81, cours des Roches) ;
- Ferme du Buisson I (7, allée d'Anjou) ;
- Ferme du Buisson III (21, cours du Buisson) ;
- Ferme du Buisson IV (1, allée de Guyenne).

Fin 2019, une copropriété avait sollicité un diagnostic-flash, Ferme du Buisson IV.

Charges salariales secteur Politique de la Ville	45 294 €
Subventions aux actions financées dans le Contrat de Ville	4 600 €

Coût à la charge de la commune :	49 894 €
----------------------------------	-----------------

4/131

B - Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers »

Le secteur a poursuivi et développé ses objectifs, à savoir, l'accompagnement social de la population des patrimoines sociaux, ainsi que la mise en œuvre des projets d'animation de quartiers et la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.

1 - Pour l'accueil et l'orientation des familles des quartiers couverts par les médiateurs

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes.

A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (Maison des Solidarités, permanences de la C.A.F., Maison de Justice et du Droit, etc.) mais bien de servir de relais.

Pour le Lizard :

Monsieur Eugène MOU SIN intervient dans le quartier dans le cadre d'une convention adulte-relais renouvelée le 1^{er} septembre 2018.

Sa permanence se déroule à la mairie annexe (lundis, mardis et les jeudis matins).

Pour la Pièce-aux-Chats :

Madame Véronique OURY intervient à 50% (lundis, mercredis après-midi et vendredis) sur le patrimoine 1001 Vies Habitat de la Pièce-aux-Chats. Elle tient ses permanences dans un local mis à disposition par le bailleur au 2, rue Anatole France.

Pour les Deux-Parcs/ Trois Moulins Habitat :

Madame OURY intervient à 50% (mardis et jeudis) sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat des Deux-Parcs, le plus important en nombre de la ville avec 425 logements.

Elle effectue ses permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs.

Pour les Deux Parcs / Cité blanche (Habitat 77) et l'allée Charles Fourier (Seqens) :

Ces patrimoines sont suivis, depuis 2015, par Monsieur MOU SIN qui effectue ses permanences dans la Maison de quartier des Deux-Parcs (mercredis et vendredis).

Pour le Front-Populaire et la Ferme-du-Buisson :

Madame Yamina BELKAID tient ses permanences, les lundis, les mardis et les jeudis matins, dans l'espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front-Populaire).

Madame BELKAID tient par ailleurs une permanence, les mercredis et les vendredis, au sein du L.C.R. loué par Marne et Chanteraine Habitat à la Commune de Noisiel au 3, cours du Buisson.

2 - Activités collectives créatrices de lien social

Activités collectives régulières

Les médiateurs de quartiers encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale.

Pour le Lizard et le Front-Populaire:

Un groupe de parole est organisé tous les jeudis après-midis au L.C.R. des Totems par les médiateurs du Lizard et du Front-Populaire.

Depuis 2017, le secteur vie des quartiers a accompagné la création d'un atelier socio-linguistique encadré par quatre bénévoles à l'Espace associatif les mercredis après-midis, et à destination de tous les habitants des quartiers.

Pour la Pièce-Aux-Chats :

Un accompagnement à la scolarité est proposé aux collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} les vendredis soirs par un animateur de la MJC-MPT.

Pour le Front Populaire :

L'atelier-couture traditionnellement organisé le 3^{ème} samedi du mois au L.C.R. des Totems a repris depuis 2016.

Les Sorties familiales à la mer

Le secteur Vie des Quartiers a maintenu en 2019 l'organisation des « Sorties à la Mer ».

Deux sorties familiales ont été proposées :

- le samedi 13 juillet à Bray-Dunes (59 participants) ;
- le samedi 17 août à Berck-sur-Mer (55 participants).

Le règlement de cette activité s'est fait auprès du secteur de la régie centralisée.

L'accompagnement de chacune de ces sorties a été assuré par :

- un médiateur de quartier
- un agent d'animation du service des activités périscolaires.

Le sentiment des habitants sur ces sorties a été globalement positif.

Fêtes de quartiers et autres manifestations ponctuelles

En 2019, le secteur Vie des Quartiers a coordonné les initiatives habitante et associative pour l'organisation de trois fêtes de quartier.

- A la Pièce-Aux-Chats le samedi 15 juin avec environ 120 habitants. L'affluence était stable.

- Aux Deux-Parcs le samedi 6 juillet, la fête a réuni approximativement 220 habitants, soit une légère baisse, en raison de la canicule.

- A la Ferme du Buisson le samedi 14 septembre, dans l'enceinte de la Scène nationale qui a proposé un spectacle de cirque, la fête a rassemblé environ 450 personnes.

Enfin ont été organisés un loto dans le quartier des Deux-Parcs et deux trocs aux vêtements au LCR du Front-Populaire.

Gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social

Présentation de la mission : Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites régulières de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes et dans les espaces extérieurs restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires.

Afin de soutenir les associations de locataires dans leurs actions dans les quartiers, une subvention leur est versée :

- Amicale des Locataires des Deux-Parcs : 200 €
- Association de Défense des Locataires d'Habitat 77 : 200 €

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la Concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

Charges salariales secteur Vie des Quartiers :	121 898 €
Frais liés au fonctionnement (locaux, matériel, fournitures) :	8 977 €
Subv aux associations de locataires :	400 €
Subv Adulte-Relais :	- 19 392 €
Participation des familles :	- 746 €
Coût Ville de Noisiel :	111 137 €

C - ACTIONS PORTÉES PAR LE SECTEUR « EMPLOI »

Deux conseillères emploi offrent un accueil, un accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs d'emploi.

Deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public.

Pour mener à bien ces missions de conseil, d'orientation et d'accompagnement, une documentation importante, tenue à jour, a été acquise, en plus de la presse quotidienne ; le tout à disposition du public.

Sur l'année 2019, le secteur Emploi a suivi 220 demandeurs d'emploi (-12%) ce qui équivaut à 990 accueils physiques (-29%), soit une moyenne de 83 accueils par mois. Bien qu'en baisse, ces chiffres démontrent l'utilité sociale du secteur emploi et sa bonne visibilité auprès des demandeurs d'emploi.

Charges salariales secteur emploi :	57 814 €
Documentation :	1 023 €
Coût Ville de Noisiel :	58 837€

I - URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE
Coût total des actions mises en place :
219 868 €

II - RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS -ADMINISTRATION FINANCES

Toutes les actions menées par le service ont pour objectif, dans le cadre de la politique sociale municipale, de la petite enfance, de la famille, de la santé, du logement et des retraités, d'accompagner les Noisiéliens à des moments importants de leur vie, de les soutenir, dans leur quotidien ou en leur apportant conseil en cas de difficultés sociales notamment, d'œuvrer pour être au plus près des besoins des usagers, d'agir le plus possible sur le terrain de la prévention par un développement des partenariats avec les différents acteurs locaux ainsi qu'en interne par un travail avec les autres services impliqués dans ces actions.

Pour une plus grande lisibilité du bilan, le CCAS est porté de façon distincte des autres secteurs puisque ses deux budgets, même si la commune apporte une subvention de fonctionnement au budget principal, sont distincts de ceux de la ville.

A - SECTEUR RETRAITÉS

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.

- Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

- Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.

- Objectif 3 / Mission 1 : Avec le CCAS, proposer des solutions de logement adaptées : cette mission sera détaillée dans la partie CCAS.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	0
Nombre d'agents de catégorie B	1 (80%)
Nombre d'agents de catégorie C	1
Vacataires	2

Moyens financiers

	2018/2019
Budget de fonctionnement	46 006
Budget en personnel	88 452
Budget en investissement	

Les agents vacataires sont : l'animatrice sportive et l'animatrice du conseil des Aînés.

La diminution du budget en personnel s'explique par le départ d'une collaboratrice à la retraite et son remplacement par une nouvelle collaboratrice d'un grade différent et ayant une ancienneté moindre.

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Avec le CCAS, sur son budget annexe lequel existe depuis le 1/1/2008, la RPA

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar.
- Service info/communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisations de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la Résidence.
- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.
- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce.
- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.
- Service Informatique : soutien technique.

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2017-2018

MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité

Présentation de l'action :

Organisation de séances de gymnastique adaptée, gestion des cartes de transport Passe Navigo/Améthyste. Organisation d'un service de cars en direction des différents commerces et à l'occasion des activités : gymnastique douce, piscine, RPA pour les activités du jeudi, ciné seniors, soit 5 ramassages par semaine, excepté pendant la période des vacances scolaires, où le mini car municipal est principalement dédié aux centres de loisirs de la ville. Toutefois, afin de permettre aux personnes âgées de faire leurs courses, le mini-car municipal assure une navette vers le supermarché local à raison de deux déplacements en juillet et en août.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	870 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	350
Coût de revient global de l'action	17 546
Coût de revient par participant / ou usager	20,17
Coût résiduel de l'action pour la commune	13 627
Coût de l'action par Noisiélien	0,87

Le calcul de cette évaluation est réalisé sur le nombre de présents effectifs durant les cours de gymnastique douce (319) , carte Navigo (544), foyer (7).

Le service a instruit 544 demandes de Passe Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (547 en 2018) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulatif des renouvellements opérés par le service des transports départemental. Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

Pour la seconde année consécutive, le nombre de participants au global est en augmentation.

En 2018-2019, le nombre de participants au cours de gymnastique douce est de 319 (sont inclus les résidents de la Pergola).

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	3 918 (2)
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes <u>charges de personnel</u>	16 586	Part communale :	13 628
65-Frais de gestion	960 (1)	Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
Total charges :	17 546	Total produits :	17 546

(1) Frais d'envoi des factures gymnastique et du journal Ensemble.

(2) Participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

Coût à la charge de la commune : 13 628 €.

Commentaires : Les personnes retraitées apprécient la qualité des actions menées par la Commune et notamment le service du mini car municipal qui leur permet de se déplacer dans les différents quartiers de la ville ou hors commune (trajet piscine et commerce Champs -sur-Marne). On note d'ailleurs une fréquentation stable.

MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

Présentation de l'action :

Pour les Départements, élaboration et suivi des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, des demandes de prise en charge de l'aide à domicile au titre de l'aide sociale, des demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme ; accueil et orientation du public, mise en place, l'été, du plan canicule (constitution d'un fichier et suivi des personnes inscrites au moment des fortes chaleurs, appels téléphoniques ; relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires de services d'aide à domicile).

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	102
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	250
Coût de revient global de l'action	16 051
Coût de revient par participant / ou usager	157,36
Coût résiduel de l'action pour la commune	16 051
Coût de l'action par Noisiélien	1,03

(1) 47 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, désormais inscrites sur le fichier communal du plan canicule (10 nouvelles inscriptions cette année) + orientation de 24 personnes vers des services ou organismes partenaires (CLIC, MDS, services prestataires d'aide à domicile) + 12 dossiers d'A.P.A + 5 Aides Sociales à l'Hébergement traitées + 14 demandes de téléalarme.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64-Impôts et taxes charges de personnel	16 051	Part communale :	16 051
65-Frais de gestion		Part CA :	
66-Charges except		Part diverses :	
Total charges :	16 051	Total produits :	16 051

Coût à la charge de la commune : 16 051 €.

Commentaires : Les conditions climatiques de l'été 2019, ont induit quelques 700 appels téléphoniques vers les personnes inscrites sur le fichier communal du plan canicule. En juin 2019, une période d'astreinte de 2 jours durant un week-end a été mise en place. Durant cet épisode caniculaire, 3 interventions des médiateurs de quartiers ont été nécessaires à la vérification du bon état de santé des bénéficiaires.

L'espace citoyen permet aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le fichier canicule et de demander les rectifications éventuelles de données.

MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors

Présentation de l'action :

Sur la période de référence, organisation d'une sortie en province, et de deux actions de proximité, activités de loisirs (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux, atelier informatique).

La RPA organise aussi, dans ses locaux, des activités dédiées à tous les noisiéliens retraités (5 repas à thèmes, quiz, lotos, jeux de mémoire, séances cinéma, ateliers manuels).

Le Conseil des Aînés, instance participative qui a pour mission de permettre aux retraités Noisiéliens de formuler des propositions dans des domaines touchant la vie des retraités à Noisiel a vu son projet des Boîtes à Livres aboutir avec la pose de 4 boîtes sur le territoire de la commune.

La 28ème édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées » s'est déroulée le 11 octobre 2018 à la Maison des Fêtes Familiales autour de deux actions.

Première action : conférence sur le chocolat Menier - Petite histoire d'une industrie briarde et animée par la responsable du service Patrimoine Tourisme.

Deuxième action : Atelier gymnastique douce animé par le professeur de gymnastique douce.

Au total, 56 personnes (37 l'an dernier) ont participé à cette journée, entre la matinée et l'après-midi et ont apprécié l'ensemble des interventions.

L'atelier informatique se déroule depuis à la Pergola le lundi de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 12h en dehors des périodes des vacances scolaires. La fréquentation de cet atelier est toujours aussi fluctuante, variant de 3 à 6 personnes selon les périodes de l'année. Trois ordinateurs portables, commandés par le service informatique, sont mis à disposition des participants de cet atelier ; certains d'entre eux se déplaçant avec leur matériel informatique personnel. Le nombre de bénévoles a augmenté de 3 personnes au cours du premier semestre 2019.

Par ailleurs, la Ville octroie une subvention et met à disposition des locaux ainsi que le mini car municipal avec son chauffeur, à titre de participation aux activités organisées par le Club Amitié des Seniors.

Les personnes retraitées sont informées régulièrement de l'ensemble des activités et animations grâce à l'envoi du journal « Ensemble » diffusé tous les quatre mois.

Evaluation quantitative de l'action hors « sorties en province » :

	2018/2019
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action (1)	144
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	126
Coût de revient global de l'action	16 298
Coût de revient par participant / ou usager	113,18
Coût résiduel de l'action pour la commune	16 113
Coût de l'action par Noisiélien	1,03

- (1) La répartition des utilisateurs est la suivante : 81 personnes aux Assises locales des retraités, 7 personnes aux activités du foyer le jeudi, 7 personnes à l'atelier informatique, 39 personnes à la sortie de proximité en mai 2018, et 10 personnes au Conseil des Aînés.

Commentaires : Les coûts de communication validés dans cette analyse sont répartis sur les 144 personnes participant de manière effective aux activités proposées. Mais si le coût était rapporté au nombre de destinataires du journal « Ensemble » (soit 1334 personnes), le coût de revient par participant / ou usager serait aux alentours de 12 €.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	185
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	12 886	Part communale :	16 113
65- Frais de gestion	3 412 (1)	Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	16 298	Total produits :	16 298

- (1) Coût d'impression (journal Ensemble, invitation aux Assises, sortie de mai), frais postaux et alimentaires pour les Assises.

Coût à la charge de la commune : 16 113 €.

Commentaires : Les charges de personnel incluent les agents du service et l'agent assurant le transport des participants aux activités avec le mini car municipal. Cette année, les Assises locales des personnes retraitées ont vu 81 personnes intéressées : légère hausse par rapport à l'an dernier (37 participants).

La fréquentation des activités classiques du foyer (jeux de société) à la résidence la Pergola restent peu fréquentées, avec une moyenne de 8 personnes selon les semaines. La fréquentation de l'atelier informatique reste également stable depuis plusieurs années.

Evaluation quantitative de l'action « sorties dans l'Eure » :

	2018-2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	105
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1
Coût de revient global de l'action	15 573
Coût de revient par participant / ou usager	167,36
Coût résiduel de l'action pour la commune	15 998
Coût de l'action par Noisiélien	1,02

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 575 (1)
61/62-Prestations de service	6 212	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	11 361	Part communale :	15 998
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	17 573	Total produits :	17 573

(1) Participation des retraités au coût des sorties

Coût à la charge de la commune : 15 998 €.

Commentaires :

La sortie du 4 juillet 2019 (deux cars) s'est déroulée dans l'Eure avec visite et dégustation au Verger de Giverny, déjeuner dansant au restaurant du Moulin de Fourges. Enthousiasme partagé par les 105 personnes participant à la sortie + 4 élus.

MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors

Présentation de l'action :

A l'occasion de la Nouvelle Année, un banquet avec une animation dansante est proposé aux personnes retraitées âgées de 65 ans et plus. En fin d'année, la distribution des colis festifs de Noël est dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	1009
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1,5
Coût de revient global de l'action	34 874
Coût de revient par participant / ou usager	34,56
Coût résiduel de l'action pour la commune	34 874
Coût de l'action par Noisiélien	2, 23

(1) Ce chiffre correspond au nombre total de colis commandés soit 735 (677 en 2017). Cela représente 461 Colis personnes seules (436 en 2017) et 274 Colis couples (241 en 2017). Cette opération a impacté 1009 personnes (918 l'an dernier).

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	17 620 (1)	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	244	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 010 (2)	Part communale :	34 874
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	34 874	Total produits :	34 874

(1) Correspond à la facture de l'achat des colis

(2) Baisse de la masse salariale car distribution sur 1,5 jour alors que sur 2 jours en 2017.

Coût à la charge de la commune : 34 874 €.

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans un délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. Pour la troisième année, l'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par des membres du personnel du service de l'action sociale.

Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	477
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1
Coût de revient global de l'action	40 320
Coût de revient par participant / ou usager	84,53
Coût résiduel de l'action pour la commune	40 320
Coût de l'action par Noisiélien	2,58

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	19 285 (1)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	20 964	Part communale :	40 320
65- Frais de gestion	71 (2)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	40 320	Total produits :	40 320

(1) Correspond aux frais de prestation du traiteur, de l'animation musicale, des vigiles sollicités pour la sécurité et des factures SACEM et SPRE.

(2) Impression menus et carte vœux/invitations banquet

Coût à la charge de la commune : 40 320 €.

Commentaires : Le banquet

Cette manifestation a été organisée sur une seule journée, le samedi 26 janvier, à nouveau au COSOM . L'âge requis pour y participer était de 65 ans à la date du banquet. Les résidents de la maison de retraite la Chocolatière n'ont pas été sollicités car il était possible que le nombre d'inscrits dépasse le nombre de places autorisées dans le lieu.

L'animation a été une nouvelle fois confiée à un DJ et un magicien a exercé ses talents via un stand-up.

Les colis festifs de Noël et le banquet annuel de la Nouvelle Année restent les deux actions les plus prisées des personnes retraitées.

A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES = 136 984 €

B - SECTEUR PETITE ENFANCE ET FAMILLE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans dans des structures adaptées à leur âge et à la demande de leurs parents en l'absence de ceux-ci.
- Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir la parentalité.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	11
Nombre d'agents de catégorie B	Passage des EJE en catégorie A en février 2019
Nombre d'agents de catégorie C	38
Vacataires	A : 1 la psychologue C : 14 assistantes maternelles : - 1 démission avril - 1 démission fin août - 1 départ en retraite en septembre 2018 -1 départ en retraite en décembre 2018

Moyens financiers

	2017/2018
Budget de fonctionnement	103 914 (alimentation et fournitures diverses, ...) + 63 853 (charges techniques)
Budget en personnel	2 685 035
Budget en investissement	6 940

La dépense en investissement est un peu plus faible cette année car les commandes pour le renouvellement du matériel de la crèche collective ont été passées cet été. Nous souhaitons avoir plus d'informations sur un accompagnement financier sous la forme d'une subvention de la CAF dans le cadre de la rénovation de la structure. Le dossier a été présenté à l'été 2019 suite à la mise en place de nouveaux critères par ce partenaire.

L'investissement comprend en crèche collective l'achat de mobilier en section, le changement des mobiliers en cuisine et biberonnerie.

De plus ont été réalisés, le changement de la toiture sur 3 ans à raison d'une section par an les travaux ne pouvant se faire qu'en l'absence des enfants (lors de la fermeture estivale) et l'installation de la climatisation en section des grands.

Les équipes de professionnelles des structures petite enfance sont en perpétuel renouvellement. La masse salariale reste stable.

Une réorganisation des temps des éducatrices de jeunes enfants a été menée afin que l'ouverture du poste pour le RAM n'augmente pas le montant de la dépense.

Bien que la structure ait au public le 1^{er} septembre 2019, le poste a été attribué dès le 1^{er} janvier 2019 afin que la professionnelle organise les documents et l'accueil des professionnels et parents dès l'ouverture.

De plus la baisse de la fréquentation de la crèche familiale, due au non remplacement des professionnelles parties et le départ à la retraite de la directrice ont permis de diminuer l'agrément de cette structure en réduisant l'agrément de 80 à 59 enfants accueillis.

Par ailleurs, le poste d'éducatrice de jeunes enfants du multi accueil était vacant depuis février 2019 .

Il a donc été décidé d'affecter une EJE à ½ temps au multi accueil, la directrice adjointe de cette structure étant éducatrice et l'autre ½ temps au RAM.

Ainsi les normes de personnel sont respectées dans ces deux établissements tout en tenant compte des restrictions financières et en permettant à un nouveau service, le RAM, d'ouvrir à la population à compter de septembre 2019.

En crèche collective l'équipe encadrante auprès des enfants s'est complétée avec l'arrivée de l'éducatrice de jeunes enfants en octobre 2018, ce qui a permis de compléter l'équipe d'encadrement et ainsi stabiliser les professionnelles dans leur pratiques auprès des enfants. La directrice adjointe est en congé maternité depuis mars et nous a annoncé, lors de la fermeture estivale, de son non retour au sein de la structure.

En crèche familiale plusieurs départs : une démission en avril après un congé maternité débuté en septembre 2018, un départ en retraite en septembre, un autre en décembre et une nouvelle démission fin août 2019.

Les professionnelles de cette structure ne sont donc plus que 14 au 31 août 2019. Cette année aucune candidate extérieure n'a postulé pour intégrer cette structure malgré l'annonce inscrite sur le site internet de la commune.

La nouvelle directrice de la structure arrivée en juillet 2019 a permis un tuilage de direction, la directrice précédente partant en congés retraite début août, et ainsi rassurer les professionnelles de la continuité du travail débuté ces derniers mois.

Le multi accueil a aussi connu plusieurs changements : une éducatrice de jeunes enfants à temps plein partie en février et remplacée à 50 % à partir du 25 septembre 2019, ainsi que le départ de deux auxiliaires de puériculture remplacées rapidement.

La psychologue continue le travail d'accompagnement des professionnelles des structures de la petite enfance et de la famille ainsi que de l'observation des enfants de ces différents lieux.

En décembre 2018, un contrat a été passé avec une entreprise pour des vacances de **médecin**, ce qui permet, depuis, l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap, la validation de nombreux PAI (8 au total sur les 3 établissements d'accueil de jeunes enfants) ainsi que l'accueil d'enfants dès 2 mois et 1/2. En effet, en l'absence de médecin, l'accueil des enfants ne pouvait se faire qu'à leurs 4 mois ce qui pouvait rendre certaines situations complexes pour les familles.

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Une crèche familiale de 80 berceaux, réduction à 59 berceaux à compter du 1^{er} septembre 2019.
- Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h et 10 places en accueil occasionnel à raison de 4 demi journées par semaine hors vacances scolaires.
- Les entités de soutien à la parentalité regroupées à la Maison de l'Enfance et de la Famille le REAAP « Grain de Café» et le LAEP « Grain de Sel».
- Un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s qui a ouvert le 2 septembre 2019 aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et gardes à domicile de la commune ainsi qu'aux parents en recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants.

Cette entité se situe coté famille pour les temps individuels avec les professionnels et ou les parents, et coté petite enfance, pour les temps collectifs, dont l'espace sera mutualisé avec la crèche familiale.

Matériels gérés par le service :

- La nouvelle version du logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen. Il est envisagé de développer l'utilisation de cet outil de communication afin de gagner en temps de transmission d'information et de support disponible à tout instant pour les parents.
- Du petit matériel audio visuel (appareil photo...)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques: entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.
- Service communication: couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations et soutien pour l'utilisation de l'espace citoyen.
- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.
- Service informatique: soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils de travail pour l'espace citoyens, ainsi que les démarches dans le cadre du RGDP.
- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.
- Service de la jeunesse: utilisation de salle de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil et utilisation du gymnase « la halle des sports» par la crèche collective.

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2018/2019

MISSION 1 - Action 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans dans des structures adaptées à leur âge et à la demande de leurs parents, en l'absence de ceux-ci.

Présentation de l'action :

Il s'agit d'accueillir les enfants dès deux mois ½ (depuis l'arrivée du médecin en décembre 2018) en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune. La modification du taux d'effort imposée par la CAF à compter de septembre 2019 puis à partir de chaque 1^{er} janvier de 2020 à 2022 générera - à heures facturées égales - une hausse de la participation des familles.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les modes d'accueil collectif et ainsi favoriser l'accompagnement de familles monoparentales, bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité majorée) et sur les agents qui assurent celui-ci (législation sociale concernant les ASMAT).

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci ; les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé ou occasionnel.

Des ateliers ont été poursuivis avec l'association la compagnie Ballons en crèche collective : ateliers d'expression corporelle pendant lesquels l'enfant découvre son corps selon son rythme et sa capacité. De plus sont renouvelées les utilisations régulières du gymnase à raison d'une à deux fois par semaine sur certaines périodes de l'année.

Le multi accueil a choisi le thème du conte avec le recyclage des éléments utilisés à la maison pour la création, la mise en place de divers ateliers manuels.

L'équipe continue à accueillir une fois par mois la Fée en chant thé avec un tapis à histoire à destination de 3 groupes d'enfants. Sont poursuivis les temps d'échanges entre les jeunes du service jeunesse lors des vacances scolaires et les enfants de la section des grands.

La crèche familiale a continué son partenariat avec ADEM (éveil musical) et la compagnie Ballons (éveil corporel).

L'activité gymnastique, danse, expression corporelle, pour les enfants du multi accueil, est toujours appréciée. L'espace de danse proposé à la Maison de la Jeunesse, très accessible et adapté aux besoins des enfants, est utilisé deux fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

Les 2 structures d'accueil collectif ont participé à l'action « Informer c'est sauver » afin de sensibiliser enfants et parents aux divers accidents domestiques.

Cette action a été portée par le service jeunesse sur plusieurs mois en partenariat avec les services petite enfance et les centres de loisirs avec une journée de présentation en février 2019 pour partager ces temps de sensibilisation avec la participation d'intervenants extérieurs.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	208 enfants (196 familles). - Crèche collective : 79 familles (84 enfants) - Crèche familiale : 46 familles (49 enfants) - Multi accueil : 71 familles (75 enfants)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	- Crèche collective: 229 jours - Crèche familiale: 231 jours - Multi accueil: 229 jours Les trois structures de la petite enfance ont fermé la semaine de Noël ainsi que 3 semaines du 5 au 23 août 2019.
Coût de revient global de l'action	2 855 918
Coût de revient par participant / ou usager	13 730
Coût résiduel de l'action pour la commune	1 218 208
Coût de l'action par Noisiélien	78

Afin de compléter les places vacantes au plus vite, une nouvelle organisation des adaptations a été mise en place dès fin août 2019 afin que l'ensemble des parents bénéficient d'un contrat au plus tard le 1^{er} octobre. De fait, les entrées des nouveaux enfants débutent dès la réouverture de la structure en rythme plus soutenu que précédemment afin que les places soient attribuées rapidement.

De plus, plusieurs parents sur les 3 établissements d'accueil de jeunes enfants s'étaient engagés à prendre la place pour leur enfant et se sont désistés quelques jours seulement avant l'adaptation, voire la semaine de l'adaptation.

La crèche collective a accueilli des enfants tout au long de l'année afin de compléter les places restées vacantes ce qui explique 21 entrées en septembre, 6 en octobre et 3 en novembre. Puis en début d'année civile, il y a eu de nouveaux départs qui ont nécessité 3 adaptations en janvier, 2 en février, 2 en mars et 3 en avril.

La crèche familiale, le nombre d'enfants diminue cette année encore avec une moyenne de 40 enfants accueillis mensuellement. Sur la même période, l'an passé, les professionnelles accueillaient 45 enfants et ils ne seront plus que 37 enfants en septembre 2019, La structure a accueilli 29 nouveaux enfants : 18 en septembre, 3 en octobre, 1 en avril, 2 en mai et 5 en août pour la nouvelle année scolaire.

Au multi accueil, l'accueil occasionnel, par demi-journée, a permis de répondre à différentes familles, soit 21 enfants à raison d'une demi-journée par semaine minimum. Le nombre d'inscrits étant à la baisse une réflexion a été menée afin de modifier les jours d'accueil à compter de septembre 2019 avec la mise en place d'une journée continue et la modification d'une matinée d'ouverture non plus le mercredi matin peu utilisé pour les familles ayant des plus grands scolarisés qui restent à la maison ce jour là avec le vendredi matin.

L'accueil régulier a permis de répondre à 54 enfants (dont 27 nouveaux) avec des contrats au plus proche des besoins, avec une moyenne de 40 heures et une meilleure répartition des temps partiels demandés par les parents. Plusieurs départs ont permis de répondre à de nouvelles familles et ce de manière échelonnée : 14 en septembre, 3 en octobre, 2 en novembre, 1 en janvier et 2 en avril pour les accueils réguliers.

La psychologue est amenée à rencontrer enfants et familles de toutes les structures « petite enfance » et soutien à la parentalité. Son temps de travail a été réparti en fonction des activités et besoins propres de chacune d'entre elles.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	268 811	70-Part des usagers	348 579
61/62-Prestations de service	100	74- Subventions	1 289 131
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 587 007(1)	Part communale :	1 218 208
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 855 918	Total produits :	2 855 918

(1) La part achat et fournitures est supérieure à l'an passé car les coûts, pour une même prestation, sont supérieurs aux années précédentes.

De plus la mise en place du contrat avec la médecin est pour beaucoup puisque qu'il représente 9600 € pour une année complète.

Le marché de restauration est lui aussi en augmentation malgré une commande au plus près de la consommation réelle.

De plus une remise aux normes du matériel était nécessaire aussi bien en crèche familiale, afin que les professionnelles puissent renouveler leur agrément, qu'en collective afin de remplacer du matériel vétuste. Certains achats commandés courant 2018 ont été livrés à la rentrée scolaire 2018 et ont donc été intégrés à cette période alors qu'ils concernaient la période précédente.

(2) La masse salariale est sensiblement identique à celle de l'an passé . En effet le nombre de professionnelles a peu varié, comme expliqué précédemment.

Les professionnelles sortant des effectifs sont remplacées rapidement selon les obligations réglementaires et l'étude des postes d'éducatrices de jeunes enfants entre la crèche familiale et le multi accueil a permis de ne pas créer de nouveau poste.

(3) La part des usagers est à la baisse . Le tarif horaire des usagers est similaire à l'année précédente mais les heures facturées sont elles inférieurs notamment en crèche familiale.

(4) La partie subvention est elle aussi à la baisse car la fréquentation de la crèche familiale est en baisse depuis de nombreuses années étant donné le départ de professionnelles non remplacées par manque de candidates.

La fréquentation des structures a été légèrement inférieure cette année étant donné les nombreuses entrées échelonnées, suite aux divers désistements de dernière minute.

Les partenaires financiers versent la subvention par rapport aux heures réalisées (pour le département) et par rapport aux heures facturées (pour la CAF). Il y a, de ce fait, une baisse de financement. Cette diminution entraîne une augmentation de la part d'autofinancement.

Afin d'augmenter la participation des financeurs, une étude de la fréquentation est réalisée mensuellement et sont revues avec les parents les consommations. Ceci pour réduire au maximum le différentiel entre les heures réalisées et heures facturées pour augmenter le tarif de base de la prestation de service payée par la CAF.

Coût à la charge de la commune : 1 218 208 €.

Commentaires :

Crèche collective :

L'installation d'un climatiseur en section de petits a permis d'avoir, cet été, des temps dans une pièce rafraîchie supplémentaire lors des pics de canicule. Une fermeture anticipée sur une journée a tout de même dû être organisée afin d'assurer la sécurité des enfants et des professionnelles. Cette installation devra être poursuivie lors de la période suivante afin de proposer des lieux compatibles tout au long de la journée avec l'accueil des enfants des 3 sections.

De plus un transfert de deux semaines vers la MEF pour les enfants de la section des grands a été réalisé juste avant la fermeture estivale afin que les travaux de rénovation de la toiture dans la section des moyens puissent avoir lieu. Travaux à poursuivre les deux prochains été pour les deux sections restantes.

Multi accueil :

L'installation d'un climatiseur réversible dans la salle principale a permis, cet été, d'avoir un nouvel espace plus frais pendant les pics de chaleur. L'utilisation des différents espaces (salle d'eau, parcours psychomoteur...) ont permis de séparer les groupes d'enfants, ainsi moins nombreux dans chacun des espaces.

Crèche familiale :

Pas de travaux ces derniers mois au sein de la structure.

La directrice de la crèche familiale poursuit les réunions de la MDS afin de présenter aux nouvelles assistantes maternelles agréées ou en cours d'agrément, le fonctionnement de la structure.

Le site internet de la commune indique, par ailleurs, que la crèche familiale recrute des assistantes maternelles afin de compléter l'équipe.

Ces 3 établissements ont réalisé entre le 01-09-18 et 31-08-19 :

- une assemblée générale,
- trois conseils d'établissements,
- des réunions pour les nouveaux parents et pour les parents dont les enfants changent de section dans les structures collectives.

MISSION 2 : Soutenir la parentalité

1 - Présentation de l'action pour les enfants de moins de 6 ans :

Pour différentes raisons, d'ordre sociologique en grande partie, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision et aux jeux vidéos dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, l'entrée à l'école maternelle ainsi que de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants. Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

L'action « A petits pas vers l'école », a été proposée à 9 familles domiciliées sur le secteur de la Ferme du Buisson dont les enfants n'ont pas connu la collectivité.

Cette action a pour but de faire participer enfants et familles à un temps de préparation à l'entrée à l'école. Il s'est déroulé sur 10 séances de mars à juin 2019, le lundi matin hors vacances scolaires avec une réunion de préparation. Ces séances se sont effectuées avec les familles sur le lieu de Grain de Sel pour les 8 premières séances et sur l'école maternelle de Ferme du Buisson pour les 2 dernières.

L'enseignant a été accompagné par une éducatrice de jeunes enfants spécialisée dans le soutien à la parentalité pour répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants, ainsi que la seconde accueillante auxiliaire de puériculture de Grain de Sel (aussi présente au multi accueil en accueil occasionnel).

Grain de Sel a accueilli 740 accompagnants et 884 enfants et organisé 192 séances sur des thématiques identiques aux années antérieures et demandées par les parents, dont principalement ceux de l'alimentation, du développement de l'enfant, de l'école, la fratrie, la propreté...

Les professionnelles ont accueilli sensiblement autant d'enfants que sur la période précédente spécifiquement sur la tranche d'âge 0 à 3 ans. Un rappel a été fait aux familles afin que seuls les enfants ayant entre 0 et 6 ans utilisent cet espace dans un objectif de sécurité. En effet, les activités proposées sont adaptées à cette tranche d'âge et ne conviennent pas à des enfants plus grands. De fait, les fratries dont l'aîné est hors de la tranche des 0 à 6 ans ne viennent plus, ce qui est assez récent. Une réflexion se porte sur les jours et horaires d'ouverture car ce service voit une baisse de sa fréquentation sur certaines périodes.

L'association Anne-Marie Jahouvey, service Laurent Clerc, nouvellement nommée Ellen POIDATZ est un partenaire qui continue à intervenir depuis plusieurs années à raison d'une matinée par semaine afin d'accompagner les familles d'enfants malentendants avec la présence de l'enseignante et d'une traductrice de l'association. L'objectif est l'intégration des familles différentes par l'ouverture vers l'autre, par la mise en avant de la tolérance et la différence de chacun.

Ces actions peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Elles constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange, très appréciés.

La psychologue est amenée à rencontrer certaines familles orientées par les professionnelles de Grain de Sel voire de Grain de Café.

L'espace Grain de Café s'adresse aux parents des enfants de plus de 6 ans. Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	<p><u>Enfants de moins de 6 ans -1740</u></p> <p>* Grain de Sel :1 624 * Lieu passerelle : 20 * action accompagnement école : 96</p> <p><u>Enfants de plus de 6 ans: (2) 792</u></p> <p>Soit un total de 2532</p>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<p><u>Enfants de moins de 6 ans (1) -213</u></p> <p>Grain de sel : 192 séances Lieu passerelle : 10 séance Action accompagnement école : 11</p> <p><u>Enfants de plus de 6 ans(2) -101</u></p> <p>Soit un total de 314</p>
Coût de revient global de l'action	102 116
Coût de revient par participant / ou usager	40,33
Coût résiduel de l'action pour la commune	26 276
Coût de l'action par Noisiélien	1,68

Le nombre d'ateliers d'ouverture de Grain de Sel a augmenté car, bien que la structure ferme une semaine à chaque vacance scolaire, davantage de créneaux sont proposés.
 Pour la partie Grain de Café il est constaté une légère augmentation avec une action déjà existante à destination des écoles qui s'est développée.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	2 769	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service(1)		74- Subventions (2)	75 840
63/64 Impôts et taxes charges de personnel(2)	99 347	Part communale :	26 276
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	102 116	Total produits :	102 116

(1) La part des prestations de service représentait, les années précédentes, les dépenses liées aux permanences du CIDFF de Seine et Marne. Cette action s'est arrêtée fin juin 2017 suite à la liquidation judiciaire. Pour notre année de référence, une action de sensibilisation à l'entrée à l'école a été proposée à l'ensemble des parents dont l'enfant entre à l'école maternelle De plus, une saynète théâtrale sur une thématique liée à la parentalité a été réalisée suivie d'un débat avec les mamans du coup de mains des parents.

(2) La part des subventions est supérieure à l'an passé car le paiement de l'action dans le cadre de l'ACSE est intervenu sur la période concernée contrairement à l'an dernier.

Coût à la charge de la commune : 26 676 €

Commentaires :

« A petits pas vers l'école », est une action d'accompagnement des enfants n'ayant pas connu la collectivité, en partenariat avec le directeur de l'école de la ferme du buisson. Elle a débuté le lundi 1^{er} avril 2019 avec une accueillante de Grain de Sel pour la réunion de présentation. Les 10 ateliers ont pu être réalisés sous le même format que précédemment. De plus, afin de proposer une action d'accompagnement des familles à l'entrée des jeunes enfants dans le milieu scolaire pour les deux classes de cette école, il a été proposé à l'ensemble des parents dont leur enfant intégrerait la classe des petits différents temps de rencontres et d'échanges entre fin juin à début juillet.

La thématique « Mon enfant va à l'école, comment l'aider ? » a permis aux familles concernées de se projeter plus sereinement dans cette nouvelle étape. Cette action a concerné **48** familles.

La Communauté d'Agglomération, avec Hors les Murs, réalise des actions de sensibilisation à la lecture en direction du jeune public 1 fois par mois, l'objectif étant de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

L'action avec Hors les murs a concerné **70** usagers.

L'action des petits déj' ou des goûters prend de l'ampleur et se développe sur différentes écoles. L'objectif est d'aborder avec les parents une thématique qui les intéresse et ainsi leur redonner confiance et les accompagner dans leur rôle parental. Cette action repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences. Cette action a concerné **62** parents et **24** enfants.

2- Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :

Plusieurs types d'actions ont été menés au Café des Parents.

* L'information :

Les points « info » avec la CAF, qui n'étaient que peu utilisés, ont été transformés en Salon Parental. Il s'agit de groupes de paroles autour de thématiques demandées par les parents.

Ce lieu est peu utilisé par les familles.

Au total, 5 ateliers se sont déroulés et 12 usagers ont été présents. Cette action ne sera pas renouvelée, et le temps libéré sera mis à profit pour les petit déj' et goûters dans les écoles aussi bien maternelles qu'élémentaires.

* Le partage des connaissances :

Au cours de cette année ont été mis en place des ateliers de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres. Cette action a toujours un franc succès. Ce temps d'échanges entre maman est utilisé en moyenne par 12 personnes. Cette action a concerné **325** usagers sur la période de référence.

* La prévention :

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent :

- deux professionnels de l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi après midi sur rendez vous et qui ont accompagné **204** usagers. L'ANPAA a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes. Ce partenaire a proposé une action de sensibilisation sur la thématique du cannabis pour un public de parents fréquentant Grain de Café.
- l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2^{ème} mercredi après midi et a accompagné 24 usagers.

Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Éducation Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

**B COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE ET FAMILLE =
1 244 484 €**

C - SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département
- Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 50%
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100%, 1 à 30%, et 1 à 10%
Nombre d'agents de catégorie C	2,6

Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

	2018/2019
Budget en personnel	197 607

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel
- Secteur politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2018/2019

MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département

Présentation de l'action :

Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires.

Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales : Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation Spéciale Vieillesse, CMU, RSA, obligations alimentaires, Allocation Personnalisée d'Autonomie (avec le secteur des retraités), admission à l'aide sociale pour les placements.

Les dossiers de RSA Socle sont instruits dans le service, avec, depuis le 3^{ème} trimestre 2016, accès à l'outil @RSA de la CAF, et réalisation de tests d'éligibilité. En revanche, les demandes de RSA majoré (prime d'activité) ne sont pas enregistrées dans le service, suite au positionnement du Conseil d'Administration du CCAS.

Le service a en charge les dossiers de regroupement familial et les domiciliations de personnes sans domicile stable, de plus en plus nombreuses. Le service gère non seulement la domiciliation pour les dossiers de RSA, mais également, suite à la parution de la loi DALO, toute demande de domiciliation ayant pour objet la délivrance de pièces d'identité, de demandes de logement, de dossiers divers...

Le lien avec le secteur du logement a permis, au cours de la période, le relogement de 4 usagers domiciliés au CCAS.

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeants risquant de voir leurs prestations diminuer souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Concernant les regroupements familiaux, il est à noter qu'une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'O.F.I.I., Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun, de vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, ce qui n'est pas automatique, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	*.aides Légales : MDPH=43 RSA=20 *Domiciliation : 56 Nouvelles + 42 renouvellements + 12 refus
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	99 900
Coût de revient par participant / ou usager	621
Coût résiduel de l'action pour la commune	99 900
Coût de l'action par Noisiélien	6,39

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	99 900	Part communale :	99 900
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	99 900	Total produits :	99 900

Coût à la charge de la commune : 99 900 €.

Commentaires : Le suivi des dossiers échappe presque totalement au service une fois ceux-ci instruits. Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

Les missions du service se sont développées avec la parution des textes sur le RSA et le développement des actions liées à la domiciliation : enquête auprès des demandeurs, sollicitations diverses du service (demandes d'aides sociales...) du fait de cette domiciliation.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux, la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite, et peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Le courrier des personnes domiciliées au CCAS est enregistré, et toute remise de pli fait l'objet d'un émargement de la part des intéressés. Ce suivi est réalisé à l'aide du logiciel Implicit acquis par le CCAS.

MISSION 2 - Action 1 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

Présentation de l'action :

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux, notamment communaux.

Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Sur l'année de référence, **182** courriers ont été reçus d'EDF, **129** courriers ont été adressés par le service, et **24** personnes se sont manifestées auprès du service. Après examen des situations, **6** aides ont été délivrées par le CCAS suite à délibération ainsi que **3** aides à l'énergie auprès d'ENGIE, ENI, Direct Énergie.

Les aides sont délivrées par le CCAS sous forme de bons alimentaires, de chèques à l'ordre des organismes dont l'usager est le débiteur, d'aides personnalisées (examen des situations par le Conseil d'Administration du CCAS).

En 2018/2019, le travail avec les bailleurs sociaux a été poursuivi au cours de **17** réunions notamment dans le but de la prévention des expulsions. Le service a rencontré Trois Moulins Habitat, OSICA devenu CDC Habitat Social, Logement Francilien devenu Mille et Une Vies Habitat, France Habitation, ADOMA, Antin Résidences.

Ces Commissions de Préventions des Expulsions ont examiné une moyenne de 11 dossiers par séance. Le nombre total de locataires en impayés sur la période de référence s'élève à 127. Le pourcentage d'impayés le plus fort se trouve à Adoma (22,5%) et Antin Résidences (12,5%), Trois Moulins Habitat (10,6%) et le plus faible chez France Habitation (4,8%) et CDC Habitat Social (2,32%).

Concernant le nombre de familles en impayés locatifs, il est à noter que certaines familles refusent que leur situation soit évoquée en commission. Par ailleurs certains bailleurs sociaux présentent en commission uniquement les dossiers pré contentieux, d'autres, comme Domaxis, ne s'inscrivent pas dans la démarche des commissions locales d'impayés locatifs. En revanche, une commission d'impayés a été instaurée début 2016 avec Antin Résidences.

Depuis le début 2016, la Maison Départementale des Solidarités ne délègue plus les travailleurs sociaux sur les commissions, certains bailleurs avaient donc fait le choix de les suspendre (OPH77, France-Habitation) ; les contacts avec ces bailleurs s'étaient de ce fait réduits. Toutefois, depuis juin 2018, un nouveau fonctionnement des commissions a été mis en place avec la Maison Départementale des Solidarités. En effet, il a été convenu que les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités, soient présents en priorité lors des commissions présentant le plus grand nombre de ménages en impayé (1001 Vies Habitat, Trois Moulins Habitat, France Habitation) et qu'ils soient représentés par le biais d'une fiche de liaison pour les autres commissions. Ainsi, sur l'année de référence sept commissions se sont déroulées en présence de travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités.

De plus, La Maison Départementale des Solidarités, a élaboré une réflexion en vue d'optimiser le fonctionnement des commissions, par la signature éventuelle de protocoles rédigés sur une base identique pour chacune des villes composant le territoire de la Maison Départementale des Solidarités, et avec le souhait d'inclure la CAF ainsi que l'UDAF dans le processus de lutte contre l'expulsion.

De ce fait, la Ville de Noisiel compte mettre en place ce projet de protocole de collaboration locale, avec ses partenaires institutionnels et bailleurs sociaux. A cette fin, une réflexion est en cours avec onze bailleurs y compris avec le bailleur Batigère, qui jusqu'au rachat du patrimoine social de CDC Habitat Social au Bois-de-la-Grange ne gérait qu'un petit nombre de logements sur Noisiel.

Prévention des expulsions locatives

Bailleur social	Nbre de logts	Nbre de familles en impayé	Pourcentage d'impayés	Nbre de commissions d'impayés	Nbre de mises à dispo Mairie	Nbre d'entretiens	Nbre d'assignations en justice	Nbre de concours Force publique	Nbre d'expulsions
Adoma	71	16	22,5%	2	4	1	0	1	1
Antin Résidences	72	9	12,5%	3	6	2	2	1	1
* Domaxis	134	/	/	0	16	3	9	3	0
France Habitation	494	24	4,8%	2	30	8	14	5	1
1001 Vies Habitat	290	27	9,3%	3	8	6	2	3	3
*MC Habitat	63	/	/	0	0	1	0	0	0
*OPH77	398	/	/	0	2	2	2	1	1
CDC Habitat Social	258	6	2,32%	3	8	2	3	0	0
Trois Moulins Habitat	425	45	10,6%	2	17	8	5	3	3
* Valophis	75	/	/	0	1	1	1	0	0
*Parc Privé	/	/	/	0	20	5	11	7	7
*Batigère	20	/	/	0	6	3	7	0	0
TOTAL du 01 09 2018 au 31 08 2019	2 300	127	5,5%	15	119	42	56	27	17

* Pas de commission d'impayés locatifs avec ces bailleurs

Par ailleurs, le travail de prévention et d'aide en direction des personnes en situation d'impayés de prestations municipales s'est poursuivi avec la participation du secteur administration finances aux réunions d'impayés, en vue d'un suivi et de mises à disposition le cas échéant par le service de l'action sociale .

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	434 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	97 707
Coût de revient par participant / ou usager	225,13
Coût résiduel de l'action pour la commune	97 707
Coût de l'action par Noisiélien	6,25

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	97 707	Part communale :	97 707
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	97 707	Total produits :	97 707

(1) Personnes reçues pour des aides, des impayés de loyers et suite à information d'EDF notamment.

Coût à la charge de la commune : 97 707 €.

Commentaires : Le travail du service évolue avec un public peu représenté précédemment : personnes âgées, dont un nombre élevé ne perçoit qu'une petite pension de retraite, public très jeune et « travailleurs pauvres ».

Poursuite de l'augmentation constatée ces dernières années du nombre de personnes en détresse psychologique, ce qui a généré des échanges ou réunions à la Maison Départementale des Solidarités, notamment dans le cadre de l'Instance de Soutien aux Personnes Vulnérables.

**C - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES =
197 607 €**

D - SECTEUR LOGEMENT

Objectifs et/ou missions portés par le service

- Objectif 1 / Mission 1 : Gestion des demandes et des vacances de logement
- Mission 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social
- Objectif 2 / Mission 1 : Gestion des logements privés de la ville
- Objectif 3 / Mission 1 : Groupe Hygiène et Salubrité
- Objectif 4 / Mission 1 : Gestion des logements des enseignants
- Objectif 5 / Mission 1 : Gestion des logements de fonction

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 10%
I. Nombre d'agents de catégorie B	1 à 65%
Nombre d'agents de catégorie C	1,25
Vacataires	

Moyens financiers

	2018/2019
Budget de fonctionnement	14 760
Budget en personnel	91 388

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Logements privés de la ville
- Logements des enseignants
- Logements de fonction

Matériels gérés par le service :

- Logiciel Péléhas
- LIBRE OFFICE

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- L'AG pour le prêt de véhicule, réservation de salles
- Les Services Techniques pour l'entretien des logements de la ville, les visites et intervention Groupe Hygiène et Salubrité
- La Police Municipale pour visites du Groupe Hygiène et Salubrité
- Le secteur Politique de la Ville pour une concertation sur certains dossiers
- Le secteur Education pour la gestion des logements des instituteurs

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2018/2019

MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements

Présentation de l'action :

Adhésion au dispositif du N° unique depuis 2011. Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs, dont actualisation des pièces justificatives. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs. Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Egalité et Citoyenneté.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	841 (1) + 241 (2)- Hors Noisiel Total 1 082	748 (1) +196 (2) Hors Noisiel Total 944	891(1) + 100(2) Hors Noisiel Total 991
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent	Permanent	Permanent
Coût de revient global de l'action	61 209	62 390	76 512
Coût de revient par participant / ou usager	56,57	66,09	77,21
Coût résiduel de l'action pour la commune	61 209	62 390	76 512
Coût de l'action par Noisiélien	3,91	3,96	4,89

(1) Il s'agit du nombre de demandes « actives », c'est-à-dire non radiées pour cause de non renouvellement, à la date du 31/12/2018.

(2) Il s'agit du nombre de demandes émanant d'habitants d'autres communes, enregistrées entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	76 512	Part communale :	76 512
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	76 512	Total produits :	76 512

Coût à la charge de la commune : 76 512 €.

Commentaires :

Les demandeurs de logement social noisiéliens sont reçus par le secteur du logement sur rendez-vous lors de la demande initiale et de son renouvellement annuel. Leur demande est saisie sur le logiciel privatif de la ville, qui a été interfacé avec l'outil national, pour permettre une saisie unique : la ville conserve donc la gestion de son fichier interne sur Péléhas, et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

Depuis la réforme du N° unique en 2011, le secteur du logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes.

Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique, mais aussi des sollicitations par courrier, auxquelles le secteur du logement donne suite.

Par ailleurs, le secteur du logement est tenu de procéder à toute demande de modification de dossier, sur Péléhas pour les noisiéliens, ou sur le serveur régional.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande, et procéder à son renouvellement, par internet ; cette pratique s'étend de plus en plus ; cependant, les dossiers enregistrés par ce biais sont souvent incomplets, car dépourvus des pièces justificatives. Au cours de la période, un tiers des nouvelles demandes figurant sur Péléhas n'a pas été enregistré par le secteur du logement.

S'agissant du renouvellement, le gestionnaire régional du système d'enregistrement, un mois au moins avant la date d'expiration de la validité de sa demande, notifie cette date au demandeur par courrier, après l'avoir fait -quand c'est possible- 2 mois avant par S.M.S.

Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1^{er} septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement, ce qui les rend immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même ; ces documents permettent en outre une meilleure maîtrise de la situation du demandeur.

Pour l'intégration des pièces justificatives, le secteur municipal du logement utilise, en fonction de la quantité des documents fournis, soit le numériseur industriel désigné par la DRIHL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, soit le scanner mis à disposition par le service informatique. 549 demandes (532 sur la période précédente) de logement actives ont fait l'objet au cours de la période d'un envoi pour numérisation, qu'il s'agisse de modifications de l'une des rubriques de la demande, de mises à jour lors du renouvellement, ou de saisies de nouvelles demandes . Un dossier transmis au numériseur comporte en moyenne 12 pages. Le mode de transmission a évolué au cours de la période : le secteur du logement est passé de la transmission par voie postale à l'envoi par web services.

En ce qui concerne les vacances de logement, la loi Macron a introduit un délai d'un mois pour la présentation par les réservataires de logements sociaux, dont les collectivités territoriales, de trois candidatures.

La procédure de désignation des trois candidats, en cas de vacance de logement, avait été revue en 2016, pour permettre un apurement progressif des demandes les plus anciennes. Depuis la loi Égalité et Citoyenneté, promulguée en janvier 2017, les réservataires sont tenus de loger sur le contingent qui leur est réservé 25% de demandeurs reconnus prioritaires. Par ailleurs, dans une optique de mixité sociale, il leur est demandé de loger les demandeurs appartenant au 1^{er} quartile (seuil de revenus fixé au niveau de la région Île-de-France à 9 720 €/an) en dehors des quartiers prioritaires. Par conséquent, l'ancienneté de la demande n'est plus un critère prépondérant.

S'agissant du critère de mixité sociale, le secteur du logement représente la collectivité lors des ateliers organisés par la CAPVM dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions, dont il est prévu qu'elle soit finalisée fin 2019 : certains patrimoines sociaux étant fragiles, sans pour autant faire partie du quartier prioritaire, il convient de ne pas y loger des demandeurs qui ont peu de ressources.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, sont priorisés également les dossiers de demandeurs en situation de handicap, les cas de violences au domicile, les situations d'hébergement, ou de vente de son logement par un propriétaire occupant en difficulté, ou encore les demandes résultant d'un divorce ou d'une séparation, ces critères étant rappelés par la loi Égalité et Citoyenneté.

Huit demandes répondant à ces critères ont fait l'objet, au cours de la période, d'une demande de labellisation. Trois d'entre elles ont été labellisées et inscrites sur le fichier SYPLO, ce qui leur permet d'être sélectionnées, au même titre que les demandes reconnues prioritaires DALO, sur les offres de logement du contingent préfectoral.

Au 1^{er} semestre 2019, un travail d'orientation des demandeurs répondant aux critères vers un recours DALO a été effectué. Compte tenu des délais d'instruction par la COMED, la commission de médiation, le secteur du logement ne dispose pas au 31/08/2019 de statistiques relatives à l'attribution de ce statut par les services de l'État.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement, qui fait partie du patrimoine social de Mille et Une Vies Habitat (ex Logement Francilien), sont également gérées par le secteur logement. Rappelons qu'il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés, suite à une évolution des critères d'accès, aux personnes âgées de plus de 60 ans, disposant de ressources inférieures à 855 € mensuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté établi par l'Insee.

Actuellement, sur les 28 logements du P.S.R., 27 sont occupés : l'un des logements est en effet inhabitable.

Au 31 août 2019, 26 des 27 logements loués sont occupés par des personnes vivant seules (23 femmes et 3 hommes), et un par un couple.

S'agissant du délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'un mois en zone tendue, ce qui est très peu compte tenu des critères à prendre en compte, mais aussi des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé, et parce qu'il arrive fréquemment que, d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement, notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble.

Il est demandé aux demandeurs qui déclinent une proposition de logement de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle) ; dans le cas contraire, le traitement de la demande sera gelé pendant un an.

Pendant la période, le secteur du logement a continué à orienter les jeunes noisiéliens demandeurs de logement et en situation d'insertion professionnelle vers la résidence Michel Serres, gérée par Arpej (4 orientations environ pour la période, qui n'aboutissent pas toujours à une intégration au sein des résidences, les gestionnaires exigeant des jeunes des garanties qu'un parcours d'insertion professionnel non linéaire ne leur permet pas d'assurer).

MISSION 1 - Action 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social

Présentation de l'action :

Liens, réunions et visites sur sites avec les bailleurs afin de suivre les gros travaux prévus sur les parcs sociaux.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 282 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	12
Coût de revient global de l'action	2 126
Coût de revient par participant / ou usager	0,93
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 126
Coût de l'action par Noisiélien	0,14

Budget de l'action 2017/2018 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 126	Part communale :	2 126
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 126	Total produits :	2 126

Coût à la charge de la commune : 2 126 €.

Commentaires :

Le parc social vieillissant a conduit à la mise en place d'un suivi des gros travaux.

Les anomalies sont consignées, les travaux réalisés et projets à court et long terme en matière de réhabilitations sont détaillés par les bailleurs.

Une visite du patrimoine de Batigère de la résidence du Bois-de-la-Grange a été réalisée au 1^{er} trimestre 2019 avec le secteur Politique de la Ville, les locataires de ce parc social faisant état de nombreux dysfonctionnements.

Quant au bailleur Trois Moulins Habitat, il s'est engagé à mettre un terme aux dysfonctionnements des trames électriques, qui entraînent des coupures de chauffage répétées depuis plusieurs années sur ce patrimoine.

Le secteur du logement participe en outre aux comités d'examen des subventions accordées par la CAPVM en faveur du parc public : opérations d'amélioration du parc existant sur les patrimoines de MC Habitat et France-Habitation à La Ferme du Buisson.

MISSION 2 - Action 1 : Gestion des logements privés de la ville

Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. Participation aux Assemblées Générales.

Emission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer, qui ont été effectuées, pour la période, par le secteur lui-même.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	12 jours/mois
Coût de revient global de l'action	6 780
Coût de revient par participant / ou usager	3 390
Coût résiduel de l'action pour la commune	6 780
Coût de l'action par Noisiélien	0,43

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 126	Part communale :	6780
65- Frais de gestion	4654 (1)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	6780	Total produits :	6780

(1) Charges de copropriété

Coût à la charge de la commune : 6 780 €.

Commentaires :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Foncia est le syndic des résidences Cariatides et Pastorale ; la gestion des parkings de ces résidences incombe quant à elle à Foncia depuis le second semestre 2014.

A la date du 31 août 2019, la ville perçoit des revenus locatifs pour 2 appartements et un garage rattaché à l'un des logements.

Au cours de la période, les deux locataires de la Pastorale ont été informés du non-renouvellement du contrat de bail qui les lie à la commune jusque juin 2021, ceci pour leur permettre de prendre leurs dispositions, en déposant éventuellement une demande de logement social.

MISSION 3 - Action 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

Présentation de l'action :

Mission confiée au service depuis janvier 2010 : Le groupe Hygiène et Salubrité se rend au domicile d'habitants signalant des problèmes dans leur logement.

Il est composé, outre l'Élu au Logement et à la Solidarité et la responsable du secteur Logement, d'un représentant de la Police Municipale, d'un représentant des services Techniques.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	7 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	27 jours
Coût de revient global de l'action	4 249
Coût de revient par participant / ou usager	607
Coût résiduel de l'action pour la commune	4 249
Coût de l'action par Noisiélien	0,27

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 249	Part communale :	4 249
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	4 249	Total produits :	4 249

Coût à la charge de la commune : 4 249 €.

Commentaires :

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles.

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement ; dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

Suite aux 9 arrêtés préfectoraux d'interdiction définitive ou temporaire d'habiter concernant l'hôtel des Pêcheurs, situé place Émile Menier, quatre résidents se sont vus attribuer un logement social, sur le contingent préfectoral ou sur le contingent mairie. Un résident est désormais hébergé par ses parents, un autre a été relogé au 1^{er} étage de l'hôtel. Une résidente a regagné son logement après travaux.

Outre ces situations qui relèvent de l'urgence, le groupe hygiène-salubrité intervient uniquement en cas de saisine des locataires du parc social ; il convient par ailleurs que des écrits attestant de l'existence d'échanges préalables entre bailleur et locataire soient fournis en amont de toute demande d'intervention du groupe, ce dernier ayant pour finalité la rédaction d'un compte-rendu de visite, qui bien que ne s'appuyant en aucun cas sur une expertise technique des intervenants en matière d'hygiène et de salubrité (les services municipaux ne possédant pas cette compétence), peut être utilisé à l'appui d'une saisine de la commission départementale de conciliation, compétente en cas de litige entre bailleur et locataire, qui après avoir convoqué les deux parties, établit un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

Au Cours de la période, le groupe hygiène et salubrité est intervenu à plusieurs reprises auprès de locataires des résidences des Totems et des Roches, du patrimoine social de l'OPH77. Les dysfonctionnements résultent le plus souvent de défauts d'étanchéité des toits-terrasse ; le bailleur a confirmé la réalisation de travaux pour la fin 2019. Le foyer le Lizard ANPIHM a fait également l'objet d'une visite. Bien souvent, les problématiques de logement vont de pair avec

des difficultés sociales, ce qui donne lieu à des échanges réguliers entre le secteur du logement et les travailleurs sociaux.

Une démarche « Permis de louer » a été initiée par la CA-PVM, à laquelle la collectivité de Noisiel n'a pas adhéré jusqu'à présent, faute de moyens.

MISSION 4 - Action 1 : Gestion des logements des enseignants

Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire et l'Élue du service Éducation, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public. Édition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	10 familles(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	4 249
Coût de revient par participant / ou usager	425
Coût résiduel de l'action pour la commune	4 249
Coût de l'action par Noisiélien	0,27

(1) Mutation professionnelle (2 logements)

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 249	Part communale :	4 249
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges exceptionnelles		Part diverses :	
Total charges :	4 249	Total produits :	4 249

Coût à la charge de la commune : 4 249 €.

Commentaires :

Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 12 logements des enseignants, qui relevait précédemment du service Education.

ADRESSE	CAUTION	Type	SURFACE	LOYER
6 allée des Noyers à Noisiel	X	F4	93,22	633,00
8 allée des Noyers à Noisiel	X	F4	93,22	633,00
43 allée Voltaire à Noisiel	X	F4	79,47	537,30
2bis rue du Bois de la Grange à Lognes	X	F5	105,70	713,26
14 place du Front Populaire à Noisiel		F4	72,55	499,04
14 place du Front Populaire à Noisiel		F4	79,86	545,10
2 Grande allée du Cor à Noisiel		F4	76,65	482,98
12 rue Anatole France à Noisiel		F4	87,15	549,13
43 allée Voltaire à Noisiel	X	F4	86,04	542,15
1bis Cours du buisson à Noisiel	X	F3	81,98	573,40

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est du ressort de l'élue du service Éducation, en lien avec Monsieur le Maire, de désigner le nouvel occupant parmi les demandeurs.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Tous les enseignants, reçoivent en effet, depuis la prise en charge par le secteur logement, un avis d'échéance mensuel.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles. Par ailleurs un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans se terminant en 2021; le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Au 30/08/2019, dix logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles. Les deux logements du groupe scolaire des Noyers ont fait l'objet de travaux de réhabilitation ; l'un d'entre eux est de nouveau donné en location depuis le 14/08/2019.

MISSION 5 - Action 1 : Gestion des logements de fonction

Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et application du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction, car il touche de près le personnel.

Reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. L'agent occupe le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte depuis le 1^{er} septembre 2018 ; il doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Le service France Domaine n'est plus à consulter dans ce cadre.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	1
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4
Coût de revient global de l'action	2 126
Coût de revient par participant / ou usager	2 126
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 126
Coût de l'action par Noisiélien	0,14

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 126	Part communale :	2 126
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 126	Total produits :	2 126

Coût à la charge de la commune : 2 126 €.

D - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR LOGEMENT = 96 042 €

E - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.
- Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	1 agent catégorie A représentant 10% d'un ETP
Nombre d'agents de catégorie B	1 agent catégorie B représentant 10 % d'un ETP+ 1agent catégorie B représentant 5% d'un ETP
Nombre d'agents de catégorie C	2 à 100% et 1 agent à 5 % de son temps
Vacataires	

Moyens financiers

	2018/2019
Budget de fonctionnement	
Budget en personnel	90 539
Budget en investissement	

Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- Logiciel CONCERTO (petite enfance)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- 2- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des crèches et impayés parents crèches ainsi que pour les encaissements des activités des personnes retraitées.
- 3- Service informatique : soutien technique sur le logiciel CIVIL NET FINANCES et travail sur la nouvelle version du logiciel CONCERTO

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2018-2019

MISSION 1 - Action 1 : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.

Présentation de l'action

1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, notamment pour la petite enfance et la famille, le logement, les retraités, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Les bons de commandes dématérialisés sont établis par chacune des structures extérieures puis validés au sein du service via le secteur administration finances avant d'être acheminées vers le service des finances.

Les factures sont, après vérification du service fait ou de la réception des marchandises, traitées dans ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées dans ce secteur.

Nombre de factures petite enfance : 219 (176 sur la période précédente)

Nombre de factures logement : 30 (17 l'an dernier)

Nombre de factures retraités : 16 (15 l'an dernier).

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place, entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

Commentaires :

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des différents secteurs du service.

2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif des deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.

Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

Par an	Mandats 2018/2019	Titres 2018/2019	Factures traitées 2018/2019
CCAS	128	43	19
RPA	208	114	174
TOTAL	336	157	193

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS :

Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la ville et de l'encaissement de la restauration à la Pergola.

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA :

Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 87 629 € sur la période (92 443 € sur la période précédente).

Nombre de titres de recettes pour la RPA : 16 (17 l'an dernier)

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.

Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 13 (10 l'an dernier) pour un montant de 3 408,82 € (1120 € l'an dernier).

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents et des encaissements de repas.

Pour le CCAS, 12 fournisseurs sur la soixantaine au total ont adopté la transmission des factures par voie dématérialisée et utilisent la plate forme CHORUS Pro., chiffres en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

3 / Suivre les recettes du service :

Les recettes proviennent, pour le secteur de la petite enfance de la participation des familles, des subventions versées par la CAF et des subventions versées par le Département.

Des conventions mettent en œuvre pour chacune des structures la Prestation de Service Unique et les conditions à respecter pour bénéficier desdites subventions.

Les taux d'effort demandés aux parents sont fixés annuellement par la CAF et varient selon les structures et le nombre d'enfants au foyer.

La CNAF, en juin 2019, a décidé une augmentation annuelle et progressive du taux des participations familiales entre 2019 et 2022 pour tous les contrats et une majoration progressive du plafond des ressources ; ces évolutions étant applicables au 1^{er} septembre 2019.

Désormais, pour chacune des 3 crèches, une convention de financement est signée chaque année avec le Département.

Par ailleurs, la CAF a signé avec la commune, pour chacune des 3 crèches et pour le L.A.E.P., une convention d'objectifs et de financement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

De plus un avenant a été signé dans la continuité du Contrat d'Objectifs et de Gestion de la CAF 2018-2022 , prévoyant des bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap » pour les crèches.

Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF permet également de financer des actions nouvelles.

Un travail a été mené en vue de la diminution, en crèche familiale du nombre d'agrément. Celui ci, avec l'avis favorable du Conseil Départemental passera de 80 à 59 au 1^{er} septembre 2019 pour tenir compte de la diminution du nombre d'assistantes maternelles .

Par ailleurs un dossier de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles a été instruit et transmis aux services de la CAF pour une ouverture au 1^{er} septembre 2019 également.

En lien avec les structures petite enfance et soutien à la parentalité, les rapports d'activités, bilans financiers et projections annuelles sont transmis aux financeurs.

Le « Portail CAF » mis en place durant l'année 2016 permet de suivre l'évolution des structures au niveau des taux d'occupation, des recettes attendues et devrait à terme permettre d'anticiper davantage les besoins budgétaires.

L'espace partenaire du site de la CAF a évolué et le nouvel environnement intitulé Consultation des Données Allocataires pour les Partenaires, C.D.A.P, remplace CAFpro depuis le début de l'année 2018. Selon le profil des utilisateurs, et dans le respect des textes et recommandations de la C.N.I.L, les données nécessaires à l'exercice des missions des agents peuvent être consultées sous forme d'une fiche de synthèse, plus ergonomique que précédemment.

Deux agents du service de l'action sociale, en charge du R.S.A et faisant partie des « services instructeurs » disposent des droits liés au profil T4. Les agents en charge du suivi des subventions disposent, eux, du profil T2 « Prestataires services sociaux ».

Un acompte est versé suivi de régularisations ce qui nécessite de la part du secteur administration finances un réel suivi des dépenses, factures fournisseurs notamment ainsi qu'un suivi des recettes, en provenance des financeurs mais aussi des parents.

C'est ainsi que l'un des deux agents de ce secteur participe aux réunions portant sur impayés de prestations municipales et se charge de contacter les familles en retard de paiement. En cas de non paiements successifs, il peut être décidé de radier l'enfant de la structure d'accueil.

Pour le secteur des retraités les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 13 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement.

En 2018 et 2019 la subvention de la commune s'est élevée à 125 000 €.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (71 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents

Les arrivées (12 sur la période de référence, 13 l'an dernier) et départs (12 comme sur la période précédente) de résidents nécessitent un suivi très régulier et rigoureux des cautions.

L'intégralité des cautions est portée, depuis l'exercice 2016, sur le budget annexe.

Avant le 1^{er} janvier 2008, en effet, les cautions étaient encaissées, tout comme les redevances, sur le budget unique du CCAS.

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

L'utilisation de HELIOS et de I-PARAPHEUR devrait permettre, au-delà de la diminution très significative des supports papier, un traitement plus rapide que précédemment. Désormais, le délai de traitement en mairie est de deux jours avant transmission au Trésor Public.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Par ailleurs, depuis cinq années un travail d'encaissement des loyers auprès du département de la Nièvre a été mis en place pour un résident de la Pergola qui était précédemment domicilié dans ce département.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service, des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis 3 ans. Plus des 2/3 des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

S'agissant du prélèvement automatique des repas, sur 43 repas quotidiens, 27 ont fait l'objet d'un prélèvement automatique .

Les tarifs au 1^{er} janvier 2019 à la Pergola sont les suivants :

T1 : 698,57 € par mois (pas d'augmentation)

T2 : 807,32 € par mois(pas d'augmentation)

Prix au 1^{er} septembre 2019 des repas midi : 5,60 € (5,50 l'an dernier) et 9,70 € pour les invités (9,55 € l'an dernier)

Prix plateaux soir : 2,80 € (2,75 l'an dernier)

Vin : 1,20 € (1,15 l'an dernier)

Café : 0,60 € (même tarif que l'an dernier).

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	15 632
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	61 328
Coût de revient par participant / ou usager	3,92
Coût résiduel de l'action pour la commune	61 328
Coût de l'action par Noisiélien	3,92

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	61 328	Part communale :	61 328
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	61 328	Total produits :	61 328

Coût à la charge de la commune : 61 328 €.

Commentaires :

Il s'agit d'une mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, petite enfance...

MISSION 2 - Action 1 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

Présentation de l'action :

1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont revalorisés de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public. Nombre de délibérations et décisions établies dans le service pour la ville :12, délibérations pour le CCAS : 30, décisions et arrêté pour le CCAS : 9. Nombre d'arrêtés pour la ville : 13.

Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année (6 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du

conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Les administrateurs ont été élus pour moitié (7 membres) par le Conseil Municipal et pour moitié (7 autres membres) nommés par le Maire parmi les représentants/ou bénévoles des associations suivantes : Empreintes, le Secours Populaire Français, le Secours Catholique, Les Restaurants du Cœur, l'association « les Amis de Germenoy », le Club Amitié des Seniors et l'Association des Paralysés de France.

Suite au départ, en décembre 2018, d'une bénévole des Restaurants du Cœur, celle ci a été remplacée par une autre personne qualifiée (même association).

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification.

Le Conseil d'Administration ayant décidé, en juin 2014, de télétransmettre les actes au contrôle de légalité, une convention avec le représentant de l'État a été signée à cet effet.

Un avenant n°1 à cette convention a été signé avec effet au 15 avril 2018 permettant la télétransmission des documents budgétaires du CCAS.

Tous les actes du CCAS sont donc télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes, sont également, depuis le 1^{er} avril 2015, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. Le personnel mis à disposition du CCAS à titre onéreux est celui de la Pergola.

Cette convention a été renouvelée le 21 février 2018 pour une nouvelle période de trois années.

Est intégrée dans cette convention la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS dans le domaine des achats répondant à des besoins communs entre ces deux entités.

La liste des domaines d'achats concernés est constituée d'une première partie portant sur les fournitures (électricité, petit outillage, produits d'entretien...) et d'une seconde partie portant sur les services (maintenance des ascenseurs, entretien des toitures, désinsectisation des bâtiments...).

Deux avenants à cette convention ont été signés, l'un pour compléter la liste des domaines d'achat (avenant N°1 du 22 octobre 2018), l'autre pour modifier la répartition des moyens humains (avenant N°2 du 12 décembre 2018).

Le CCAS a, par délibération du Conseil d'Administration du 27 janvier 2015, adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIPPAREC. Ceci afin de répondre aux exigences réglementaires d'une part, aux nécessités liées à une plus grande maîtrise des coûts et des dépenses d'autre part.

La ville de Noisiel ayant également adhéré au groupement de commandes, le CCAS a été dispensé du versement de la cotisation d'adhésion.

2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :

Les contrats d'accueil des enfants dans les structures petite enfance sont remis aux parents par les directrices, signés des parents, des directrices et de l'élu du secteur. Un exemplaire est conservé dans chaque structure ainsi que dans le service.

Y sont joints les éléments de la CAF permettant de calculer le taux d'effort des parents et les recettes attendues.

Ces documents peuvent d'ailleurs être demandés au cours d'un contrôle de la régie de recettes et à l'occasion des contrôles de la CAF.

Les cartes de badgeage des parents, en crèche collective et au multi accueil, qui étaient imprimées dans le service à l'aide d'un matériel spécifique, sont maintenant imprimées à la MEF sur une imprimante standard et plastifiée sur place, l'imprimante spécifique ne fonctionnant plus.

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec les responsables des structures, petite enfance, soutien à la parentalité et RPA.

Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier. Pour le CCAS a été effectuée en 2017 une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour la délivrance des aides facultatives, en lien avec le secteur des marchés. Deux candidats ont répondu. Après analyse des offres, le fournisseur avec lequel le CCAS travaillait depuis plusieurs années n'a pas été retenu

A ce jour : 8 contrats secteur petite enfance et 5 pour le secteur des retraités.

Le CCAS : 6 contrats en cours.

La RPA : 15 contrats en cours.

Evaluation quantitative de l'action :

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 602 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	29 212
Coût de revient par participant / ou usager	11,23
Coût résiduel de l'action pour la commune	29 212
Coût de l'action par Noisiélien	1,87

(1) Usagers petite enfance, résidents RPA, demandeurs d'aides auprès du service, occupants de logements appartenant à la ville

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	29 212	Part communale :	29 212
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	29 212	Total produits :	29 212

Coût à la charge de la commune : 29 212 €.

E - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES = 95 040 €

F - SECTEUR SANTÉ

La compétence santé a été ajoutée, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2014, à la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée.

1 - Projet d'une Maison de Santé

En lien avec la Communauté d'Agglomération plusieurs rencontres de professionnels de santé, depuis plusieurs années, ont eu lieu en vue de la création d'une Maison de Santé à Noisiel.

Le diagnostic réalisé en 2013 sur le territoire du Val Maubuée par le Cabinet ACSANTIS avait fait apparaître les principaux éléments suivants :

- Une population jeune et une forte proportion de familles nombreuses.
- Un vieillissement démographique rapide.
- Une importante population hébergée par le SAMU social et en errance avec des états de santé dégradés et carences alimentaires, absence de continuité de la prise en charge, difficultés à accéder à leurs droits par absence de domiciliation fixe.
- Densité médicale du secteur inférieure à la moyenne départementale ; difficultés de remplacement, temporaires ou définitifs d'où un problème de continuité des soins.
- Un centre hospitalier ressenti comme éloigné.
- Des difficultés d'identification entre professionnels et d'orientation, notamment en matière de santé mentale.

Plusieurs points ont également été repérés pour le territoire de Noisiel :

- Le vieillissement de la population accéléré au regard du statut de la ville nouvelle.
- La désertification progressive des acteurs de santé au regard d'une baisse de l'attractivité du territoire intercommunal et communal.
- Les difficultés de travail avec le système hospitalier.
- Une très forte diminution, voire une disparition de spécialistes libéraux confrontés à une concurrence de proximité parisienne, et / ou une fragilisation sociale des populations (40% résident en habitat social).
- L'évolution des projets de Maisons de Santé.

Les avantages d'un regroupement de professionnels de santé sont les suivants :

- Un exercice regroupé (au mieux plusieurs médecins généralistes, spécialistes et des paramédicaux),
- Un temps de travail permettant de meilleurs équilibres vie « privée - vie professionnelle »,
- Des outils modernes pour partager les informations,
- Des relations avec les établissements de santé et les spécialistes de proximité,
- Une sécurité d'exercice (physique et financière).

Compte tenu des dépenses importantes à prévoir, les professionnels de santé n'ont pas poursuivi les démarches en vue de la création d'une maison de santé.

Par ailleurs, en mai 2016, a été enregistrée au Journal Officiel la création de la « Maison de Santé des Roches » dont l'objet est de favoriser l'accès aux soins pour le plus grand nombre, grâce à la collaboration d'acteurs de santé pluri disciplinaires.

Le centre médico-dentaire, 42 cours des roches, a ouvert ses portes avec 3 dentistes et 1 médecin généraliste au début de l'été 2019.

2 - Projet Régional de Santé

La Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne qui a en charge la compétence santé sur le territoire a souhaité recueillir les avis, critiques et suggestions des différentes communes sur le Projet Régional de Santé afin de les intégrer à la décision de l'instance communautaire.

Ce document porte sur la période 2018-2022 et définit les axes et projets de transformation du domaine des organisations de santé à l'échelle de la région, ainsi que les programmes et priorités, activités et offres de santé dans des domaines spécifiques (la santé des femmes, les addictions, les personnes âgées...).

La Communauté d'Agglomération devant se prononcer sur le Projet Régional de Santé le 14 juin 2018 durant la séance du Bureau Communautaire et le 31 mai au sein de la Commission Développement Economique/Commerces/ Emploi/Santé/ Social, la commune de Noisiel a élaboré l'avis selon le texte ci-dessous, en date du 7 mai 2018.

« La Commune de Noisiel soutient les axes de transformation définis dans le projet régional de santé ainsi que les objectifs fixés d'ici à 2022 dans la perspective d'une réduction des inégalités et de la promotion de la santé autour de valeurs partagées dans de nouvelles formes de coopérations.

La prise en compte des nombreux paramètres impactant le domaine de la santé, la prise en compte des situations sociales complexes, des pathologies chroniques, du vieillissement de la population apparaissent comme particulièrement pertinents.

L'élargissement du champ des intervenants dans le domaine de la santé aux professionnels de l'habitat, de l'éducation, de l'enfance constitue une stratégie d'intervention propice à un repérage précoce des populations à risque.

Le développement des outils numériques de coordination constitue également un levier important d'amélioration des parcours de santé à condition que l'humain demeure au cœur du dispositif et que l'outil s'adapte aux spécificités des populations du territoire.

Cependant, la Commune de Noisiel souhaite que :

- soient renforcées les actions de prévention et de soins de proximité, en amont de l'accompagnement thérapeutique de proximité prévu dans le texte,
- les moyens financiers mis en œuvre soient précisés dans le schéma régional,
- les aides au développement des structures et dispositifs soient détaillées et développées,
- une attention constante soit portée au public particulièrement vulnérable, atteint d'un handicap, d'une pathologie psychiatrique, public très jeune et public en situation de précarité, public en situation de handicap vieillissant,
- l'offre de soins en santé mentale soit davantage développée sur le territoire,
- soit prise en compte la nécessité de revisiter le numerus clausus en médecine, lequel a été diminué de façon particulièrement importante depuis plus de 20 ans,
- en complémentarité avec la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, une approche transversale et globale des pathologies et difficultés des personnes âgées soit développée dans la perspective d'un maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles du plus grand nombre de personnes âgées (intégration de volets santé dans les contrats de politique de la ville...). »

2 - Contrat local de santé

La Communauté d'Agglomération a sollicité, en début d'année 2019, les services de la commune pour informer les habitants de la mise en ligne d'un questionnaire visant à interroger les citoyens sur leurs besoins en termes de santé.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé par la CAPVM, lequel a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de lutter contre la désertification des professionnels de santé .

De plus, dans le cadre de l'élaboration de ce plan, les coordonnées des organismes et partenaires à mobiliser ont été transmises par le service.

Le contrat local de santé 2019-2022 devrait être soumis au conseil communautaire du 10 octobre 2019.

G - LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour plus de clarté et afin d'éviter les répétitions, sont abordées ci-dessous, exclusivement les actions ayant un impact sur l'un ou l'autre des deux budgets du CCAS.

Objectifs et/ou missions portés par le CCAS :

- Objectif 1 / Mission 1 : Offrir, avec le secteur des affaires sociales, un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées. Cette partie est traitée dans la partie C] « Affaires Sociales ».
- Objectif 2 / Mission 2 : Attribuer des aides sociales facultatives et procéder à l'instruction de dossiers d'aide sociale légale.
- Objectif 3 / Mission 3 : Mettre à disposition des logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides.

1 - Ressources à disposition du CCAS pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	
Nombre d'agents de catégorie B	
Nombre d'agents de catégorie C	1 (agent restauration)
Vacataires	

Les salaires des agents mis à disposition du CCAS par la commune à titre gracieux ne sont pas inclus dans ces montants : 30 % salaires responsable service + 15% salaires adjointe à la responsable du service + 30 % responsable secteur retraités + 90% agent en charge du RSA + 50% salaires de l'agent aides facultatives + 70% de l'un des agents secteur Adm. Fin. + 10% des salaires de l'autre agent de ce même secteur+ 50 % du temps de travail de la secrétaire de service.

Ceci en application de l'avenant n° 2 à la convention entre la Commune et le CCAS signé le 12 décembre 2018. Les pourcentages de répartition ont été revalorisés durant cette période de référence.

Total : 150 845 €

Ces sommes sont intégrées dans les secteurs vus précédemment.

Les dépenses en personnel pour la Pergola ne comprennent pas ici les salaires des agents non titulaires qui ne peuvent « être mis à disposition » et sont donc pris en charge par la commune pour un total de 48 256 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Résidence pour Personnes Âgées, « La Pergola »

Matériels gérés par le service :

- Logiciel financier spécifique CIRIL
- Logiciel spécifique action sociale IMPLICIT acquis par le CCAS
- Logiciel de gestion de la RPA spécifique IMPLICIT
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien courant des bâtiments et espaces verts, conseils techniques sur les choix des entreprises et travaux, supervision des commissions de contrôle et de sécurité.

- Service info/communication : brochures d'information, couverture photo et reportage sur les manifestations, mise à jour du site de la ville.

- Direction des finances et marchés publics : aide pour la gestion comptable et budgétaire, la mise en place de marchés (prévention incendie, maintenance ascenseurs et installations électriques ...).

- Direction des ressources humaines : pour les stages organisés (HACCP...) et pour les recrutements.

- Service informatique : aide pour le suivi des logiciels.

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2018/2019

MISSION 2 : Attribution des aides sociales facultatives et instruction de dossiers d'aide sociale légale.

Evaluation quantitative de l'action : (CCAS)

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	572(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	196 658
Coût de revient par participant / ou usager	347
Coût résiduel de l'action pour la commune	196 658
Coût de l'action par Noisiélien	12,71

(1) Total aides facultatives (349), domiciliations (98), repas RPA (43), fonds intercommunal eau (19), MDPH(43) et RSA (20).

Budget de l'action 2018/2019 : sur budget principal du CCAS

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	48 602 (1)	70-Part des usagers	50 316 (4)
61/62-Prestations de service	15 300 (5)	74 Subvention Ville	125 000
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	44 102 (2)	Excédent reporté :	
65- Frais de gestion	85 247(3)	77- Produits exceptionnels :	416
6811-042 Dotations aux amortissements	5 407		
002- Résultat reporté fonctionnement)		Résultat reporté de fonctionnement	22 926
Total charges :	198 658	Total produits :	198 658

(1) Restauration

(2) Personnel restauration RPA

(3) Aides facultatives, subventions aux associations

(4) Recettes restauration

(5) Maintenance logiciels

Les dépenses et recettes liées à la restauration à la Pergola sont imputées sur le budget principal du CCAS compte tenu que cette action s'adresse non seulement aux résidents de la Pergola mais également à tous les retraités de la commune. En moyenne 43 repas quotidiens (dont 32 le midi) sont réservés.

Présentation de l'action :

2-1 - Les aides extra légales

sont les aides attribuées de façon facultative par le C.C.A.S. Ces aides sont décidées et octroyées indépendamment des aides légales.

Lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Deux aides ont été supprimées : l'aide financière à la formation ou à la recherche d'un emploi ainsi que le prêt. En effet, la première était très peu demandée et des aides similaires pour le même public fragilisé sont déjà apportées par d'autres institutions. La seconde aide n'a pas été sollicitée depuis 2011.

Les conditions de délivrance de certaines aides ont été modifiées. Ainsi les aides alimentaires de 2, 3 ou 4 semaines sont, sauf cas exceptionnel, depuis cette date, délivrées en une seule fois et non plus pour une semaine uniquement. Les personnes disposent donc d'un budget plus conséquent plus rapidement.

Les bénéficiaires étant désormais reçus sur rendez vous pour la délivrance des aides, ils bénéficient d'une plus grande disponibilité des agents du service. Certaines précisions ont été apportées dans la délibération afin de mieux définir les conditions d'attribution des aides et ainsi permettre aux régisseurs d'avances de pouvoir délivrer, si les conditions sont remplies, les différentes aides.

Les demandes d'aides émanent, pour **53%**, des assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités. Sur l'année 2018, **489** demandes d'aides ont été reçues au CCAS (436 l'année précédente) pour **349** familles (320 familles l'an dernier), plusieurs aides étant parfois délivrées pour une même famille.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

2-2 - L'aide attribuée par l'intercommunalité de Paris Vallée de la Marne est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et le C.C.A.S., qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1^{er} juillet 2015).

Une dotation est accordée chaque année à chacune des communes composant la Communauté d'Agglomération.

Le montant de la dotation au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 16 659,25€ selon Véolia. Selon nos services, le montant de la dotation s'élèverait à 17 890,38€ (comprenant le solde de l'exercice 2018, d'un montant de 12 879,13€ et la dotation de 4 750€ ainsi que la TVA de 261,25€).

En effet, plusieurs incohérences sont apparues depuis l'année 2018, concernant l'attribution de plusieurs aides. En conséquence, Véolia a dû procéder à plusieurs rectifications et devait nous proposer un point budgétaire en début d'année 2019, afin de clarifier la situation, mais cela n'a pas eu lieu jusqu'à présent, car nos interlocuteurs auprès de Véolia se succèdent régulièrement.

De ce fait, le C.C.A.S de Noisiel demeure en désaccord avec Véolia quant au montant de la dotation 2019, ainsi qu'au report des soldes antérieurs.

Au cours de la période, 19 aides (17 aides sur la période précédente) ont été octroyées aux usagers de Noisiel, pour un total de 2 716,36€, qui se répartissent comme suit : 92€ accordés à un locataire de la résidence sociale COALLIA, et 2 624,36€ alloués aux clients directs, c'est-à-dire les habitants qui reçoivent une facture de Véolia.

En ce qui concerne les clients facturés en direct par Véolia, 18 aides ont été accordées, ces usagers ayant pris l'initiative de solliciter une aide Eau, certains d'entre eux étant informés au préalable par le délégataire de service public, Véolia, et par le CCAS de l'existence du Fonds de Solidarité ; il arrive également qu'ils soient orientés par la MDS et les médiateurs de quartier.

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel. Les usagers qui ont des difficultés à s'acquitter de leur régularisation annuelle de fluides, ou à régler leur facture auprès du fournisseur, peuvent solliciter une aide du Fonds de Solidarité.

Une délégation est accordée - s'agissant des aides d'un montant inférieur ou égal à 200 € - par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. au Président et au Vice-président. Au-delà de cette somme, c'est le Conseil d'Administration du CCAS qui doit se prononcer.

Suite aux dysfonctionnements constatés avec le fournisseur d'eau Véolia, la Communauté d'Agglomération a été à l'initiative d'une rencontre entre Véolia et les CCAS signataires de la Convention, en date du 11 septembre 2018.

A ce jour, il semble que l'utilisation du fonds de solidarité eau ne soit pas optimale, du fait d'une communication du fournisseur à destination des usagers et des partenaires jugée insuffisante.

Véolia ne rend pas compte des aides attribuées : une fois transmise la fiche-navette faisant mention de l'aide accordée sur le fonds, le CCAS n'a aucun retour de la part du fournisseur, et de ce fait ne peut signaler les erreurs d'imputation éventuelles que lors du rapprochement de son solde avec celui du fournisseur.

De plus, on remarque que les bailleurs sociaux rencontrent des difficultés pour identifier le versement des aides du fonds de solidarité eau, n'étant pas tenus informés ni de la date du versement, ni du mode de paiement utilisé. En conséquence, les bailleurs tendent à privilégier l'augmentation de la provision pour charges, afin d'éviter les régularisations annuelles débitrices qui conduiraient leurs locataires à solliciter le fonds.

**Tableau des aides accordées aux locataires sur le Fonds de Solidarité Eau
 Entre le 01 09 2018 et le 31 08 2019**

BAILLEUR SOCIAL	Nb de familles bénéficiaires	Montant total de l'aide
COALLIA	1	92
Clients directs VEOLIA	18	2624,36€
TOTAL	19	2716,36€

Commentaires :

Les dépenses indiquées ci-dessus ont été engagées sur l'exercice 2018. Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS.

2-3 - Les aides légales

Le Revenu de Solidarité Active :

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le Revenu de Solidarité Active, le RSA, a pris effet au 1^{er} juin 2009, en application de la Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion.

L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence. Le Décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 précise que le CCAS dispose d'un délai de 18 mois à compter du 1^{er} juin 2009 pour se prononcer sur la prise en charge de l'instruction des demandes de RSA.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2009, a décidé, à l'unanimité :

- d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS les missions suivantes :
 - * instruction des demandes de « RSA socle »
 - * la réalisation des tests d'éligibilité (directement inclus dans l'instruction @RSA) .
- de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de « RSA chapeau ».

Le RSA se compose d'un revenu minimum garanti, le « RSA socle », financé par le Département, et de la « prime d'activité » un complément à des revenus modestes perçus par des salariés ou chefs d'entreprise (auto entrepreneurs ou sociétés) qui a remplacé au 01/01/2016 le « RSA activité ».

Conformément aux dispositions de la Loi du 1^{er} décembre 2008, les demandeurs, pour ce deuxième type de RSA, sont orientés par les agents du CCAS vers les organismes instructeurs de droit que sont la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil Départemental.

La tranche d'âge la plus représentée dans les demandeurs sollicitant le CCAS pour le RSA concerne les personnes âgées de 25 à 30 ans hébergées ou vivant encore chez leurs parents. Le quartier du domicile est principalement le quartier de la Ferme du Buisson et ensuite celui du Luzard.

- Instruction de dossiers d'aides légales hors RSA.

Il s'agit des demandes dans les domaines suivants : obligations alimentaires, allocation personnalisée pour l'autonomie, aide sociale en vue d'un placement en E.H.P.A.D. (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Le CCAS est également amené à constituer des dossiers pour la MDPH, des dossiers retraite, de demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées pour la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 43 usagers.

Le CCAS effectue également des domiciliations pour les personnes ne possédant pas de domicile stable.

Les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux. Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département (8 associations en Seine et Marne sur 15 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

Au total, 98 demandes de domiciliation ont été déposées auprès du CCAS dont 42 demandes de renouvellements (30 sur la période précédente).

Les hommes isolés sont les plus représentés.

Sur ces 98 demandes, 86 ont été acceptées, 12 ont été refusées. Sur la période, 9 radiations ont été prononcées, soit parce que les personnes ont trouvé un logement stable, soit parce qu'elles ne se sont pas manifestées depuis 3 mois.

Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant. Tout refus doit être notifié et motivé et une orientation doit être proposée au demandeur.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune (y compris l'hébergement) pendant plusieurs années (45 personnes), puis les enfants scolarisés sur la commune(17).

Le lien le moins souvent évoqué est l'activité professionnelle sur la commune.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Implicit. Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Les décrets du 19 mai 2016, pris en application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, modifient le régime des domiciliations et prévoient des règles identiques quelque soit l'objet de la demande (aide médicale d'état ou autre). Ils modifient les modalités de délivrance des domiciliations (accusé réception des demandes, délai de réponse de 2 mois). Ils prévoient au titre des bénéficiaires les personnes qui, sur le territoire communal, ont intégré une action d'insertion ou de suivi social.

L'instruction ministérielle du 10 juin 2016 et le schéma départemental de la domiciliation en Seine et Marne ont apporté certaines précisions sur ces différents éléments.

Le CCAS est de plus en plus sollicité sur les domiciliations alors que la condition du lien avec la commune demeure cependant très floue et difficile à apprécier.

Il est à prévoir que l'augmentation du nombre de personnes domiciliées au CCAS génère une augmentation du nombre d'aides sociales facultatives puisque le domicile figure parmi les conditions d'attribution.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « *toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.* ».

La réglementation s'applique aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Les prestations visées par les nouveaux textes sont les suivantes : prestations légales versées par les CAF, MSA, assurance vieillesse, assurance maladie et maternité, (C.M.U et aide à la complémentaire santé), les allocations Pôle Emploi, aide sociale légale financée par les départements (R.S.A...).

Par ailleurs la Loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

Pour information, selon une enquête réalisée en 2015 par l'Union Nationale des CCAS, l'U.N.C.C.A.S, le coût de la domiciliation était alors estimé à 93 € par personne domiciliée. Ce coût prend en compte l'entretien, l'analyse de la demande, la gestion du courrier mais ne prend pas en compte l'accompagnement social, lequel est très différent selon les situations rencontrées.

MISSION 3 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides

Présentation de l'action :

Le CCAS gère une résidence autonomie la « Pergola » de 80 logements : 76 studios et 4 F2. Il s'agit d'appartements individuels meublés et entretenus par les résidents.

Un certain nombre de services est proposé : astreinte 24h/24, 7j/7, mise à disposition de locaux communs dans lesquels les résidents peuvent se retrouver, organisation d'activités collectives, repas sur place dans le restaurant collectif et repas du soir dans les appartements, divers moments festifs (repas à thème suivis d'animations) plusieurs fois dans l'année.

Plusieurs ateliers sont proposés à la Pergola : atelier gymnastique douce, activités manuelles avec l'association La Paume de Terre, chacun de ces ateliers ayant rassemblé une quinzaine de participants dont 3 ou 4 ne résidant pas à la Pergola.

L'ensemble des retraités de la ville peut participer à ces activités .

Depuis la publication du décret du 27 mai 2016, il convient que le nombre de personnes âgées dépendante accueillies dans les résidences autonomie ne dépasse pas 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale autorisée (GIR = Groupes Iso-Ressources)

Si ce n'est pas le cas, soit l'équipement devra subir d'importants travaux, recruter du personnel qualifié, signer une convention avec le Conseil Départemental en matière de tarification, soit ces personnes devront être orientées vers des structures du type Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes.

Depuis 2010, l'évaluation des résidents de La Pergola était confiée au Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique, le CLIC de Lagny devenu le Pôle Autonomie Territorial (P.A.T.).

En 2019, 63 des 68 résidents (5 résidents étant hospitalisés ou absents durant la période définie pour le girage) ont été recensés au sein de la Pergola. Le résultat de ce girage est le suivant :

31 personnes en GIR 6 soit 45,58 % des résidents
 14 personnes en GIR 5 soit 20,58 % des résidents
 14 personnes en GIR 4 soit 20,58% des résidents
 3 personnes en GIR 3 soit 4,41% des résidents
 1 personne en GIR 2 soit 1,47 % des résidents

Evaluation quantitative de l'action : (RPA)

	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	73 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	365
Coût de revient global de l'action	593 958
Coût de revient par participant / ou usager	8 136
Coût résiduel de l'action pour la commune	- 2
Coût de l'action par Noisiélien	0

(1) Moyenne des résidents entre septembre 2018 et août 2019

(2) Pas de subvention Commune ni CCAS

Budget de l'action 2018/2019 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	43 951 (1)	70-Part des usagers	557 (4)
61/62-Prestations de service	413 904 (2)	752-Quittances usagers	541 723 (5)
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	121 841(3)	77- Produits exceptionnels :	
65- Frais de gestion	1 118	002- Résultat reporté fonctionnement (Excédent)	51 678
67- Charges financières		Part RPA :	
042- Amortissements	13 144		
Total charges :	593 958	Total produits :	593 958

(1) Eau des parties communes et des logements des résidents + électricité des parties communes. Depuis le 1^{er} septembre 2016, les agents logés règlent les factures des fluides.

(2) Dont charges locatives, entretien/réparation, maintenance...

(3) Salaires et frais formation des 3 agents pris en charge sur le budget Pergola (directrice + gardien + agent entretien) et SACEM

(4) Produits laverie et animations

(5)Correspond au paiement des redevances + APL de la CAF + participation Conseil Départemental de la Nièvre

Commentaires :

En décembre 2018, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé de ne pas réévaluer les redevances de la Pergola au 1er janvier 2019.

On constate entre septembre 2018 et août 2019 une stabilisation du nombre de logements loués. Des départs successifs (5 admissions en maison de retraite, 5 décès et 2 retours au domicile), ont été compensés par douze entrées durant cette même période (73 résidents fin août 2017 et 72 logements occupés). On assiste par ailleurs à une moyenne de trois visites mensuelles enregistrées. Le taux d'occupation à la fin août 2019 atteint 90%.

Le projet d'établissement est en cours d'élaboration et devrait être finalisé l'année prochaine.

Le Règlement Intérieur de l'établissement et le contrat de séjour ont également été revisités et mis en conformité avec la loi du 28 décembre 2015. Le Conseil de la Vie Sociale, a validé ces deux documents en juin 2017 ainsi que le Conseil d'Administration du 6 octobre 2017.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), mise en application au 1^{er} janvier 2016, a opéré un changement de dénomination des établissements d'hébergement des personnes âgées (E.H.P.A.), telle que la résidence La Pergola. Désormais, ils sont dénommés « résidences autonomie ».

Les résidences-autonomie doivent proposer à leurs résidents des prestations minimales individuelles ou collectives, concourant à la prévention de la perte d'autonomie, définies par décret. Ce décret, paru le 26 mai 2016 avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016, en dresse la liste parmi laquelle : l'accès à un service de restauration et de blanchisserie ; l'accès aux moyens de communication y compris à Internet dans toute ou partie de l'établissement ; l'accès à un dispositif de sécurité, des prestations d'animation, etc. Ces actions sont déjà en place à La Pergola.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le C.P.O.M, a été signé entre le Conseil Départemental et le CCAS, suite au Conseil d'Administration du CCAS du 6 octobre 2017. Il a permis l'attribution d'une subvention forfaitaire pour financer des actions de prévention à La Pergola. Le bilan de l'action étant très positif, sa reconduction par avenant a été signée.

G - SUBVENTION VILLE AU CCAS = 125 000 €

Il convient d'ajouter les dépenses en personnel pour la Pergola correspondant aux salaires des agents non titulaires ne pouvant pas être mis à disposition du CCAS soit **48 256 €** pris en charge par la ville.

Coût à la charge de la commune = 173 256 €

**II - ACTION SOCIALE / CCAS
1 938 913 €**

III - EDUCATION / ACTIVITES PERISCOLAIRES

1 - SECTEUR EDUCATION

A - Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées.

Cette scolarisation est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle.

Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

Cette classe inter-secteur a ouvert en septembre 2006 à l'école maternelle du Bois de la Grange et elle peut accueillir jusqu'à 25 enfants âgés de deux ans minimum, le jour de la rentrée scolaire. Au mois de septembre, les enfants sont scolarisés et sont accueillis par un enseignant et un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Ce mode d'organisation, à la croisée de la crèche collective et de la petite section maternelle, permet une scolarisation des enfants tout en douceur.

Elle favorise la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil collectif et leur permet de bénéficier d'une attention particulière.

Le rythme des activités proposées est souple et adapté au jeune âge des enfants. Cette classe valorise également la fonction parentale, en demandant une participation active et régulière des parents à la vie de la classe.

Cette année, la classe des enfants de moins de 3 ans a accueilli **22** enfants.

COÛT EN PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE À LA CHARGE DE LA COMMUNE : 34 550 €

B - ÉTUDES DIRIGÉES

Les études dirigées sont organisées par le secteur Éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune.

Ces études dirigées servent à accompagner les enfants dans ses devoirs après la classe. Des équipes d'encadrement proposent, dans toutes les écoles élémentaires, une aide à l'organisation du travail et à l'apprentissage des leçons.

Depuis septembre 2018, suite au **retour à la semaine de 4 jours scolaires**, la municipalité a fait le choix de proposer aux familles, 4 soirs d'études dirigées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec un taux d'encadrement maximum d'un adulte pour 18 enfants. Les horaires ont également été modifiés : de 16h30 à 18h.

Dans chaque école, un responsable est nommé par le Maire, il est garant du fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune. Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale.

L'inscription à l'étude dirigée est annuelle et la participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Pour l'année scolaire 2018-2019, **626 enfants** étaient inscrits à l'étude dirigée, dont **300 élèves** présents quotidiennement en moyenne ; effectif en légère baisse par rapport à l'année précédente, **25 groupes** d'études fonctionnaient au sein des 6 écoles élémentaires de la commune.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	<i>Montants</i>	Produits	<i>Montants</i>
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	44 665 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	7 323 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	144 058 €	Part Communale :	92 070 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	144 058 €	Total produits :	144 058 €

Coût à la charge de la commune : 92 070 €

C - CLASSES DE DÉCOUVERTES

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2 fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes.

Le secteur Éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions, organisation des réunions de présentation...) et participe financièrement à environ **65 %** du coût du séjour.

La participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles. Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

La classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

Pour l'année 2018-2019, **5 projets** ont été organisés pour **7 classes** et **151 élèves** sont partis accompagnés de leurs enseignants respectifs. Les séjours durent de 9 à 10 jours.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	84 598 €	70 - Part des usagers	25 763 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	55 €	74 - Subventions	6 060 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	836 €	Part Communale :	59 280 €
65 - Frais de gestion	5 669 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	55 €
Total charges :	91 158 €	Total produits :	91 158 €

Coût à la charge de la commune : 59 280 €

D - DOTER LES ÉCOLES DE MOYENS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles notamment : les dépenses liées à la construction et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et à l'éclairage des classes, à la rémunération des personnels de service s'il y a lieu.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, également, financièrement à l'organisation de projets, améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves, en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune.

Le secteur Éducation participe au financement et à l'organisation des sorties scolaires et aux spectacles de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville.

Le secteur Éducation dote toutes les écoles en fournitures scolaires, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque fin d'année scolaire, des dictionnaires aux élèves de grande section maternelle et de CM2.

La commune organise avec le conservatoire du Val Maubuée à rayonnement départemental, les interventions musicales de **2 dumistes** au sein des classes maternelles de grandes sections et classes élémentaires, soit **23 heures** hebdomadaires sur les périodes scolaires pour les **20 classes** concernées.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	64 809 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	56 621 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	34 428 €	Part Communale :	166 177 €
65 - Frais de gestion	10 319 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	166 177 €	Total produits :	166177 €

Coût à la charge de la commune : 166 177 €

E - RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires sont gérés par la commune et fonctionnent les : lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h30 à 13h30, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le secteur Éducation commande les repas et le secteur Intendance réceptionne, prépare, remet en température les repas et procède à l'entretien des offices de restauration.

Les « ATSEM » du secteur Intendance, participent, avec les animateurs du secteur Activités Périscolaires, à l'animation et l'encadrement des enfants sur le temps du repas, à raison d'un adulte pour **20 rationnaires élémentaires** et un adultes pour **14 rationnaires maternels**.

1) Qualité des repas

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure, tant sur le plan nutritionnel que gustatif : introduction d'une composante Bio dans chaque repas pour les légumes d'entrées crues ou cuites ; légumes d'accompagnement et fruits ; viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ».

2) Éducation alimentaire

Le secteur Éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation : semaine du goût, bienvenue à la ferme, semaine du développement durable, semaine de la « Fraich'Attitude ».

Cette année **83 %** des enfants scolarisés déjeunent au sein des **7** restaurants scolaires pendant les 140 jours de fonctionnement contre **79 %** l'an passé.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le secteur Éducation propose une fois par an, une animation « Petits déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration scolaire Élior, a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

Cette année, **13 classes** et **231 enfants** accompagnés, pour certains, de leurs parents ont participé à ces animations.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	589 130 €	70 - Part des usagers	504 517 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	90 €	74 - Subventions	67 035 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 102 414 €*	Part Communale :	2 221 459 €
65 - Frais de gestion	101 377 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	2 793 011 €	Total produits :	2 793 011 €

* Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la commune : 2 221 459 €

F - ENTRETIEN DES GROUPES SCOLAIRES PAR LES AGENTS DU SECTEUR INTENDANCE

Les agents du secteur Intendance s'occupent de l'entretien des écoles maternelles et élémentaires ainsi que de celui des équipements extérieurs de la commune.

Compte tenu de la difficulté à quantifier le nombre d'utilisateurs, nous avons fait le choix de ne considérer que les effectifs scolaires et uniquement le personnel du secteur Intendance intervenant sur les écoles.

C'est ainsi que **56 agents** interviennent quotidiennement, matin ou soir pour entretenir les **12 565 m² de locaux scolaires**.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	73 079 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	36 889 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	940 012 €	Part Communale :	1 049 980 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	1 049 980 €	Total produits :	1 049 980 €

Coût à la charge de la commune : 1 049 980 €

1 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ÉDUCATION = 3 623 516 €

2 - SECTEUR-ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

A - ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

1) Accueils périscolaires

Le secteur des Activités Périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 ans et 11 ans.

Les temps d'accueils périscolaires se déclinent en deux parties :

- Les **temps pré-scolaires**, le matin entre 7h et 8h30 : les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans les structures rattachées à leur école. Ce temps d'accueil fonctionne tous les jours, du lundi au vendredi.
- Les **temps post-scolaires**, le soir de 16h30 à 19h : les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres.

Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :

Année 2018/2019 Pour les structures (hors AEC)				
Accueils périscolaires	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure
Matin	38	60	98	16
Soir	148	99	247	41
Total	186	159	345	57

Par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une stabilité des effectifs accueillis pour les maternels et une légère baisse pour les élémentaires, du fait du retour à la semaine de **4 jours scolaires** et la proposition de **4 soirs d'études dirigées** au lieu de 2 soirs précédemment.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	21 387 €	70 - Part des usagers	122 154 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	318 €	74 - Subventions	20 588 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	287 997 €*	Part Communale :	166 960 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	309 702 €	Total produits :	309 702 €

Coût à la charge de la commune : 166 960 €

2) activités péri-éducatives

2-1 - Conseil Municipal d'Enfants

Installé en Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants (CME) compte : 16 élus titulaires et 16 suppléants.

Les jeunes sont élus pour 2 ans, ce sont des élèves de CM2 et de 6^{ème}. Ils sont répartis en **3 commissions** : Solidarité, Animation Santé et Environnement.

Les élus ont participé cette année aux différentes cérémonies : vœux du Maire aux personnalités, Centenaire de l'Armistice, Commémoration du 11 novembre 1918 et du fête de la Victoire du 8 mai 1945.

Un animateur assure le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants , à raison de **15 heures hebdomadaires** sur les périodes scolaires et les mercredis.

Ce fonctionnement se fait en collaboration avec un adjoint administratif territorial et concerne :

- L'organisation des élections : courriers adressés aux parents, aux écoles et suivi de la séance plénière ;
- L'animation et la préparation des 3 commissions, soit environ 25 durant toute l'année scolaire.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	990 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	155 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	1 145 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	1 145 €	Total produits :	1 145 €

Coût à la charge de la commune : 1 145 €

Pour l'année 2018/2019, différents projets ont été préparés et menés par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, accompagnés par leur animatrice.

Les **élus des 3 commissions** ont eu l'opportunité de visiter : le Palais du Luxembourg, le mercredi 29 mai 2019 et le Palais de l'Élysée, le mardi 19 novembre 2019.

De plus, les Commissions ont réalisé des projets différents :

Commission Animation/Santé

Projet 1 : Collecte alimentaire, tenue de stand lors de la brocante dont les recettes ont été reversées au Secours Populaire de Noisiel.

Commission Environnement

Projet 1 : Création de nichoirs et de maisons d'insectes.

Projet 2 : Création de bacs avec plantations de fleurs et aromates.

Commission Solidarité

Projet 1 : Échanges avec l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs « A.N.P.I.H.M. » : jeux de société, loto, visite du foyer ...

Projet 2 : Animation intergénérationnelle à la maisons de retraite médicalisée « La Chocolatière ».

2-2 - Gestion de l'animation des restaurants scolaires

Les restaurants scolaires gérés par la commune fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et jours fériés, de 11h30 à 13h30.

Les équipes d'animation encadrent les enfants sur le temps du repas à raison d'un adulte pour 20 rationnaires élémentaires et un adultes pour 14 maternels.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	589 130 €	70 - Part des usagers	504 517 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	90 €	74 - Subventions	67 035 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 102 414 €*	Part Communale :	2 221 459 €
65 - Frais de gestion	101 377 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	2 793 011 €	Total produits :	2 793 011 €

* les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées.

Coût à la charge de la commune : 2 221 459 €

Le secteur Activités Périscolaires se charge depuis le 1^{er} septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;
- Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;
- Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;
- Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;
- Faire comprendre pourquoi il faut manger de tout ;
- Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;
- Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;
- Investir le temps du repas comme un lieu de plaisir ;
- Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (apprendre à se servir seul, manger proprement et seul...) ;
- Veiller au respect de chaque convive (langage, ...).

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire.

Les animateurs peuvent être des enseignants de l'école, des animateurs d'accueils de loisirs ou des animateurs vacataires.

Le responsable du restaurant scolaire anime l'équipe et impulse une dynamique. Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

Commentaires :

1 310 enfants déjeunent en moyenne au sein des restaurants scolaires de la ville, les effectifs sont stables par rapport à l'année précédente.

Le coût à la charge de la commune de la restauration scolaire est intégré dans le chapitre : I - Secteur Éducation - paragraphe E.

B - ORGANISATION DES CENTRES : ACCUEILS, LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

1) Centres d'Accueils et de Loisirs

1.1 -Tranche d'âge de 3 à 11 ans

Les Centres d'Accueils (CA) sont ouvertes tous les jours et les Centres de loisirs des Mercredis (CLM) et durant les Vacances scolaires (CLV) sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

Spécificités des centres :

- **Les Centres d'Accueils (CA)** permettent une prise en charge des enfants, avant et après les temps scolaires.
Une équipe d'animateurs diplômés propose des activités aux enfants durant ces temps d'accueils.
Le matin, ils les conduisent dans leurs écoles jusqu'à leurs classes.
Le soir, ils vont les chercher dans leurs écoles et les accompagnent jusqu'à leurs centres d'accueils.
- **Les Centres de Loisirs des Mercredis (CLM)** : Depuis septembre 2018, le mercredi est un jour vaqué pour les élèves. Aussi, les enfants inscrits aux centres de loisirs des mercredis sont pris en charge à partir de 7h.
Le repas est inclus dans la prestation et encadré par une équipe d'animateurs diplômés. La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. Ainsi, de nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression.
Des sorties sont également ponctuellement proposées : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,... en fonction des thématiques en cours dans les structures.
Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.
- **Les Centres de loisirs pendant les vacances scolaires (CLV)**, les structures ouvrent à 7h00.
Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi-journée, avec ou sans repas ou pour la journée complète.
Le repas est inclus dans la prestation. La journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées.
Il est à noter que depuis les vacances d'Automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits.
Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante.
Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer et de partager des temps d'animation ensemble. Et aussi de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

Différents centres de loisirs :

« **Le Verger** » accueille les enfants scolarisés à la Ferme du Buisson et à l'Allée des Bois. Cette répartition permet de diminuer l'effectif accueilli au centre de loisirs des Noyers.

« **Les Noyers** » sont accueillis les enfants scolarisés au Bois de la Grange, aux Tilleuls et aux Noyers.

« **La Pièce aux Chats** » accueille les enfants scolarisé à Maryse Bastié/Jules Ferry pendant les mercredis et certaines périodes de vacances scolaires.

1.2 - Analyse de la moyenne des fréquentations par jour (en nombre moyen d'enfants présents)

Centres de loisirs	Année 2018/2019 (hors AEC)		
	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour
Mercredis	170	168	338
Petites vacances scolaires	85	102	187
Vacances scolaires d'été	108	94	202

Commentaires :

L'analyse de la fréquentation des centres d'accueils et de loisirs nous montre plusieurs éléments.

Tout d'abord, les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances scolaires et les vacances d'été. Les effectifs sont quasiment identiques en ce qui concerne la fréquentation des centres les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, pour la tranche d'âge 3/5 ans, nous pouvons faire plusieurs constats : une augmentation de la fréquentation sur les vacances d'été mais une baisse sur les petites vacances scolaires et les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, pour la tranche d'âge 6/11 ans, nous pouvons faire les constats suivants : une augmentation de la fréquentation sur les périodes de petites vacances scolaires et vacances d'été ainsi qu'une légère baisse le mercredi.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	195 349 €	70 - Part des usagers	215 452 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	43 523 €	74 - Subventions	202 686 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	706 384 €	Part Communale :	560 679 €
65 - Frais de gestion	33 561 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	978 817 €	Total produits :	978 817 €

Coût à la charge de la commune : 560 679 €

2) - ORGANISATION DE LA STRUCTURE OUVERTE, ARC-EN-CIEL (AEC)

La structure Arc-En-Ciel ou milieux ouvert a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet.

Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires. L'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent.

L'accueil du Bois de la Grange est le seul AEC encore en fonctionnement.

2.1 - Tranche d'âge de 6 à 11 ans

- L'Arc-En-Ciel accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs et périscolaires.

En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'inscrivaient pas les enfants à ce type d'accueil. Aussi, cet espace est accessible aux enfants dont le quotient familial est inférieur à 9.

- Tous les mercredis et en période de vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les enfants rentrent chez eux pour déjeuner sauf cas exceptionnel (pique-nique organisé à l'avance, sorties à la journée).

Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 0.50 € par enfant et par jour. En ce qui concerne les sorties, le tarif appliqué correspond à 50% du coût de cette dernière (gratuit pour une même famille à partir du troisième enfant).

- La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées: manuelles, sportives, culturelles, d'expression.

Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,..).

2.2 - Analyse de la fréquentation (en nombre moyen d'enfants présents)

Arc-En-Ciel	Année 2018 / 2019	
	6/11 ans	Moyenne par jour
Accueils périscolaires	2 310	39
Mercredis	1 172	36
Petites vacances scolaires	1 242	37
Vacances scolaires d'été	1 604	38
Total	6 328	150

L'analyse de la fréquentation des Arc-en-ciel nous montre une légère augmentation des effectifs d'enfants accueillis quelque soit la période de l'année. Il est à noter que cette structure accueille un effectif d'enfants de plus en plus important.

E - FAVORISER LES DÉPARTS EN VACANCES

1) Séjours de vacances

Comme chaque année, le service des Activités Périscolaires a proposé aux Noisiéliens âgés de 6 à 17 ans des séjours de vacances d'une durée de 14 jours pendant la période estivale.

Cette année encore, un grand nombre de destinations a été proposé que ce soit à la mer, à la montagne, à la campagne. De plus, chaque destination avait une thématique particulière (sport, pirates, sports mécaniques, environnement, canoë,...)

Cette année encore, la commune a organisé un forum des séjours de vacances à destination des familles. Cet évènement a eu lieu le samedi 18 mai 2019 de 9h à 12h - salle Planas à la Mairie principale. Ce forum a permis aux familles de rencontrer les différents prestataires (4 au total) et d'inscrire leur(s) enfants à un séjour de vacances.

Afin d'éviter les désistements de familles, ces dernières étaient invitées à se rendre au service Finances - Marchés Publics - secteur Régie Centralisée pour payer au moins 25 % du montant des séjours afin de valider leur inscription.

Un dossier d'inscription leur a été remis à ce moment-là et les familles avaient jusqu'au 31 mai 2019 pour remettre le dossier complet au service Éducation et Activités Périscolaires.

Cela a permis un gain de temps à la réalisation de toute la procédure (inscription, transmission des dossiers, information aux familles).

Cet évènement a rencontré un vif succès auprès des familles puisqu'il a été constaté que 49 inscriptions se sont concrétisées, ce qui représente **90 %** de taux de remplissage.

Il a été également constaté que le public est principalement venu le matin, entre 9h et 10h. Ensuite, quelques personnes se sont présentées entre 10h et 11h, et très peu de public jusqu'à 12h.

En matière de communication, les guides ont été adressés à toutes les familles Noisiéliennes ayant un enfant scolarisé en maternelle et en élémentaire sur Noisiel et sur les communes de Lognes, Champs et Torcy.

Par ailleurs, afin de toucher le public adolescent, les guides ont été mis à disposition à la maison de la jeunesse, à la MPT du Lizard, ainsi que dans les lycées Gérard de Nerval et René Cassin.

Cette année, la ville prévoyait le départ de 54 jeunes âgés de 6 à 17 ans. Aussi, 49 enfants sont réellement partis. L'an dernier, pour 60 places disponibles, 49 enfants étaient partis. Nous observons donc une stagnation en ce qui concerne le public concerné par les séjours de vacances.

Comme chaque année, pour préparer les départs en séjour de vacances d'été, une réunion d'information s'est tenue en présence des prestataires, le samedi 15 juin 2019 à 10h au centre de loisirs des Noyers. Une quarantaine de familles était présente à cette réunion.

Tous les prestataires étaient présents. Une salle leur a été attribuée pour recevoir les familles concernées par les séjours. Le retour des familles pour cette réunion est positif.

Il a été constaté que cette année ce sont les tranches d'âge des 6/11 et 11/14 ans qui ont rencontré un grand succès, avec 100 % de remplissage.

La participation financière de la Ville reste importante, 44 %. Cela s'explique par un coût des séjours légèrement plus important que l'an dernier, mais surtout par une participation faible des familles avec des quotients familiaux plutôt faibles en majorité.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	41 941 €	70 - Part des usagers	11 665 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	1 573 €	74 - Subventions	12 519 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	19 330 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	43 514 €	Total produits :	43 514 €

Coût à la charge de la commune : 19 330 €

2) MINI - SÉJOURS

Cette année, le service Éducation et Activités Périscolaires a proposé **5 mini-séjours** aux enfants âgés de 4 à 11 ans, **4** durant la période estivale et **1** pendant les vacances d'hiver.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	<u>Montants</u>	Produits	<u>Montants</u>
60 - Achats et fournitures	26 536 €	70 - Part des usagers	6 120 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	4 100 €	74 - Subventions	2 690 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	21 826 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
Total charges :	30 636 €	Total produits :	30 636 €

Coût à la charge de la commune : 21 826 €

La participation financière de la Ville reste importante, 71 %. Cela s'explique par une participation faible des familles avec des petits quotients familiaux.

Ce sont 72 places en mini-séjours qui ont pu être proposées par les Directeurs des centres de loisirs aux enfants, en priorisant ceux qui ne partaient pas en vacances et fréquentant régulièrement les centres de loisirs de la ville. Cette année le taux de remplissage est de 100 % comme en 2018.

Ce type de séjours connaît un fort engouement auprès des familles. Cette année, tous les mini-séjours se sont bien déroulés. Comme l'année précédente, plus d'enfants sont partis en mini-séjours qu'en séjours de vacances.

Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons de ce choix :

1. Un tarif plus abordable pour les familles, soit 85 € par enfant et par séjour ;
2. Une durée de séjour plus courte ;
3. Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne ;
4. Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants.

2 - COÛT TOTAL RÉSIDUEL DU SECTEUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES = 2 991 399 €

IV - SERVICE SPORTS

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Promotion des activités physiques et sportives

Objectif 3 / Mission 3 : Aide et soutien aux associations sportives

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	0,5
Nombre d'agents de catégorie B et B+	1	1	1 et 1/4
Nombre d'agents de catégorie C	16,5	15,5	15
Vacataires	3	0	3

Moyens financiers

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Budget de fonctionnement	187,4K€	178,9K€	173K€
Budget en personnel	691,5 K€	699,1K€	671K€
Budget en investissement	19,5 K€	8,0 K€	1,6K€

Moyens matériels

Équipements gérés par le service :

- 1- Gymnase du COSOM
- 2- Gymnase du COSEC
- 3- Gymnase de la Halle des sports
- 4- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- 5- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- 6- Stade de la Remise aux Fraises
- 7- Stade des Totems
- 8- Stade de la Malvoisine (jusqu'en juillet 2019)
- 9- Boulodrome
- 10- Kyudojo (bail emphytéotique)
- 11- secteur Médecine sportive à la MEF (locaux détachés drh C.M.S)

Matériels gérés par le service :

- 1- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- 2- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- 3- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- 4- Petits matériels pédagogiques : raquettes, plots, crosses de hockey...
- 5- Sept défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,
- 6- Matériels médicaux utilisés antérieurement dans le cadre de la médecine sportive (banc d'osculation, électrocardiogramme, tensiomètre, stéthoscope, podoscope, négatoscope, indépendancemètre, sporomètre, échelle optométrique...).

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1 - Services Techniques : une voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection de l'éclairage de la grande salle du cosom et remplacement des chaudières des gymnases du Cosec et de la Sps),
- 2 - Service des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,
- 3 - Service Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),
- 4 - Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),
- 5 - Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),
- S6 - Service Communication : mise à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),
- 7 - Service Culture-Animation : organisation conjointe des manifestations « Noisiel en Fête / Forum des Associations / Téléthon » + gestion de la Maison des Fêtes Familiales,
- 8 - Service Activités Périscolaires-Education : Gestion des activités sportives auprès des écoles élémentaires et durant les périodes de vacances scolaires (mise à disposition d'un éducateur sportif, organisation de stages sportifs, gestion du budget des transports en cars, relais avec les associations sportives...).

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2019

MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Présentation de l'action :

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports. Une équipe de treize gardiens, un responsable-adjoint secteur équipements sportifs, une assistante polyvalente et un responsable du service permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lamage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

Travaux à prévoir :

- 1- étanchéité des toitures du COSOM / COSEC / Halle des sports / complexe de tennis couvert dont façade vitrée,
- 2- mise en conformité des alarmes incendie ou intrusion (COSEC, COSOM...),

- 3- réhabilitation des courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol),
 4- réflexion sur l'implantation de terrains de football synthétique (afin d'optimiser la pratique en période hivernale, d'augmenter les taux de fréquentation et de limiter les coûts de fonctionnement) - attente d'informations plus précises quant aux risques sanitaires liés à l'utilisation de pelouses synthétiques.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	5 000	5 000	5000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	289	290	289
Coût de revient global de l'action	792 K€	811 K€	860 k€
Coût de revient par participant / ou usager	158,50 €	162,20 €	165,40 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	769 K€	791 K€	827 €
Coût de l'action par Noisiélien	50,62 €	51,43 €	52,9
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	17 800 €	70-Part des usagers	8 500 €
61/62-Prestations de service	1000 €	74- Subventions	17 000 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	671 202,48 €	Part communale :	827 585,28 €
65- Frais de gestion	170 371,27	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	7 288,47 €
Total charges :	860 373,75 €	Total produits :	860 373,75 €

Commentaires : Le nombre d'infrastructures sportives réparties sur la ville ainsi que la pérennisation du partenariat afin d'obtenir la mise à disposition ponctuelle du gymnase de l'ENFIP permet de répondre à la demande des lycées, collège, écoles de proximité de la ville et associations sportives locales.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...).

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part des usagers correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des structures sportives aux collèges Le Lizard et La Maillière de Lognes.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Seuls les coûts des fluides (eau, gaz, électricité), rémunérations des agents du service ainsi que le budget de fonctionnement lié à l'entretien des équipements et stades sont intégrés dans l'analyse.

Coût à la charge de la commune = 827 585,28 €

MISSION 2 - Action 1 : Promotion des activités physiques et sportives

Présentation de l'action : Soutien pédagogique au cours d'Education Physique et Sportive auprès des écoles primaires

L'Education Physique et Sportive (EPS) proposée aux enfants de l'enseignement primaire relève de la responsabilité de l'Education Nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.

Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines, est ainsi mise à disposition des différentes écoles primaires de la ville.

Afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité :

- assure l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité aux écoles élémentaires,
- gère l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs) vers les gymnases et la piscine intercommunale de Torcy.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019 15632 hts
Nombre d'usagers concernés par l'action	610	626	886
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	135	135	135
Coût de revient global de l'action	83 K€	81 K€	83 K€
Coût de revient par participant / ou usager	136 €	129 €	94 K€
Coût résiduel de l'action pour la commune	83 K€	81 K€	83K€
Coût de l'action par Noisiélien	5,3 €	5,1 €	5,3K€
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	46 000 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	36 491,1 €	Part communale :	82 491,00 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	82 491,00 €	Total produits :	82 491,00 €

Commentaires : Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale est intervenue 23 heures par semaine, sur 4,5 jours, prioritairement auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2,) des différentes écoles primaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Education Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée EPS 2018/2019 : « priorité d'intervention au cycle 3 ».

26 classes et 626 enfants ont été concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter principalement les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive), et toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.

Coût à la charge de la commune = 82 491 €

MISSION 2 - Action 2 : Promotion des activités physiques et sportives

Présentation de l'action : Stages sportifs

L'éducatrice sportive intervient auprès des 6 écoles primaires de Noisiel de septembre jusqu'à Juillet du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30)
Soit environ 900 enfants qui ont bénéficié de ces interventions.

L'année est répartie en 4 périodes, soit 4 activités sportives différentes (sports de raquette, sports de combat, sports artistique, sports collectif)

Le planning des activités sportives est proposé en collaboration avec les enseignants et les différentes compétences demandées par l'éducation nationale.

Le mercredi est réservé à la préparation et élaboration des cycles sportifs mais aussi à l'organisation de plusieurs événements :

- Octobre : CROSS scolaire (5 écoles-934 enfants)
- Décembre : la course du téléthon en collaboration avec l'association circuit court (6 écoles-1200 enfants)
- Des tournois sportifs qui finalisent le cycle en cours et qui permettent de faire des liens inter-écoles en collaboration avec les enseignants.

Périodes de vacances scolaires :

- Les stages sportifs durant les vacances scolaires (une semaine sur les deux)
- vacances de la Toussaint (1semaine)
- vacances d'hiver (1semaine)
- vacances de printemps (1semaine)
- vacances d'été (4 semaines)

Nous accueillons 36 enfants / semaine.

Organisation d'une journée type : les stages sportifs s'organise du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

La matinée et l'après midi sont divisées en deux parties soit 4 activités différentes durant la journée.

La journée est ponctuée d'un temps méridien , pour profiter d'un temps calme où un temps de projection vidéo (reportage sur le thème du sport et du corps humain).

Nous profitons des différents équipements de la ville (COSOM et stades de la ville) et organisons en été des sorties en canoë/kayak sur la journée entière (1fois/sem) Suite au changement des rythmes scolaires, l' objectif a été de proposer aux enfants une découverte d'activités multisports afin de remplacer l'école des sports du mercredi.

Pour le bon déroulement de ces stages nous avons mis en place un recrutement de 3 éducateurs sportifs diplômés pour chaque période de vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	973	936	237
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	140	140	34
Coût de revient global de l'action	23 600 €	22 K€	23 107,00 €
Coût de revient par participant / ou usager	24,25 €	23,79 €	61,60 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	23 600 €	22 K€	14 607,00 €
Coût de l'action par Noisiélien	1,51 €	1,41 €	0,93 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	3	3	4

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	395,00 €	70-Part des usagers	7 130,00 €
61/62-Prestations de service	1 632,00 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	21 080,00 €	Part communale :	15 977,00 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	23 107,00 €	Total produits :	23 107,00 €

Coût à la charge de la commune = 15 977 €

MISSION 3 - Action 1 : Aide et soutien aux associations sportives

Présentation de l'action :

Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elles pour une période de trois ans.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont l'aide financière directe, sous formes de :

- versements de subventions de fonctionnement,
- conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,
- Subventions exceptionnelles en fin d'année octroyées en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).

- la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,
- l'aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique),
- la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes (pour deux associations).

L'aide financière indirecte, sous formes de : Recherches et propositions de sponsoring à certaines associations sportives avec une convention de partenariat entre les entreprise et ces clubs.

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,
- offre de supports de communication (livret des associations, relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),
- organisation d'évènementiels mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l'élus en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	4000	3 450	3744
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	355	355	355
Coût de revient global de l'action	162 030 €	159 K€	156K€
Coût de revient par participant / ou usager	40,66 €	46,02 €	41,66
Coût résiduel de l'action pour la commune	162 630 €	159 K€	156K€
Coût de l'action par Noisiélien	10,39 €	10,07 €	9,98
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	14 400,00 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	7 752,00 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	50 000,00 €	Part communale :	155 956 €
65- Frais de gestion	83 804,00 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	155 956,00 €	Total produits :	155 956,00 €

Commentaires : Le soutien et la qualité des services rendus à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...) sont jugés satisfaisants par les associations bénéficiant de ces services.

Coût à la charge de la commune = 155 956 €

Le service des sports s'efforce de pallier aux difficultés rencontrées par les associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements (filets, protections, tatamis, paniers, buts...).

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations Handball Club de Noisiel et Noisiel Football Club, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les prestations et les frais de communication engagés lors de l'organisation d'événementiels sportifs (Noisiel en Fête et Forum des associations).

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportive.

IV - COUT TOTAL RESIDUEL DU SERVICE DES SPORTS = 1 082 009,28 €

V - SERVICE JEUNESSE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans
- Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans
- Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Objectif 4/Mission 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges
- Objectif 5/Mission 5 : L'Information Noisiel Jeunes de 16 à 25 ans

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	0,5
Nombre d'agents de catégorie B	4	4	4
Nombre d'agents de catégorie C	5,5	5,5	5,5
Vacataires	16	22	16

Moyens financiers

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Budget de fonctionnement	46 K€	42,2 K€	37,4 K€
Budget en personnel	448,2 K€	415,1 K€	370,7 K€
Budget en investissement	1,3 K€	0,65 K€	0,65 K€

Budget de fonctionnement du service 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	6 150 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service (communication incluse)	24 737,50 €	74- Subventions	6500 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	370 748,60 €	Part communale :	397 636,10 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
67 - Subventions	2 500 €		
Total charges :	404 136,10 €	Total produits :	407 136,10 €

Coût à la charge de la commune = 397 636,10 €

Moyens matériels

Equipements et matériels gérés par le service :

Le service Municipal de la Jeunesse est composé d'un secteur préadolescent (11/14 ans) d'un secteur adolescent (14/17 ans) et d'un secteur jeunes adultes (18/25 ans).

Le secteur préadolescents occupe le rez-de-chaussée de la MEJ.

Cet espace se compose d'un bureau dédié aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle d'activités manuelles/vidéo : meublée de canapés et d'une télévision,
- Salle de billard et baby foot,
- Espace loisirs : équipé d'une table de ping-pong.

Des jeux vidéo ainsi que divers matériels pédagogiques sont également à la disposition des jeunes afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

Le secteur adolescents occupe le premier étage de la MEJ.

Cet espace se compose d'un bureau dédié à la responsable de la structure, d'un bureau accessible aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie : équipée d'électroménagers nécessaires à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- Salle de danse : équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs,
- Salle vidéo : équipée de canapés et d'une télévision,
- Salle informatique : compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet,
- Salle d'activités manuelles,
- Salle de billard,
- Espace loisirs,
- Espace Information.

L'espace Jeunes est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards. Sont également à disposition des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

Le public jeune adulte fréquente essentiellement l'Information Noisiel Jeunes (INJ). Cette structure est équipée de deux imprimantes, d'un photocopieur et compte plusieurs espaces de travail :

- Rez-de-chaussée : accueil, fond documentaire et deux postes informatiques,
- Etage : un bureau, un espace ouvert comprenant cinq ordinateurs et un fond documentaire.

Le service Jeunesse a également à sa disposition un minibus neuf places qui permet les déplacements des jeunes sur les différentes activités.

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

Outils de communication :

- programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités par jour,
- profils Facebook et Twitter : afin d'optimiser la communication avec les jeunes.
- Réseau interne de partenaires :

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services municipaux :

- service Activités Périscolaires,
- service Education,
- service Culture et Animation,

- service Politique de la Ville - secteurs Vie des Quartiers et Emploi,
- service Actions Sociales - secteurs des Personnes retraitées et Grain de café, et petite enfance
- services techniques,
- Police municipales
- service communication
- service des sports

Ces services supports ont eux un lien directe sur les différentes actions du service.

Réseau de partenaires externes :

- La MJC/MPT de Noisiel,
- les lycées Gérard De Nerval et René Cassin,
- le collège du Lizard (convention sur l'inclusion),
- l'Association AURORE,
- les associations locales
- Bénévoles (Ateliers INJ)

2 - Bilan / Evaluation des missions et actions portées 2018/2019

Le service Jeunesse a pour vocation première de proposer aux jeunes Noisiéliens des activités adaptées à leurs attentes et besoins.

Les services périscolaires et jeunesse répondent au dispositif de subvention CAF « PS ALSH » (extrascolaire ou périscolaire) ».

La branche « Famille » de la CAF ayant décidé de renforcer sa mobilisation auprès des adolescents, pour les communes qui ont développé des contenus de projets éducatifs distincts de ceux à destination des publics maternels et élémentaires. Dans ce cadre, il a été opportun de procéder à une séparation de la déclaration des dossiers accueils de loisirs proposés par les services périscolaire et jeunesse.

Désormais le secteur jeunesse est identifiés dans un nouveau dossier intitulé "Accueil adolescent", à la condition qu'un projet pédagogique dédié à ce public soit mis en œuvre.

La CAF ne subventionnant que les prestations payantes - la gratuité de l'adhésion annuelle du public noisiélien à la MEJ ne permettait pas l'obtention d'une subvention - seules les sorties et ateliers encadrés payants étaient pris en compte.

De ce fait, depuis janvier 2019, le service jeunesse propose, une nouvelle tarification d'adhésion annuelle à hauteur de 2€ pour les jeunes noisiéliens et 5€ pour les extérieurs.

Les jeunes participent à hauteur de 50% au montant des sorties et leur participation financière est plafonnée à 12 euros.

Le montant d'une sortie par jeune ne peut excéder 35 euros.

Le secteur dédié aux préadolescents (11 à 14 ans) et adolescents (15 à 17 ans) à la MEJ est ouvert en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- les mardis et jeudis de 14h à 19h,
- les mercredis de 13h30 à 19h
- les vendredis 14h à 22h,
- les samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de :
 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

MISSION 1 - Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	859	805	1664
Par jour	5	5	10

La fréquentation quotidienne du secteur préadolescent a évolué. Contrairement aux années précédentes même si la proportion entre les filles et les garçons est relativement bien répartie, la fréquentation du public féminin est plus importante (soit 52% de fille et 48% de garçons). Une légère baisse de la fréquentation totale est relevée par rapport à l'année précédente.

Analyse de la fréquentation en périodes de vacances scolaires

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	666	716	1338
Par jour	9	10	19

La fréquentation des jeunes est toujours supérieure durant les périodes de vacances scolaires. La fréquentation quotidienne est cette année bien répartie entre les filles et les garçons (soit 49,5% de fille et 50,5% de garçons).

MISSION 2 - Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	534	1212	1746
Par jour	3	7	10

Comme pour le secteur préadolescent, la fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires.

Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Évaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	345	992	1337
Par jour	5	13	18

La fréquentation quotidienne du secteur adolescent était auparavant relativement bien répartie entre les filles et les garçons. Depuis trois ans, l'écart entre les deux catégories se creuse d'avantage sur cette période (soit 26% de fille et 74% de garçons - 10 % du public féminin en moins comparé à l'année 2017/2018).

MISSION 3 - Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans

Analyse de la fréquentation dans l'année (moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	18/25 ans
Année 2018/2019	7

La fréquentation des 18/25 ans est faible. L'activité danse et l'utilisation de la salle informatique sont les principaux objets de fréquentation de la structure pour ce public.

L'équipe pédagogique réfléchit quant à développer de nouveaux projets en lien avec les jeunes majeurs.

Afin de participer aux différentes activités, les jeunes majeurs doivent également adhérer au service jeunesse.

Les temps d'accueils sont les mêmes que pour le public mineur.

- Durant les périodes scolaires, un accueil libre est assuré auprès des jeunes. Ces derniers peuvent solliciter les animateurs jeunesse en fonction de leurs besoins.
- Ce sont principalement de jeunes danseurs qui utilisent les locaux pendant les heures d'ouverture. Le public féminin est peu représenté.
- Les majeurs ayant adhéré à la structure et pratiquant une activité spécifique (danse, atelier cuisine,...) peuvent participer aux sorties proposées (uniquement à celles en rapport avec leurs activités pratiquées : spectacles de danse, concerts,...).

Globalement, la fréquentation totale relevée par rapport à l'année précédente est en de 10%-. Toutefois, il est à noter que cette baisse s'articule principalement sur le secteur préadolescent. Le secteur adolescent et tout

Actuellement, l'équipe pédagogique souhaite développer davantage sa stratégie :

- Service Technique,
- de communication (lisibilité sur chaque action menée, affichage, fléchage...),

- d'actions de terrain (temps d'animation et de sensibilisation sur les différents quartiers,
- sur l'approche du public jeunes majeurs au sein de la maison de la jeunesse...

MISSION 4 : Les projets phares communs aux différentes tranches d'âges -

Action 1 : 11-17 ans

Maison de la jeunesse - Les loisirs :

Les activités ludiques :

Elles sont proposées tout au long de l'année en cohérence avec les besoins, capacités et centres d'intérêts des préadolescents et adolescents :

- activités manuelles,
- initiations sportives,
- ateliers cuisine,
- ouverture culturelle,
- ateliers danse, d'expression...

Les sorties :

Avant chaque période de vacances, les jeunes sont associés à la programmation des activités et sorties en fonction des thématiques périodiquement définies sur la structure.

Que ce soit sous forme de boîte à idées ou de panneaux d'expression libre, ils proposent des idées d'activités, sorties, concerts... soumis à la validation de l'équipe pédagogique :

- piscine, cinéma, parcs à thèmes, expositions, musées, bowling, laser game, karting...

Maison de la jeunesse - Les minis-séjours :

Les minis-séjours sont très appréciés du public. C'est un moyen pour l'équipe pédagogique de la MEJ de faire découvrir aux jeunes un nouvel environnement, de nouvelles activités et de tisser d'autres liens.

Mini-séjour ski du 04 au 09 mars 2019 (en lien avec le secteur périscolaire) : 12 jeunes et 1 adulte, A Prémanon (39),

Activités : ski de fond, sortie environnement (faune, flore, randonnée raquette, ski alpin, luge, veillées).

Mini-séjour nautique du 29 au 02 août 2019 : 20 jeunes et 3 adultes, A Courseulles-sur-mer (14),

Activités : paddle, catamaran, kayak, baignade, jeux sportifs extérieurs et une sortie au musée organisée par les animateurs du SMJ.

Les deux minis-séjours 2019 ont proposé des activités et un encadrement adaptés aux jeunes. Les repas ne sont pas toujours adaptés en termes de quantité ou d'équilibre alimentaire en fonction du mini-séjour.

Budget de fonctionnement du service 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	2 720€
61/62-Prestations de service	13703,50 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	10 983,50 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	13703,50€	Total produits :	13 703,50 €

Coût à la charge de la commune = 10 983,50

Maison de la jeunesse - Conseil des jeunes :

2 jeunes Conseillés ont siégé sur ce dispositif de concertation. Leur engagement a permis de lancer le projet 'WEBTV' pour lequel le service jeunesse a obtenu une subvention à hauteur de 1500€ en 2018.

Les conseillés ont élaborer un questionnaire en vue de réaliser un « micro trottoir » puis lancé le projet de webtélé (privée). Ce dernier doit proposer des sujets approfondis, type documentations/reportages mettant en valeur chaque quartier (patrimoine, architecture, vie associative...). Les reportages seront soumis à la validation du service communication et au cabinet du Maire.

Lors du forum des associations qui a eu lieu le samedi 08 septembre 2018, le CDJ a réalisé des interviews auprès de dirigeants d'associations sportives et culturelles présents.

Ces interviews devaient servir de première réalisation sur la « Web TV » avec une diffusion sur le site internet et facebook de la commune.

Dû au départ de l'animateur référent ayant des compétences dans ce domaine, le projet n'a pour le moment pas abouti.

Ce projet est en lien avec l'action « SUIS-MOI ! » (communication jeunesse sur des applications en réseau), en partenariat avec le service Culture/Animation pour la réalisation d'un teaser/saison culturelle (bande annonce. Ils seront relancés courant 2020.

Face à cette baisse de fréquentation significative, l'équipe pédagogique du service jeunesse propose de nouvelles modalités organisationnelles afin de redynamiser l'investissement des jeunes aux sein de la Commune.

L'élection des jeunes conseillers concernera 12 représentants minimum qui devront être élus par leurs pairs pour un mandat d'un an.

Ils seront légitimés et se sentiront davantage investis d'une « mission de citoyen de la commune de Noisiel » en se mobilisant autour de projets en direction des habitants.

Le premier objectif est de les préparer à participer à la vie démocratique de la cité en assurant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs.

A ce jour les élections ont lieux dans les quartiers, collège et lycées de la commune.

Action 2 : 11-25 ans

Tout au long de l'année, les projets phares retenus répondent aux différents objectifs éducatifs du service : l'accès à la culture, l'information sur la santé, création de lien intergénérationnel, écoute des jeunes...

Maison de la jeunesse - Informer c'est sauver :

Les objectifs du projet :

- Sensibiliser les adultes et les jeunes noisiéliens sur les risques des accidents domestiques et de la vie courante,
- Valoriser les adolescents dans une démarche d'acteurs de la prévention,
- Approfondir le travail transversal et partenarial durant l'ensemble du projet,
- Revaloriser les métiers de secours et mobiliser certains acteurs locaux : pompier, samu...

Ce projet a pour finalité de regrouper les différentes générations et toucher toutes les strates de la population de Noisiel.

N'importe quel individu peut et doit être relais de cette prévention.

Les jeunes côtoyant la structure de la MEJ sont associés dans ce projet afin de les rendre plus responsables. Un rôle "d'ambassadeurs de la prévention des accidents du quotidien" leur sera confié.

Depuis plusieurs mois, la MEJ a engagé un travail partenarial afin d'aboutir à une action commune du 12 au 17 février 2019, de 14h à 18h, à la MEJ et dans les locaux de certaines structures partenaires.

Dans ce cadre, les activités entre les enfants de crèche et les adolescents de la MEJ continuent à se développer.

Action 2 : 11-25 ans

Tout au long de l'année, les projets phares retenus répondent aux différents objectifs éducatifs du service : l'accès à la culture, l'information sur la santé, création de lien intergénérationnel, écoute des jeunes...

Maison de la jeunesse - Informer c'est sauver

Ce projet intergénérationnel a eu pour principaux objectifs de :

sensibiliser les adultes et les jeunes noisiéliens sur les risques des accidents domestiques et de la vie courante,
valoriser les adolescents dans une démarche d'acteurs de la prévention,
approfondir le travail transversal et partenarial durant l'ensemble du projet,
revaloriser les métiers de secours et mobiliser certains acteurs locaux.

Certains jeunes côtoyant régulièrement la Maison de la jeunesse (MEJ) ont été associés dans ce projet afin de les rendre plus responsables et respectueux.

Ils ont parfaitement joué leur rôle "d'ambassadeurs de la prévention".

Le projet a été piloté depuis un an par la MEJ (accueil préados, ado, jeunes adultes), le dispositif Grain de café (soutien à la parentalité), le multi-accueil (accueil d'enfants de moins de 5 ans).

Ils ont travaillé ensemble sur l'écriture et la mise en place du projet.

1) Pendant 11 mois les publics fréquentant les différentes structures ont été impliqués dans le cadre d'ateliers :

- Débat vidéo avec les enfants (Centre du Vergers).
- Création de bandes dessinées (Centre des Noyers)
- Débat avec les parents (coup de main des parents)

- Discussion avec les personnes âgées sur le thème des
- Accidents domestiques (Pergola).
- Conception d'affiches, expositions et réalisation de mini clip (MEJ).

2) La population a été sensibilisée pendant une semaine, du 11 au 15 février 2019.

Deux animateurs de la MEJ sont intervenus dans les écoles et centres de loisirs de la ville en s'appuyant sur des supports de sensibilisations réalisés à la MEJ.

3) La journée de la prévention a eu lieu le samedi 16 février 2019.

Divers ateliers ont été proposés dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF) :

- atelier et exposition de super héros réalisés par les enfants de la crèche du multi-accueil,
- « Maison Tourisk » : maison réduite et interactive simulant les accidents domestiques animée par l'animateur santé de la MJC,
- atelier parentalité : exposition et enregistrement de parents,
- ateliers de prévention : petits jeux en direction des 3 à 11 ans + exposition sur les risques en tout genre + exposition 'Prudent' (parcours interactif à la taille des enfants qui a permis d'identifier les dangers dans toutes les pièces de la maison et d'expliquer les mesures de prévention à mettre en place (réalisés à la MEJ),
- affiche pédagogique + atelier ludique proposé aux enfants de 3 à 5 ans réalisés par les enfants du centre de loisirs du Verger.

Location de supports pédagogiques :

- Kicetoo : quizz interactif sur la prévention à destination des enfants et adultes,
- Maison Géante.

Les principaux chiffres :

- 4 - Nombre d'écoles sensibilisées : Écoles maternelle des Noyers et de la Pièces aux chats, école primaire des Tilleuls (maternelle et élémentaire).
 - 300 - Nombre d'enfants sensibilisés dans les écoles
 - 60 - Nombre d'enfants sensibilisés dans les centres du Verger et des Noyers
 - 6 - Nombre de parents accompagnés par le dispositif Grain de café
 - 15 - Nombre de personnes âgées ayant participé à l'action au sein de la Pergola.
 - 12 - Nombre de partenaires et services municipaux : MEF (crèche multi-accueil et Grain de café), crèche familiale, services techniques, service communication, Pergola, centre du Verger, centre des Noyers, association 'la Brèche', écoles primaires de la ville, animateur santé de la MJC, et un pompier en formation.
- 379** - Nombre de visiteurs le samedi 16 février 2019

A ce jour, à la demande de toutes les écoles primaires de la ville, l'équipe continue d'intervenir dans différentes classes.

800 personnes auront au final été sensibilisées sur ce projet.

Budget de fonctionnement du service 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	400€	70-Part des usagers	0€
61/62-Prestations de service	1677,50 €	74- Subventions	3500€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	1500€	Part communale :	77,50€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	3577,50€	Total produits :	3577,50€

Coût à la charge de la commune = 77,50 €

Action 3 : 18-25 ans

1 - Seconde édition du projet « Exposition sur la Culture de la basket » Block Party 2019 :

En 2017 l'attribution de subventions aux personnes de droit privé noisiéliennes âgés entre 18 et 25 ans a été accordé dans le cadre de ce projet.

Deux ans après les jeunes ayant proposés de renouveler cette expérience, ont pris en charge l'aspect financier et la commune l'aspect logistique.

Le 24 août 2019 a eu lieu l'événement Block Party (autour de la culture de la basket et en lien avec la discipline sportive du basket-ball, de 14h à 22, sur le plateau EPS du quartier de la Ferme du Buisson (et les espaces verts aux alentours). Toujours en accès libre et ouvert à tout public.

Monsieur Lokmane GHOULA - 24 ans - Réalisateur / Photographe,
 Monsieur Oumar DIACK - 26 ans - Étudiant en formation Acteur, Scénariste, Réalisateur
 Monsieur Herbby JEAN-JACQUES - 31 ans - En contrat de sécurisation professionnel,

ont apporté des améliorations à cet évènement.

Ce qu'il y a eu au programme :

- Exposition de 160 paires de baskets de collection / maillots / photos...,
- musique mixée par DJ DROZZY et DJ CHEETAH,
- restauration - food truc - stand de boissons et pâtisseries à des tarifs accessibles à tous les publics,
- animations sportives avec lots à gagner (concours de shoots, 1 contre 1, chaises musicales revisitées, concours de Soul Train - défilé de danse comme dans les années 70),
- présence d'un photographe/vidéaste professionnel,
- 3 fresques peintes par les membres de l'association « HARD DÉCO »,
- vente de produits Vintage avec SNAPSTER,
- structure gonflable et mini basket ball pour les enfants.

Le service jeunesse et sport a apporté une expertise logistique et organisationnelle :

Besoins Techniques et administratifs :

- Logistique (manutention et espaces verts) : prêts de tables, chaises, sono, barnums, camion, tonte des espaces verts et nettoyage du plateau EPS.
- Rédaction d'un arrêté municipal autorisant l'occupation du domaine public.

- Communication : affiches, flyers.
- Prêt de matériel auprès des services Patrimoine, Culture/Animation, technique, jeunesse (fauteuils, canapés, tables basses...), de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne (12 grandes poubelles) et la scène Nationale de la Ferme du Buisson de Noisiel (30 transats)

Moyens humains :

- une trentaine de jeunes bénévoles.
- Amis des porteurs du projet ils ont géré l'organisation de l'événement le jour J. Chacun d'entre eux ayant un poste pré-défini (sécurité, animation de la manifestation, de la buvette et des ateliers).
- La Police Municipale.
- Une réunion a été organisée afin de définir les besoins en terme de sécurité.
- Le service Jeunesse et sport.
- 2 agents ont suivi le projet en amont et 2 autres agents sont venus en renfort le jour J.
- Les services technique (Prêt de matériel (fauteuils, canapés).
- Le service communication

- Sponsors :
 - Super U avec un don de 100 paques d'eau.
 - Floop avec un don de 250 glaces Floop.
 - Nike avec un don de 15 paires de baskets.

Ces dons ont été distribués gratuitement au public, sous forme de lots concernant les paires de baskets. Les porteurs du projet ont eux même fait des appels aux dons. Ils ont aussi fait une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des appels à projet « Envie d'Agir ».

C'est dans un espace de détente et chaleureuse que plus de 800 personnes ont participé à cet événement.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1650 €	70-Part des jeunes	1100 €
61/62-Prestations de service	950 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	100 €	Part communale :	100 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses recettes) : subvention Envie d'Agir	1500 € en court de validation
Total charges :	2700 €	Total produits :	2700 €

Coût à la charge de la commune = 100

MISSION 5 - L'Information Noisiel Jeunes

Action 1 : Accueil du public âgé de 15/25 ans

L'Information Noisiel Jeunes (INJ) a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs...

Moyenne de fréquentation par jour :

Présences de Jeunes en moyenne par jour			
Mois	2016/2017	2017 /2018	2018/2019
Septembre	33	35	37
Octobre	29	39	29
Novembre	28	30	24
Décembre	19	25	28
Janvier	28	32	24
Février	32	27	27
Mars	48	39	32
Avril	38	34	35
Mai	35	36	31
Juin	33	33	22
Juillet	29	25	22
Août	23	23	16

La fréquentation mensuelle de l'INJ est en baisse de 10%.

Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ :

	Nbr de jours	Nbr de passages TOTAL	Fille	Garçon	15-25 ans	+ 25 ans	Collégiens lycées étudiant	Sans emploi	Employé	Noisiel	Autres villes
TOTAL	205	5669	2828	2841	4455	1214	3744	1129	702	4120	1549

L'I.N.J. propose ses services de manière anonyme et gratuite.

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- 50% de femmes/filles fréquentant la structure.
- Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (79%).
- Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en majorité Noisiel (73%).
- La fréquentation moyenne par jour est de 28 jeunes.
- La période de forte activité : mars à mai, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage (cf. Jobs d'été), septembre à octobre pour ceux qui n'ont pas trouvé d'école ou d'apprentissage en janvier.
- 2 périodes de fermeture de la structure au mois de décembre (1 semaine) et en période estivale (2 semaines durant le mois d'août).

Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ :

	Jobs étudiant Emploi CDI	CV / Lettre de motivation (emploi, alternance, école)	Services (reliure, impression, scanner, copie, tel, internet, bureautique)	Divers (logement, RSA, CMU, bourse, visa)	Autres (santé, stages, vacances, préservatif, orientation, formation formation)	TOTAL des demandes
TOTAL	1245	2242	3203	1161	1045	8896

Constats :

Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition et pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations. Il est à noter que la part des orientations concernant le logement, les bourses, les impôts, le RSA...augmente. Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

Action 2 : Ateliers INJ

Tout l'année l'INJ propose des temps d'informations sur différents thèmes et sous formes d'ateliers ou d'expositions.

- Simulation d'entretien d'embauche :

Mettre en situation les jeunes demandeurs d'emplois à travers des simulations d'entretiens d'embauches en leur apportant des astuces et outils qui pourront les aider à mieux réussir l'entretien.

- **Conseils en image avec une intervenante bénévole.**

Préparer les jeunes avant l'entretien d'embauche ou recherche de stage, en leur offrant des astuces qui les aideront à prendre confiance en eux. Leur permettre d'optimiser leur impact visuel, affirmer leur personnalité, augmenter leur confiance en eux.

- **SOS rentrée pour les bacheliers** (Sans solution à la rentrée, tout savoir sur les démarches à effectuer).

L'INJ informe et accompagne les jeunes sur les démarches possible à suivre. Contact avec le CIO, les écoles et le rectorat au besoin...

- Atelier « apprendre à gérer son budget »

Objectif : l'objectif des ateliers Dilemme est de structurer un budget type (charges fixes, courantes et occasionnelles).

Beaucoup de jeunes fréquentant l'INJ ont des soucis de gestion de leurs comptes bancaires et n'arrivent plus à s'en sortir. C'est pour cette raison que nous avons pris l'initiative de faire appel à Carine GUILCHER, salariée à la Banque Postale et bénévole qui nous a proposé d'animer un atelier (jeu) « dilemme » qui consiste à expliquer aux jeunes les différentes manières de gérer leurs budget. Le jeu Dilemme a été développé par l'association CRESUS dans le cadre de l'initiative contre l'exclusion bancaire.

Il vise les jeunes, salariés ou toutes personnes qui à un moment ou un autre de sa vie est susceptible de rencontrer des problèmes bancaire liés à la consommation.

Ce jeu leur permet de prendre conscience des pièges de la vie et de les éviter si cela arrive il existe des moyens et des outils pour s'en sortir. Le jeu se déroule sur une séance de 2h à 3h environ et avec 15 personnes maximum.

- Partir à l'étranger, voyager sans trop dépenser

Partir 1 an à l'étranger pour découvrir une autre culture, améliorer une langue étrangère ou désirer avoir une expérience professionnelle :

- au pair
- en PVT (Programme Vacances travail)
- WWOOfing
- Couchsurfing

Objectif : Partir à l'étranger, s'ouvrir au monde, se confronter à d'autres réalités, est une expérience passionnante pendant laquelle on réfléchit, on se questionne, on s'interroge sur sa culture, sur ses valeurs et sur son identité. Partir, c'est ouvrir sa porte à l'imprévisible et s'ouvrir aux autres. C'est un voyage d'exploration et d'introspection qui fait mûrir, une expérience formatrice, et une opportunité humaine et professionnelle qu'il faut saisir.

Mise en place d'une exposition, stands et si possible témoignages

- Préparer ses vacances, avec des bons plans

Objectif : Proposer aux jeunes des bons plans pour sortir en Ile de France et partir en vacances aux meilleurs prix en Europe et plus loin...

Informers les jeunes sur les opportunités qui existent pour sortir, faire des activités sportives ou culturelles, voyager au meilleur prix ou gratuitement

Action 3 : Jobs d'été/Jobs étudiants

Présentation de l'action :

Chaque année, de nombreux lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois recherchent un emploi estival afin de financer principalement leur départ en vacances, permis de conduire ou pour subvenir à leurs besoins familiaux.

Afin de répondre à cette demande récurrente, l'INJ a proposé des ateliers de coaching et reconduit le dispositif « Jobs d'été / jobs étudiants », les 24 et 26 avril 2019.

Afin d'optimiser la fréquentation, ainsi que les moyens humains et la logistique nécessaires à l'événement, le service jeunesse a proposé ce dispositif uniquement les après-midis.

Mercredi 24 avril 2019 : ateliers de coaching

Ces ateliers ont eu lieu à l'INJ.

Dans un souci de fluidité, ils ont été organisés simultanément et par roulement de 30min à 1h par ateliers.

Les informateurs de l'INJ ont ainsi mis en place trois ateliers de coaching, de 13h30 à 17h30, avec la collaboration de :

- service emploi de Noisiel : participation d'un agent pour dispenser des conseils en entretiens téléphoniques,
- un intervenant bénévole : spécialisé dans la simulation d'entretien d'embauche,
- deux stagiaires en esthétique (pérennisation du partenariat avec le GRETA),
- informateurs INJ : gestion de l'accueil du public, tenue de l'atelier de conseils en image et des conseils en entretiens téléphoniques.

Fréquentation des ateliers :

Ateliers	Simulation d'entretien d'embauche			Simulation d'entretien téléphonique			Conseils en image		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Année	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Participants	6/8	8/9	11/12	5/8	7/9	9/12	8/8	7/9	12/12
Intervenants	Bénévole spécialisé			Secteur emploi + 1 agent INJ			Secteur emploi	2 bénévoles spécialisées + 1 agent INJ	2 agents INJ

L'équipe de l'INJ a décidé de limiter le nombre de bénéficiaires à 8 jeunes maximums (sous condition d'une inscription préalable), afin de permettre aux intervenants d'optimiser les temps de coaching.

Vendredi 26 avril 2019 : journée « Jobs d'été/ Jobs étudiants »

Les animateurs de l'INJ constatant d'année en année une augmentation progressive du public et du nombre d'entreprises présentes sur cette journée, cette opération a été délocalisée pour la première fois dans le hall du gymnase du COSOM.

Fréquentation sur la journée :

	Total	Hommes	Femmes	Mineurs	Majeurs	Annonces	Entreprises présentes
2017	104	55	49	23	81	1000	3
2018	103	33	70	37	66	312	6
2019	79	37	42	15 19 % des jeunes	64	150 (comprenant 4500 offres en France et à l'étranger)	4

La fréquentation a baissé de 23 % cette année. Cela s'explique par une communication recentrée sur le public 18-25 ans uniquement.

Cette décision a délibérément été prise du fait qu'en 2018, 34 % du public présent était mineur alors que très peu d'annonces ne correspondaient à cette tranche d'âge (société Mc Donald seul intéressée par leurs profils).

350 entreprises ont été contactées par voie postale et par mails par les informateurs de l'INJ.

6 entreprises ont transmis des postes à pourvoir, contre 13 en 2018.

4 d'entre elles ont tenu un stand le jour de l'action :

- Protecline : Divers postes d'accueil, administratifs, réception téléphonique - contrats saisonniers,
- Mac Donald's : Équipiers polyvalents - contrats étudiants,
- Décathlon : Préparateur de commandes - contrats saisonniers et CDI,
- Vitassistance : Aide à la personne - contrats saisonniers.

Les annonces affichées ont été sélectionnées via les sites du CIDJ, Pôle Emploi, Indeed, l'Etudiant, Club Teli (jobs d'été à l'étranger) et de divers autres sites étudiants.

Au total, environ 150 offres d'emploi ont été communiquées pour un total de 4500 postes à pourvoir.

La structure de l'INJ a mis à disposition du public :

- les fiches CIDJ « Trouver un job »,
- les fiches « Sites Jobs étudiants sur Internet, Agences locales d'intérim, La lettre de candidature et le CV, et Réussir l'entretien pour un job étudiant et postuler par téléphone » réalisées par les agents de l'INJ.

Constats et préconisations :

En proposant le dispositif uniquement l'après-midi, de 13h30 à 17h30, cela a permis de concentrer la fréquentation et de dynamiser de l'événement:

- 79 jeunes se sont présentés,

- 66 % d'entre eux sont venus pour la 1ère fois au forum,
- la majorité représentait des jeunes lycéens et étudiants (33 lycéens et 39 étudiants).

Retour quantitatif et qualitatif des entreprises présentes :

- Société Mac Donald's : 26 entretiens dont 13 jeunes retenus,
- Décathlon logistique : 8 entretiens dont 4 retenus.
 Point négatif : ces emplois à pourvoir nécessitent d'être véhiculé (horaires en 3X8h).
- Société Protecline : sélection de 10 CV,
- Société Vitassistance : 13 entretiens dont 4 jeunes retenus.

31 des 60 jeunes ayant passé des entretiens ont été recrutés.

Les sociétés présentes ont apprécié l'efficacité du dispositif durant l'après-midi et les profils des jeunes reçus qui correspondaient à leurs besoins.
 Elles souhaitent renouveler leur présence lors des prochaines échéances.

Au vu de ces différents constats, le service jeunesse envisage de reconduire l'organisation générale de cette année pour la prochaine édition de 2020.

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	49,94€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	960€	Part communale :	1 009,94€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	1 009,94€	Total produits :	1 009,94€

Coût à la charge de la commune = 1009,94 €

V - COUT RESIDUEL DU SERVICE JEUNESSE = 409 807 04 €

VII - CULTURE - ANIMATION

A - SECTEUR CULTURE

Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public grâce à une programmation éclectique et familiale

Objectif 2 / Mission 2 : Favoriser l'accès à la culture en menant des actions en direction des publics

Objectif 3 / Mission 3 : Encourager la coopération avec les acteurs culturels locaux et les associations culturelles du territoire

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens financiers

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Budget de fonctionnement	92,5 K€	83,5 K€	75,6K€
Budget en personnel	62K€	86 K€	54 615,24 €*
Budget en investissement	790 €	500 €	400 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Auditorium Jean Cocteau (samedis et dimanches) sous convention avec la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne
- Galerie d'exposition de la mairie annexe
- Galerie d'exposition du COSOM

Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobiliers d'expositions
- Matériel et mobilier des loges de l'Auditorium

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets pour vins d'honneur et vernissages des expositions par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication

2 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2019

MISSION 1 - Action 1 : REGAGNER LE PUBLIC GRÂCE À UNE PROGRAMMATION ÉCLECTIQUE ET ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE ET EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE

MISSION 1 - Action 1 : Des spectacles pour tous

Présentation de l'action :

La saison 2018/2019 a été préparée dans un cadre budgétaire contraint. Les spectacles seront tout de même accessibles, contemporains, et familiaux. Des séances et visites scolaires seront à nouveau proposées pour permettre aux enfants de développer le goût des sorties culturelles avec leur classe.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	81 220 €	70-Part des usagers	5 838 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	75 382 €
65- Frais de gestion		Part CA	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	81 220 €	Total produits	81 220 €

Coût à la charge de la Commune : 75 382 €

MISSION 1 - Action 2 : des expositions individuelles accueillies a la mairie annexe

Présentation de l'action :

Deux expositions individuelles ont été accueillie en 2019 :

- Jo Marti «Bien au dessus du silence» du 29/01/19 au 22/02/19
- Laura Arias du 26/09/19 au 18/10/19

Budget de l'action 2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	700€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	468€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	1 168 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges :	1 168 €	Total produits :	1 168 €

Coût à la charge de la Commune : 1 168 € €

MISSION 1 - Action 3 : Des expositions collectives accueillies au Cosom

Présentation de l'action :

Le Salon du Luz'Art « Désordre»

Le Salon du Luz'Art s'est déroulé du 16 mars au 02 avril 2019, sur le thème « Désordre». Chaque année, ce salon hétéroclite (peintures, sculptures, dessins, photographies, installations...) met en avant le travail d'artistes du territoire (amateurs et professionnels) et offre de belles surprises toujours appréciées.

Exposition : Tour des jeunes mariés

Exposition des œuvres réalisées dans le cadre du projet porté par Action Logement et mené par des artistes avec les habitants de la Tour dite « des Jeunes mariés » En 2018, Action Logement a souhaité mettre en valeur la Tour dite « des Jeunes Mariés » de Noisiel en faisant appel à l'artiste Kekli et au photographe Grégoire Huret alias Tête de Loup.

De leur association sont nées huit œuvres originales mêlant photographie argentique noir et blanc et illustration couleur, la tour et ses habitants en demeurant les personnages centraux. Entre rêve et réalité, visible et invisible, la collaboration des deux artistes propose un autre sens de lecture de l'architecture du quartier.

Les huit œuvres, réalisées en grand format (1,25m sur 2,50m), en novembre 2018 ont été exposées dans le hall du Cosom du 8 au 23 avril 2019, afin qu'un large public puisse les découvrir, au-delà même des habitants de la Tour dite « des jeunes mariés ».

Les Rencontres photographiques de Noisiel : "Eloge de la lenteur"

Les Rencontres photographiques de Noisiel se sont déroulées du 16 novembre au 08 décembre 2019, pour la 22e édition.

Budget de l'action 2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 350 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	808 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	2 158 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
Total charges	2 158 €	Total produits	2 158 €

Coût à la charge de la Commune : 2 158 €

MISSION 2 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PUBLICS ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

MISSION 2 - Action 1 : Spectacle « J'ai trop peur » à destination des élèves de CM2 et de 6^{ème} du Collège du Lizard

Dans le cadre de sa programmation, la ville de Noisiel accueille le spectacle « J'ai trop peur », écrit par David Lescot, de la Cie du Kairos, autour des appréhensions d'un jeune garçon de 10 ans qui passe en 6ème à la rentrée prochaine. Ce spectacle aborde les peurs des pré-adolescents avec justesse et humour, servi par un trio d'actrices époustouflantes.

Aussi, le service culturel a prévu, en plus de la représentation « tout public », deux représentations à destination des scolaires, le vendredi 24 mai à 10h et à 15h, à l'auditorium Jean Cocteau de Noisiel. Ces représentations à destination des élèves de CM2 et des élèves de 6ème ont été suivies d'un bord plateau (échange avec les comédiennes) puis d'un échange entre les élèves de CM2 et de 6ème.

Au total, près de 300 élèves et accompagnateurs se sont rendus à ces représentations.

Budget de l'action 2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 128 €
61/62-Prestations de service	3 489,60 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	2 361,60 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
Total charges	3 489,60 €	Total produits	3 489,60 €

Coût à la charge de la commune = 2 361,60 €

MISSION 3 - Action 2 : PRINTEMPS DU JAZZ

Présentation de l'action :

La 21e édition du Festival "Le Printemps du jazz" s'est tenue à Noisiel, le samedi 23 mars 2019 et a accueilli à l'auditorium la formation du violoncelliste Yohann Renard, avec en première partie les élèves du conservatoire de Noisiel. Plus de 200 personnes y ont assisté gracieusement.

Budget de l'action 2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 940 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	1 940 €
65- Frais de gestion			
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges :	1 940 €	Total produits :	1 940 €

Coût à la charge de la commune = 1 940 €

A - SECTEUR CULTURE = 83 009,60 €

B - SECTEUR ANIMATION

Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 / Mission 1 : Mise en place de manifestations festives en direction de la population

Objectif 2 / Mission 2 : Animation des relations ville/associations et associations/associations

Objectif 3 / Mission 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

1 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées.

Moyens financiers

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Budget de fonctionnement	506,4 K€*	490,4 K€*	500K€
Budget en personnel	62K€	86K€	54 615,24 €*
Budget en investissement	5 K€	5 750 €	1700€

prend en compte la subvention de la MJC

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 7 locaux de réunion (LCR), soit 21 salles
- La Maison des Fêtes Familiales (jusqu'en mars 2019)

Matériels gérés par le service :

- Stands
- Matériel spécifique à l'organisation du Forum des Associations (grilles caddies)

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication
- Co-organisation des manifestations : Forum, Téléthon avec le Service des Sports
- Gestion des visites et entretien de la Maison des Fêtes Familiales par les gardiens de gymnase du Service des Sports

2 - Bilan - Evaluation des missions et actions portées 2019

MISSION 1 - Action 1 : FORUM DES ASSOCIATIONS

Présentation de l'action :

Rendez-vous incontournable de la rentrée, le 21^{ème} Forum des associations s'est tenu le samedi 7 septembre 2019 de 11h à 18h à la salle polyvalente et sportive.

Le Forum des associations est une manifestation municipale ayant pour but de faire découvrir aux Noisiéliens les activités associatives en facilitant le contact en un seul lieu entre les habitants et les associations. Ce Forum permet également de faire découvrir la richesse et la diversité du tissu associatif de la commune et offre l'avantage aux familles de procéder immédiatement aux inscriptions des activités choisies, au cours de ce même événement.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	45 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1321,02 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	1592 €	Part communale	2 958,02 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	2958,02€	Total produits	2 958,02€

Coût à la charge de la Commune : 2 958,02 €

MISSION 1 - Action 2 : LE CARNAVAL

Présentation de l'action :

Pour sa 5^{ème} édition, le Carnaval s'est déroulé le samedi 23 mars 2019 de 15h00 à 17h00, sur le thème « Voyage au bout du monde ».

Le départ a eu lieu en bas de l'Allée des bois, face au parc de Noisiel. De nombreuses associations ont répondu présentes, comme Latin Groove, La Paume de Terre avec le vélo « Jean, le triporteur », ACCVM, des enfants du Conseil citoyen... De plus, une batucada, ainsi que deux groupes de danseurs carnavalesque caribéens « Kreoly's » et Karibbean Mass ont animé le défilé et permis d'avoir un cortège conséquent pour le public.

Le public a semblé enthousiaste. Nous avons remobilisé les associations autour de cet évènement puisque de nombreuses associations étaient présentes également au sein du cortège comme Latin Groove, La Paume de Terre avec le vélo « Jean, le triporteur », ACCVM, des enfants du Conseil citoyen...et le défilé a pris fin sur le kiosque de l'esplanade François Mitterrand.

l'association Ecoutécris a mené des ateliers d'écriture sur des cartes postales de Noisiel (offertes par le service Patrimoine). Une centaine de cartes postales rédigées par les enfants lors d'atelier sur le temps périscolaire ont été accrochées aux ballons destinés à la décoration du char avant de les lâcher dans les airs.

A l'arrivée, le filet constituant la montgolfière a été coupé pour permettre aux ballons gonflés à l'hélium de s'envoler.

Le lâcher de ballons a précédé la boum des enfants, suivie d'un goûter.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	630,73 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 345,61€	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	1 386,50 €	Part communale	4 362,84€
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	4 362,84 €	Total produits	4 362,84 €

Coût à la charge de la Commune : 4 362,84 €

MISSION 1 - Action 3 : LA BROCANTE

Présentation de l'action :

La Brocante initialement prévue, au sein de la Cité ouvrière, le dimanche 19 mai de 9h00 à 18h00, a dû être écourtée à cause des intempéries (orages et pluies diluviennes) aux alentours de 14h30.

Nous avons pourtant cette année plus d'inscriptions que l'an passé, avec 256 exposants (dont 65 exposants « hors Noisiel » pour 1114 mètres linéaires et une recette de 7 462 €, supérieure à l'an dernier et supérieure même au coût global de l'action.

Nous avons réalisé une économie importante en arrêtant la sonorisation de la brocante. Certains usagers nous ont fait remarqué que cela manquait, d'autres étaient ravis de ne pas avoir cette nuisance sonore complémentaire.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	7 730 €
61/62-Prestations de service	1 831,64	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	5 094,94	Part communale	- 803,42 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	6 926,58 €	Total produits	6 926,58 €

Coût à la charge de la Commune : - 803,42 €

MISSION 1 - Action 4 : NOISIEL EN FETE

Présentation de l'action :

La 4ème édition de « Noisiel en Fête ! » s'est déroulée le samedi 8 juin 2019, de 12h30 à 18h30 sur l'Esplanade François Mitterrand ainsi que dans la grande salle omnisports du gymnase du COSOM.

Cet événement autour du thème « Grandeur Nature », a rassemblé près de 3 500 visiteurs (2850 bracelets ont été distribués).

De nombreuses attractions et animations ont été proposées pour tous les âges : de structures gonflables, à l'accro baby pour les tout-petits, à la cage à grimper pour les adolescents, au stand de massage pour les plus grands, en passant par la balade en poney, les vélos smoothies et la ferme pédagogique.

Noisiel en fête est un évènement très attendu par les familles.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	23 032,42 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	10 020,45 €	Part communale	33 032,42 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	33 032,42 €	Total produits	33 032,42 €

Coût à la charge de la Commune = 33 032,42 €

MISSION 1 - Action 5 : LA FÊTE DU VILLAGE

Présentation de l'action :

La Fête du Village s'est déroulée sur la place Emile-Menier, le samedi 22 juin 2019 de 20h00 à 00h00. Elle a attiré près de 650 personnes.

Cette année, c'est une formule DJ avec deux chanteuses/danseuses avec « Les Fatale'Girls » qui a été choisie. Des années 60 à nos jours, les plus grands tubes ont été revisités par le DJ. Les interludes chantées et dansées par le duo des Fatale'Girls punctuaient la soirée.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	7 626,77 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	1 775 €	Part communale	9 401,77 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	9 401,77 €	Total produits	9 401,77 €

Coût à la charge de la Commune = 9 401,77 € €

MISSION 1 - Action 6 : LES JUMPING DAYS

Présentation de l'action :

Pendant trois samedis après-midi, des structures gonflables ont été installées successivement dans deux secteurs de la commune (quartier du Lizard et quartier de la pièce aux chats), en accès libre pour les enfants de 2 à 12 ans.

Initialement prévus le Samedi 27 juillet à Esplanade F. Mitterrand, le Samedi 3 août à la Pièce aux chats et le Samedi 10 août à Esplanade F. Mitterrand, Les Jumping Days ont dû être reportés à cause du mauvais temps et faute de solution de repli adéquate, les 3, 10 et 24 août.

Avec ce dispositif, la Ville a souhaité offrir aux enfants Noisiéliens une nouvelle animation au cœur des vacances d'été.

Budget de l'action 2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	4 236,86 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	4 236,86 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
Total charges	4 236,86 €	Total produits	4 236,86 €

Coût à la charge de la commune = 4 236,86 €

B - secteur ANIMATION = 53 188,49 €€

**VI - COUT RESIDUEL DES SERVICES
CULTURE - ANIMATION = 136 198,09 €**

VII - PATRIMOINE

I - Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

Objectif 1 / Mission 1 : Sensibiliser la population locale au patrimoine

Objectif 2 / Mission 2 : Initier le jeune public au patrimoine

Objectif 3 / Mission 3 : Développer le tourisme culturel

Objectif 4 / Mission 4 : Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

Objectif 5 / Mission 5 : Conserver, étudier et valoriser les collections

II -Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

Moyens Humains en ETP

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'agents de catégorie A	1	1	1
Nombre d'agents de catégorie B	0	0	0
Nombre d'agents de catégorie C	2	2	0,80
Vacataires en ETP*	0,48	0,47	0,30
Appenti(e)	0	0	0,50

* Départ de l'adjointe du service en août 2018 puis de l'assistante en juin 2019.

* Recrutement d'une apprentie en alternance (mi-temps)

Moyens financiers

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Budget de fonctionnement	11.36K€	7.25K€	8,90K€
Budget en personnel	160.83K€	160.171K€	123 469K€
Budget en investissement	0.17K€	0.99K€	0K€

III - Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2018-2019

MISSION 1- Sensibiliser la population locale

Action 1 : Programmation de visites guidées et conférences

Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, à destination des adultes et des familles.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 962	2 354	1812
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	100	113	89
Coût de revient global de l'action	23 318,86	22 153,49	16 587,41
Coût de revient par participant / ou usager	11,89	9,41	9,15
Coût résiduel de l'action pour la commune	14 654,86	8 240,49	5741,41
Coût de l'action par Noisiélien	1,49	1,41	1,06

Budget de l'action 2018/2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	52,11 €	70-Part des usagers	10 846,00 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	16 535,30€	Part communale :	5 741,41 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	16 587,41 €	Total produits :	16 587,41 €

Coût à la charge de la Commune : 5 741,41 € €

Commentaires :

Il est à noter une importante baisse de fréquentation des visites guidées. La baisse de fréquentation du public individuel est essentiellement liée à l'arrêt des balades gourmandes (une seule a été menée sur les deux programmées). Le déménagement du service pour rejoindre l'hôtel de ville en juin et la vacance de poste d'assistante quelques jours après, ont également clairement impacté la fréquentation. L'accueil a donc été à minima de juin à septembre, ce qui a limité le nombre de visites estivales potentielles, notamment des groupes.

Si cette situation entraîne une diminution des frais de personnels (guides conférenciers), son corollaire est la diminution des recettes afférentes (-2 592 euros, environ - 20 %).

MISSION 2 - Initier le jeune public

Action 2 : Activités éducatives

Présentation de l'action : Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés ». Le secteur pédagogique a aussi la charge de la gestion du bureau de documentation et l'accueil des étudiants et chercheurs.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations événementielles hors temps scolaire, conférences dans et hors Noisiel.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre événementiel.

MISSION 2 - Initier le jeune public
Action 2 : Activités éducatives

Présentation de l'action :

Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés ». Le secteur pédagogique a aussi la charge de la gestion du bureau de documentation et l'accueil des étudiants et chercheurs.

Les actions proposées dans le secteur pédagogique consistent en visites commentées sur le terrain et ateliers pédagogiques en temps scolaire et hors scolaire, animations événementielles hors temps scolaire, conférences dans et hors Noisiel.

En temps scolaire, les enseignants peuvent piocher dans notre liste d'activités clés en main (cf. brochure Explorateurs), élaborer avec notre concours un projet spécifique sur mesure, ou encore participer à une action menée autour d'une de nos expositions ou tout autre événementiel.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	3 557	4 111	3052
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	150	171	116
Coût de revient global de l'action	35 403,55	43 631,51	25390,55
Coût de revient par participant / ou usager	9,95	10,67	8,32
Coût résiduel de l'action pour la commune	25 403,55	31 043,51	16050,55
Coût de l'action par Noisiélien	2,26	2,77	1,62
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4,5	5	4

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	2 092,36 €	70-Part des usagers	5 340 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	4 000 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	23 298,19 €	Part communale :	16 050,55 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	25 390,55 €	Total produits :	25 390,55 €

Commentaires :

Le non remplacement de l'adjointe du service (départ en août 2018) qui avait la charge de la coordination des actions pédagogiques commence à avoir un impact sur ces actions. En effet, cela a entraîné une absence de démarchage des établissements scolaires et un défaut de suivi par un agent ayant une parfaite connaissance des contenus.

Il en résulte une diminution drastique des projets spécifiques - projets longs sur mesure (deux écoles) et une baisse de fréquentation générale des écoles noisiéliennes (- 32%).

Il est à noter toutefois qu'un projet spécifique intéressant a été mené avec le collège Le Lizard autour de la Guerre de 14-18.

Hors temps scolaire, la même baisse de fréquentation est à noter : deux actions seulement ont été menées en dehors du projet C'est mon patrimoine. Ce dernier a rencontré un grand succès

auprès des centres de loisirs et du centre préado et a permis de recevoir 4000 euros de subventions.

Si le bilan général est qualitatif en termes de contenu et d'impact des actions menées, il est à déplorer un manque de suivi correct des dossiers et l'impossibilité de répondre à certaines demandes, notamment d'écoles extérieures.

MISSION 1- Sensibiliser la population locale

Action 3 : Actions évènementielles

Présentation de l'action :

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	19 941	17 220	11 925
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	47	54	57
Coût de revient global de l'action	34 345.72	35 322.80	61 742,66
Coût de revient par participant / ou usager	1.72	2.05	5,18
Coût résiduel de l'action pour la commune	29 743.72	29 764.80	53 446,66
Coût de l'action par Noisiélien	2.19	2.24	3,95
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	4,5	5

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 529,62 €	70-Part des usagers	796,00 €
61/62-Prestations de service	8 286,52 €	74- Subventions	7 500,00 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	51 926,52 €	Part communale :	53 446,66 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	61 742,66 €	Total produits :	61 742,66 €

Coût à la charge de la commune 53 446,66 €

Commentaires :

Cette saison, les événements récurrents tels que les Journées du patrimoine et le Printemps chocolat ont remporté leur succès habituel.

Particularité liée à l'agenda national, des actions évènementielles ont été menées pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale : exposition, visites guidées et actions pédagogiques.

La Nuit des musées a été l'occasion d'expérimenter un jeu d'évasion (Escape Game) dans l'ancienne mairie. Le jeu a rencontré un succès dépassant les possibilités d'accueil et il a donc été proposé de le reconduire à d'autres occasions sur la saison suivante.

L'augmentation des coûts tient essentiellement aux charges de personnel inhérentes à l'organisation et la mise en œuvre des manifestations. Les Journées du patrimoine représentent à elles seules 73 % des charges de personnel du fait du système de sécurité mis en place.

MISSION 4 - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

Action 4 : Publications

Présentation de l'action : Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. Activité éditoriale (ex : collection *Les carnets du patrimoine*).

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	15 000	12 000	10 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	12.5	2.5	3
Coût de revient global de l'action	11 673.73	1 984.00	2 284,16
Coût de revient par participant / ou usager	0.78	0.17	0,19
Coût résiduel de l'action pour la commune	10 827.93	1 154.00	1 411,96
Coût de l'action par Noisiélien	0.75	0.13	0,15
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	3.5	4	4

Budget de l'action 2018/2019 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	872,20
61/62-Prestations de service	1 718,00	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	566,16	Part communale :	1 411,96 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	2 284,16	Total produits :	2 284,16

Coût à la charge de la commune = 1 411,96 €

Commentaires : La seule action réalisée dans ce domaine cette année a été la contribution à la réalisation des brochures Rendez-vous et Saison culturelle.

La monographie Focus sur les Anciens réfectoires dont la sortie était initialement prévue pour la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine n'a pas pu être mise en œuvre dans les délais impartis du fait du manque de personnel au cours de l'été 2019. La parution est reportée en fin d'année 2019.

A noter : les ventes de produits éditoriaux et de carterie sont stables (augmentation de 5%).

MISSION 5- Conserver, étudier et valoriser les collections

Présentation de l'action :

Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire,

d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.

Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 652	15 763	15 632
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	17	51	53
Coût de revient global de l'action	5 320.54	13 694.29	7 896,86
Coût de revient par participant / ou usager	0.34	0,87	0,51
Coût résiduel de l'action pour la commune	5 320.54	13 694.29	7 896,86
Coût de l'action par Noisiélien	0.34	0.87	0,51
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	2	4	4

Budget de l'action 2018/2019:

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achats et fournitures	1 479,66	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	6 417,20	Part communale :	7 896,86
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
Total charges :	7 896,86	Total produits :	7 896,86

Coût à la charge de la commune = 7 896,86 €

Commentaires :

Deux dossiers ont particulièrement impacté l'activité du service :

- Suivi du projet de sauvegarde des Anciens réfectoires : lancement du partenariat avec la Fondation du patrimoine, suivi des dons, recherches de fonds publics et privés, accueil et guidage de media, visites VIP des partenaires, exposition, publication et diverses opérations de médiation, réunions diverses en interne, etc.
- Suivi du projet Linkcity sur le site Nestlé : réunions diverses en interne et avec les différents partenaires concernés (Linkcity, cabinet d'études Lefèvre, Histoire et patrimoine, DRAC, etc.), visites VIP et recherches documentaires pour accompagner les partenaires dans l'élaboration du projet, réflexion sur l'avenir du site (urbanisme temporaire 2020-2022 + projets 2022-2030), etc.

Ces gros projets, essentiels pour la ville et son avenir, sont toutefois chronophages et ont limité le temps de travail accordé à la gestion courante des dons et le travail de recherches sur les collections. A noter que la mission de conservation ne peut être assurée que par la responsable du service, seul agent du service à être qualifiée dans ce domaine.

VII - COUT RESIDUEL DU SERVICE DU PATRIMOINE = 84 547,44

VIII - PREVENTION - SECURITE

Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

Moyens à disposition du service

Moyens Humains

	2019
Nombre d'agents de catégorie A	0
Nombre d'agents de catégorie B	1
Nombre d'agents de catégorie C	21,66 *
Vacataires / Emploi d'avenir	1,75*

* en catégorie C :

- 1 agent est parti en mutation le 15/02/2019 ;
- 1 agent est arrivé le 02/01/2019 ;
- 1 agent est arrivé le 07/05/2019 ;
- 1 agent est arrivé le 17/06/2019 ;
- 1 agent est arrivé le 05/08/2019

* vacataires:

- 1 vacataire est arrivé le 17/09/2019 ;
- 1 vacataire est arrivé le 20/11/2019

Moyens financiers

	2019
Budget de fonctionnement	122 500 €
Budget en personnel	1 105 763
Budget en investissement	18 212 €

Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 1- Poste de police municipale, situé au 1 place Gaston Defferre
- 2- Un centre de supervision urbain, situé au 1 place Gaston Defferre

Matériels gérés par le service :

- Un véhicule de service sérigraphié, de type Dacia Duster
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Renault Kangoo
- Un véhicule de service sérigraphié, de type Citroën Berlingo
- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2019

- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse
- Radar (PRO LASER 3)
- Deux éthylotests électroniques homologués
- Sept terminaux « procès verbal électronique »
- Treize caméras individuelles
- Deux flashes ball
- Deux revolvers 38 SP et quinze pistolets semi automatique de type HK P30
- Dix neuf radios portatives affectées à chaque agent
- Deux radios portatives permettant la communication entre police nationale et municipale

Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :

1- **Services Techniques** : soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.

2- **Service CCAS** : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.

3- **Service DRH** : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.

4- **Service Marchés Publics** : travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.

5- **Service Culture et Animation** : travail en commun pour l'organisation des fêtes ayant lieu sur la voie publique telles que « brocante, Noisiel en fête, carnaval, 13 juillet, fête du village etc.. »

6- **Service Fête et Cérémonie** : travail en commun pour l'organisation des cérémonies institutionnelles.

7- **Service Patrimoine** : travail en commun pour l'organisation des journées du patrimoine sur la commune de Noisiel.

Assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique et faire respecter les arrêtés de police du maire

Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

- assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés,
- effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores,
- effectuer les vacations funéraires,
- veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations,

- gérer les animaux errants sur la voie publique,
- de réguler la circulation et l'interpellation d'individu en flagrant délit,
- veiller également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance,
- accueillir les administrés au poste de police municipale,
- gérer les objets trouvés,
- enregistrer et surveiller les opérations tranquillités vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017	2018	2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 652 + toute personne présente ponctuellement sur la commune	15 632 + toute personne présente ponctuellement sur la commune	15 632 + toute personne présente ponctuellement sur la commune
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	343	342	337
Coût de revient global de l'action	411 503 €	679 012 €	974 120 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	411 503€	679 012 €	974 120 €
Coût de l'action par Noisiélien	26,29 €	43,44 €	62,31 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

Coût à la charge de la commune : 974 120 €

Surveillance du bon déroulement du marché.

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions tels que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Evaluation quantitative de l'action :

	2017	2018	2019
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	99 Commerçants non sédentaires	110 Commerçants non sédentaires	105 Commerçants non sédentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	155 jours par an	172 jours par an	157 jours par an
Coût de revient global de l'action	144 056€	95 241 €	95 854 €
Coût de revient par participant / ou usager	1455,11 €	865,83 €	912,90 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	144 056€	95 241 €	95 854 €
Coût de l'action par Noisiélien	9,20 €	6,04 €	8,70 €
Evaluation quantitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

Coût à la charge de la commune : 95 854 €

Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du Code de la Route « feux tricolore, stop ...),
- le non respect de la vitesse,
- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique, et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017	2018	2019
Nombre de timbres amendes émis	7519	6369	6 850
Coût de revient global de l'action	58 932 €	77 925 €	159 424 €
Coût de revient par participant / ou usager			23,28 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	58 932 €	77 925 €	159 424 €
Coût de l'action par Noisiélien	3,76 €	4,94 €	10,20 €
Evaluation quantitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Coût à la charge de la commune : 159 424 €

Prévention routière pour 25 classes de Primaires : de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur 5 groupes scolaires de la commune

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune.

Evaluation quantitative de l'action :

	2017	2018	2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	971 élémentaires	932 élémentaires	807 élémentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	43	36	30 jours
Coût de revient global de l'action	45 836 €	17 317 €	17 076 €
Coût de revient par participant / ou usager	47,20 €	18,62 €	21,16 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	45 836 €	17 317,00 €	17 076 €
Coût de l'action par Noisiélien	2,93 €	1,10 €	1,10 €
Evaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

Coût à la charge de la commune : 17 076 €

Centre de Supervision Urbain

Présentation de l'action :

Un centre de supervision urbain a été rendu opérationnel dès le mois d'avril 2018. Pour ce faire, dans un premier temps, 3 opérateurs vidéos ont été recrutés pour visualiser, en temps réel, le domaine public permettant d'apporter des réponses immédiates en cas de constatations d'infractions diverses. Au premier semestre 2019, une deuxième tranche d'implantations des caméras a été effectuée et plus précisément sur les lieux identifiés où sévissaient des trafics de stupéfiants importants, troublant la tranquillité et la sécurité des administrés. Ce qui porte le nombre de caméras de voies publiques à 59. Pour une surveillance plus efficiente, 3 opérateurs-vidéos supplémentaires ont été recrutés couvrant la plage horaire de 07h45 à 02h00 du matin, du lundi au vendredi, et le samedi de 19h00 à 02h00. Ils ont également pour mission de procéder aux extractions ou aux relectures de vidéos sur réquisition écrite de l'Officier de Police Judiciaire mais également de la justice.

	2018	2019
Nombre d'usagers concernés par l'action	15763	15632
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	104	304
Coût de revient global de l'action	38 885 €	144 372 €
Coût de revient par participant / ou usager		9,24 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune		144 372 €
Coût de l'action par Noisiélien		9,24 €
Evaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5

Coût à la charge de la commune : 144 372 €

VIII - COUT RESIDUEL DU SECTEUR PREVENTION SECURITE = 416 726 €

IX - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

A - DÉPENSES

ESPACES VERTS

Plantations pour création de massif sur Chemin Noir	758,45 €
Plantations diverses pour la ville	1 559,47 €
Remplacement du gazon synthétique du city stade	17 760,00 €
Fourniture et pose d'un jeu à ressort au square Salvador Allende	1 245,00 €
Fourniture et pose d'un jeu neuf pour aire de jeux Parc Urbain de la Ferme	3 326,40 €
Sous total	24 649,32 €

VOIRIE

Création d'une main courante passage du Commandant Bouchet	1 550,71 €
Travaux aménagement de voirie Cours de l'Arche Guédon	4 780,80 €
Travaux extension du réseau de distribution électrique pour construction de la Résidence Soleil rue Marcelin Berthelot	18 171,36 €
Sous total	24 502,87 €

ACQUISITIONS DE MATÉRIELS

Mobiliers urbains (bancs, corbeilles, potelets, barrières,...)	12 836,28 €
Tables et chaises pour manifestation	3 499,53 €
Matériels et outillages de voirie	4 914,10 €
Matériels et outillages techniques bâtiment	2 322,11 €
Matériels et outillages pour les espaces verts	5 441,45 €
Acquisition d'une armoire froide pour la crèche du Lizard	2 148,00 €
Acquisition d'un réfrigérateur pour la crèche du Lizard	180,00 €
Acquisition de chariots et table de travail pour la crèche du Lizard	1 223,59 €
Acquisition de vitrines pour les syndicats	901,73 €
Acquisition d'un défibrillateur pour le CTM	1 393,56 €
Sous total	34 860,35 €

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire Allée des Bois	
Création de sanitaires	1 367,96 €
Groupe scolaire du Bois de la Grange	
Travaux des sanitaires	11 000,00 €
Groupe scolaire des Tilleuls	
Remplacement de l'adoucisseur	1 098,00 €
Sous total	13 465,96 €

RESTAURANTS SCOLAIRES

Restaurant scolaire des Noyers	
Fourniture et pose d'un four	6 732,00 €
Restaurant scolaire du Bois de la Grange	
Fourniture et pose d'un four	6 732,00 €
Sous total	13 464,00 €

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie Principale	
Mise en place de 2 climatiseurs pour le service informatique	9 925,24 €
Installation d'un système d'ouverture automatique pour le portail du parking	1 296,00 €
Création d'un office pour fêtes et cérémonies	594,69 €
Mairie Annexe	
Travaux de réaménagement de la mairie-annexe pour intégration de l'INJ	13 741,48 €
Sous total	25 557,41 €

AUTRES BÂTIMENTS

Maison de quartier des 2 parcs Création d'un éclairage extérieur	587,33 €
Maison pour Tous du Lizard Création de 4 estrades	6 838,29 €
Maison de l'Enfance et de la Famille Installation d'un visiophone Mise en place de 3 climatiseurs	862,71 € 9 653,36 €
Crèche Collective du Lizard Mise en place d'une climatisation Fourniture et pose d'un évier inox	5 261,10 € 1 716,00 €
Stade de la Malvoisine Transformation des vestiaires en locaux associatifs	3 695,68 €
Sous total	28 614,47 €

LOGEMENTS

Logements de fonction de gardien Remplacement menuiseries extérieures logement de fonction COSEC Travaux de rénovation du logement de fonction COSEC	10 709,88 € 11 980,76 €
Sous total	22 690,64 €

OPÉRATIONS A.P/C.P

ANCIENS RÉFECTOIRES	2006-004	
Travaux de sécurité et confortation de la structure		10 404,60 €
RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	2008-003	
Gestion de l'évolution du patrimoine		55 751,68 €
Reconstruction du patrimoine		508 718,20 €
Géolocalisation des câbles souterrains		1 179,35 €
Sous total		565 649,23 €
REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD	2008-006	
Mission de maîtrise d'œuvre de vidéoprotection		1 107,14 €
Mise en sécurité des mâts supports de vidéoprotection		7 142,35 €
Travaux aménagement de voirie Cours des Roches suite déplacement du marché forain		15 742,54 €
Sous total		23 992,03 €
OPÉRATION D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	2009-003	
Crèche Collective du Lizard		
Réfection partielle de la toiture		70 299,41 €
Remplacement partiel des menuiseries extérieures		10 709,84 €
GS des Tilleuls		
Remplacement de la chaudière gaz		58 377,13 €
Remplacement de l'éclairage dans les classes par du LED		3 340,80 €
GS de la Ferme du Buisson		
Fourniture et pose de menuiseries extérieures		6 165,48 €
Fourniture et pose d'une régulation de chauffage		3 148,99 €
Équipements sportifs		
Remplacement de la chaudière gaz de la SPS		47 460,38 €
Remplacement de la chaudière gaz du COSEC		71 344,69 €
Remplacement éclairage par du LED au COSOM		9 648,00 €

Logements

Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du COSOM	5 716,48 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du COSEC	2 853,29 €
Remplacement des menuiseries extérieures logement de fonction du GS du Bois de la Grange	2 964,28 €
Remplacement de la chaudière murale et des tourelles d'extraction du logement de fonction de l'école Maryse Bastié	5 463,51 €
Remplacement de la chaudière du logement du 5 Allée Bergson	2 307,96 €
Sous total	299 800,24 €

ANCIENNE CRÈCHE FAMILIALE/ MPT DES 2 PARCS 2009-005

Ravalement de la maison de quartier des 2 parcs	22 800,00 €
---	-------------

PROGRAMME DE RÉFECTION DE MISE AUX NORMES DES VOIRIES 2010-001

Travaux de mise aux normes PMR des voiries devant école Maryse Bastié	7 685,16 €
---	------------

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU CIMETIÈRE 2012-002

Travaux d'aménagement et d'agrandissement du cimetière	310 550,91 €
--	--------------

SÉCURISATION PRÉVENTIVE DES BÂTIMENTS 2013-001

Groupes scolaires

Fourniture et pose d'un portail à l'école Maryse Bastié	3 468,20 €
Mise en conformité de l'alarme incendie du GS du Bois de la Grange	1 494,04 €
Fourniture et pose de plans d'évacuation au GS du Bois de la Grange	1 128,00 €
Remplacement de l'alarme anti-intrusion du GS des Tilleuls	8 153,76 €
Travaux de renforcement des châssis du GS des Tilleuls	6 699,60 €

Autres Équipements

Fourniture et pose d'un portail motorisé pour accès à la cour de la Police Municipale	12 540,00 €
Extension du dispositif de l'alarme anti-intrusion de l'hôtel de ville	3 158,40 €
Installation d'une alarme anti-intrusion à la Halle des sports	2 674,80 €
Installation d'une alarme anti-intrusion au COSEC	2 613,60 €
Fourniture et pose de plans d'évacuation à la MPT du Lizard	1 312,80 €
Mise en conformité de l'alarme incendie de la MEF	2 260,51 €
Mise en conformité des dispositifs d'ouverture des portes équipées d'un contrôle d'accès de la crèche collective et de la MEF	2 705,76 €
Sous total	48 209,47 €

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

2013-002

Groupe scolaire du Bois de la Grange

Travaux déplacement des vidéophones pour accessibilité PMR	2 237,04 €
Mission de contrôle technique pour travaux accessibilité PMR	1 225,20 €
Mise aux normes PMR de l'accès au GS	4 278,88 €

École élémentaire de l'Allée des Bois

Travaux déplacement du vidéophone pour accessibilité PMR	2 237,04 €
--	------------

Hôtel de Ville

Fourniture et pose d'un élévateur PMR	20 724,14 €
Fourniture et pose de menuiseries intérieures PMR	29 795,04 €
Divers travaux aménagement intérieur accessibilité PMR	14 527,53 €
Aménagement d'une place de stationnement PMR pour accès à l'hôtel de ville	12 679,00 €

Sous total	87 703,87 €
-------------------	--------------------

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

2016-001

Logement de fonction du CTM

Rénovation de la toiture du logement de fonction du gardien du CTM	27 405,64 €
--	-------------

RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE JULES FERRY

2016-002

Désamiantage et démolition de l'école Jules Ferry

Maîtrise d'œuvre 864,00 €

Reconstruction de l'école Jules Ferry

Maîtrise d'œuvre 139 783,03 €

Mission de contrôle technique 11 210,99 €

Mission OPC 27 689,28 €

Mission coordination SPS 1 434,00 €

Mission géotechnique G2PRO 4 140,00 €

Relevés topographiques 1 740,00 €

Travaux de construction 518 217,20 €

Sous total 705 078,50 €

EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

2018-001

Mise en place d'un système de vidéoprotection au quartier du Bois de la Grange 488 581,84 €

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES

2018-002

Acquisition d'un véhicule neuf électrique 29 652,80 €

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES NOYERS

2018-003

Étude de faisabilité 2 025,60 €

REFECTION GROUPE SCOLAIRE ALLEE DES BOIS

2019-001

Plan topographique pour projet de construction d'une école 3 756,00 €

Études géotechniques G1, G2 AVP, G2PRO pour projet de construction d'une école 6 123,36 €

Sous total 9 879,36 €

NOUVELLE HALLE DU MARCHÉ FORAIN

2019-002

Étude géotechnique G1 4 200,00 €

A - DEPENSES

PATRIMOINE COMMUNAL : 2 831 424,27 €

B - RECETTES

Subventions d'investissement du patrimoine communal : 372 031,73 €

IX - COUT RESIDUEL DU PATRIMOINE COMMUNAL = 2 459 392,54 €

**COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES
HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2019
I +II + III + IV + V +VI+ VII + VIII + IX = 9 738 860,39 €**

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.
